



UNION NATIONALE
DES CENTRES PERMANENTS
D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT

> Mairie-conseils



DDmarche

Pour construire le
développement durable
intercommunal

Guide méthodologie et pratique **2^e ÉDITION / 2014**



Mairie-conseils Caisse des Dépôts
et l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement



Pour construire
le développement durable
intercommunal

Guide méthodologique et pratique

ÉDITION 2014

Partie 1. La DDmarche, l'essentiel	5
Les communautés de communes, acteurs incontournables du développement durable	6
La DDmarche en quelques mots	8
Partie 2. La DDmarche, comment faire ?	13
Six étapes pour construire le développement durable intercommunal	14
Étape 1 : Préparation	16
Étape 2 : Choix des défis de développement durable du territoire	22
Étape 3 : Autoévaluation	26
Étape 4 : Construction du plan d'action	32
Étape 5 : Mise en route	36
Étape 6 : Amélioration continue	40
Au cœur de la DDmarche : l'animation, en 10 points	48
Partie 3. Des territoires témoignent	53
Communauté de communes du Langeadois (43) et CPIE du Velay	54
Communauté de communes Jura Sud (39) et CPIE du Haut-Jura	55
Communauté de communes de la Vallée de l'Ognon (70) et CPIE Vallée de l'Ognon	56
Communauté de communes du Centre Argonne (55) et CPIE de Meuse	57
Communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre (59) et CPIE Bocage de l'Avesnois	58
Communauté de communes Campagne et baie de l'Orne (14) et CPIE Vallée de l'Orne	59
Communauté de communes du Canton de Lessay (50) et CPIE du Cotentin	60
Communauté de communes du Centre Mauges (49) et CPIE Loire Anjou	61
Communauté de communes La Rochette - Val Gelon (73) et CPIE Savoie	62
Communauté de communes de la Haute Bigorre (65) et CPIE Bigorre-Pyrénées	63
Communauté de communes Cère et Rance en Châtaigneraie (15) et CPIE de Haute Auvergne	64
Communauté de communes du Pays de Pouzauges (85) et CPIE Sèvre et Bocage	65
Communauté de communes du Plateau de Nozeroy (39) et CPIE du Haut-Doubs	66
Communauté de communes du Massif du Vercors (38) et CPIE Vercors	67
Communauté d'agglomération du Bassin de Thau (34) et CPIE Bassin de Thau	68
Communauté de communes du Bassin de Marennes (17) et CPIE Marennes-Oléron	69
Communauté de communes du Canton de Villé (67) et CPIE du Ried et de l'Alsace centrale	70
Communauté de communes du Pays de Revigny (55) et CPIE de Meuse	71
Communauté de communes Cère et Goul en Carladès (15) et CPIE de Haute Auvergne	72
Communauté de communes du Haut Ségala (46) et CPIE de Haute Auvergne	73
Communauté de communes du Canton de Cuiseaux (71) et CPIE Bresse du Jura	74
Communauté de communes Cœur de Gascogne (32) et CPIE Pays Gersois	75
Communauté de communes du Pays de Paulhaguet (43) et CPIE du Velay	76
Communauté de communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre (55) et CPIE de Meuse	77
Carte des 24 territoires en 2014 et remerciements	78



Disposer d'un outil pour accompagner leur engagement dans le développement durable constitue, pour les intercommunalités d'aujourd'hui, un atout certain !

Les impératifs du Grenelle, confortés par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), impactent nécessairement la gestion de l'espace intercommunal, mais plus largement l'ensemble des choix des élus et leurs actions : quel développement pour le territoire ? Quelles ressources valoriser ? Comment renforcer le lien social et intergénérationnel ? Quelle gouvernance territoriale pour concevoir et décider en associant l'ensemble des élus, les acteurs locaux, les habitants ? Comment nourrir la dynamique et l'attractivité du territoire ?

A l'heure où les intercommunalités montent en puissance et où les moyens financiers et d'ingénierie sont contraints, l'approche développement durable constitue une clé d'entrée intéressante pour les élus qui souhaitent **redéfinir leur projet de territoire**.

Et si certains estiment que le développement durable ne constitue qu'un concept galvaudé aux contours trop larges, synonyme de contraintes et de surcoût, d'autres ont démontré de façon pragmatique qu'une **méthode s'appuyant sur l'expérience vécue, les compétences exercées et leur évaluation** permettait de déboucher rapidement sur un **plan d'action communautaire très opérationnel**.

Pour cela, les élus des communautés de communes doivent se mobiliser, mobiliser les acteurs du territoire afin d'approfondir leur réflexion et construire un projet. L'échelon intercommunal nous a semblé adapté à ces exigences, d'autant plus que les compétences des communautés de communes ont un lien direct avec le développement durable :

l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'environnement (l'eau, les déchets, la biodiversité, l'assainissement...), la voirie intercommunale, l'habitat, le cadre de vie, les services de proximité à la population...

Le plus important est de proposer des **méthodes souples** permettant aux élus de se mettre en mouvement et d'initier des **processus d'amélioration continue**. Mairie-conseils et l'Union nationale des CPIE ont souhaité apporter leur contribution à la prise en compte de l'enjeu stratégique du développement durable.

C'est dans un véritable partenariat entre les deux organismes, dans un partage des connaissances et des expériences, que la DDmarche a été progressivement élaborée en s'appuyant sur le tandem communauté de communes/CPIE pour conduire le projet.

Si les neuf territoires pilotes qui ont expérimenté la DDmarche ont contribué à la rédaction du guide 2011, les deux générations de territoires suivantes ont enrichi les expériences présentées dans cette nouvelle édition.

Futurs territoires engagés, Mairie-conseils et l'Union nationale des CPIE comptent sur vous pour faire vivre la DDmarche ! Plus vous serez nombreux à l'utiliser, plus nous capitaliserons d'expériences pour les partager. Faites-nous part de votre souhait de vous engager dans la DDmarche et de rejoindre le **réseau national des territoires** qui s'est constitué. Quant à nous, faire vivre ce réseau d'échange, tout en continuant à faire progresser de manière coopérative la DDmarche, constituent nos objectifs dont ce nouveau guide est le témoin. Les CPIE, engagés auprès des territoires dès l'expérimentation, pourront accompagner les intercommunalités qui le souhaitent dans leur démarche.

Brigitte Berthelot

Directrice du pôle Information et accompagnement des collectivités locales de la Caisse des Dépôts (Mairie-conseils et Localtis)

Yvon Bec

Président de l'Union nationale des CPIE



DDmarche

Partie 1

La DDmarche, l'essentiel



Les communautés de communes, acteurs incontournables du développement durable

Des défis de développement durable...

Penser globalement, mais agir concrètement sur les territoires : le développement durable interroge l'ensemble des acteurs de terrain et notamment les collectivités territoriales et leurs groupements. Le développement durable oblige à relever :

- Les **défis environnementaux** : la disponibilité et la qualité de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, l'optimisation de la consommation foncière, la gestion des déchets...
- Les **défis énergétiques** : l'anticipation face à la diminution des énergies fossiles, la lutte contre le changement climatique, l'isolation thermique des bâtiments...
- Les **défis économiques** : le passage d'une économie du « plus » à une économie du « mieux », le lien croissant entre agriculture et alimentation des habitants du territoire, la diminution des moyens de l'action publique...
- Les **défis sociaux** : l'augmentation des situations de précarité, le vieillissement de la population, l'organisation de la mobilité, la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques, l'accès aux soins...
- Les **défis de la gouvernance** : l'approche transversale des problématiques de développement, le travail partagé entre les élus et les autres acteurs du territoire, l'articulation entre les différentes échelles territoriales...

... qui croisent les compétences des communautés de communes

Ces défis interfèrent très fortement avec les domaines de compétences et d'intervention des communautés de communes, qui tendent de plus en plus à élargir leur champ d'action à la faveur des agrandissements de périmètre ou de mutualisation des moyens pour mieux répondre aux besoins de leurs habitants. * [Zoom page suivante.](#)

Le développement durable, un levier pour redonner du sens et du dynamisme au développement territorial

Par les défis et les priorités qu'il met en exergue, le développement durable facilite un retour aux enjeux fondamentaux de l'aménagement et du développement des territoires.

Il fait appel à l'expertise des élus, des techniciens et des autres acteurs du territoire communautaire.

Il implique un mode de gouvernance participatif qui s'appuie sur la concertation et le dialogue territorial et facilite les dynamiques collectives.

Il passe par un processus d'évaluation et de progression continues. En évitant les modes de jugement binaires du type



ZOOM → CROISEMENT DES DÉFIS DD ET DES COMPÉTENCES

- La compétence **Aménagement de l'espace** croise les préoccupations d'économie de foncier, de préservation des terres agricoles, de localisation de l'habitat, des services et des infrastructures.
- La compétence **Développement économique** permet à la communauté de valoriser les ressources et l'économie de proximité et d'agir sur les filières économiques locales.
- La compétence **Protection de l'environnement** se prête à la gestion économe de l'eau, à l'amélioration de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets, au maintien de la biodiversité.
- La compétence **Politique du logement et du cadre de vie** permet d'encourager la construction de bâtiments économes en énergie ou de renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins spécifiques des habitants.
- La compétence **Création et entretien de la voirie** offre la possibilité de jouer sur les matériaux utilisés pour les routes et chemins, de limiter l'imperméabilisation des sols, d'inciter aux déplacements doux de proximité, d'assurer une gestion différenciée des bords de route.
- La compétence **Action sociale d'intérêt communautaire** permet de développer les dynamiques collectives en matière d'entraide, de soins, de solidarité ou de transmission intergénérationnelle.
- La compétence **Construction et fonctionnement des équipements scolaires, sportifs ou culturels** offre l'opportunité de concevoir des équipements économes en fonctionnement et d'impliquer les futurs usagers dans leur gestion.
- La compétence **Assainissement** influe sur le choix des modes de collecte et de traitement, la maîtrise des pollutions et des écoulements des eaux pluviales.
- La compétence **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (dès 2016) favorisera une vision stratégique de la gestion des bassins versants et une prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire.

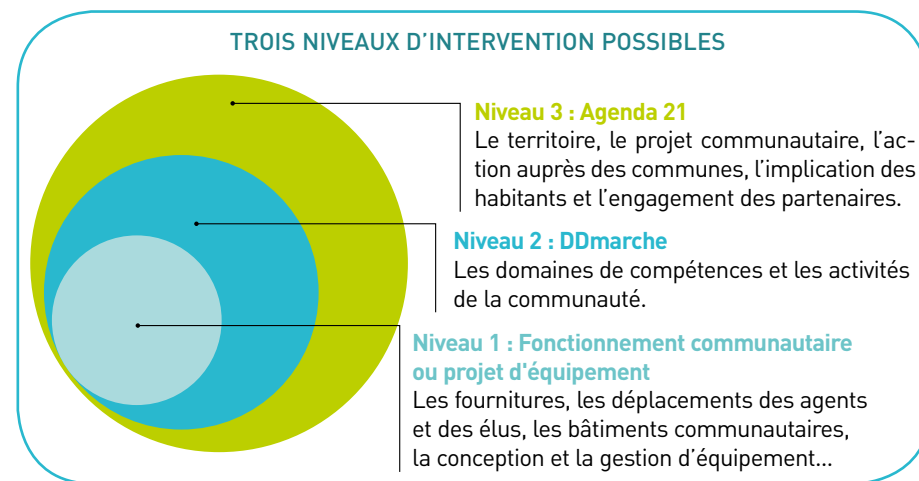
« bien/pas bien », il oblige à se poser une question fondamentale : autour de quelles problématiques et sur quelles actions veut-on faire mieux et non pas obligatoirement faire plus ?

La force démonstratrice et communicante de l'approche développement durable donne envie de s'impliquer ; elle parvient même à cultiver une dimension « épanouissante » et conviviale en montrant que l'on trouve plaisir à y participer et qu'il y a des trésors à découvrir dans les pratiques écocitoyennes, dans le travail partagé, dans la recherche de sens et dans les challenges à relever collectivement.

Aujourd'hui, de nombreuses communautés de communes se sont engagées dans des démarches exemplaires et novatrices de développement durable. Cependant, beaucoup reste à faire pour identifier les défis spécifiques à chacun des territoires, construire une démarche cohérente et déterminer les méthodes et les initiatives à mettre en œuvre pour y répondre.

Trois niveaux d'intervention peuvent être envisagés

1. Intégrer le développement durable dans le **fonctionnement interne de la communauté** (gestion des fournitures, de l'eau, des déchets, management des ressources humaines...), ou dans un **projet d'équipement** (conception et gestion), en prenant en compte les



dimensions économiques, environnementales et sociales, sans oublier la dimension participative pour une bonne implication des futurs utilisateurs (équipement sportif, salle polyvalente...).

2. Intégrer le développement durable dans les **compétences**, les priorités d'intervention et les **actions de la communauté** : décliner le projet communautaire en traitant les compétences intercommunales avec un regard « développement durable » et en ouvrant son pilotage à l'ensemble des acteurs locaux concernés. C'est la dynamique que vise la DDmarche.

3. Intégrer le développement durable dans toutes les **composantes du projet de territoire**, et dans la manière dont la communauté peut mobiliser ses communes, les acteurs socioprofessionnels et les habitants du territoire, avec l'appui d'une expertise extérieure. Dans ce cas, l'Agenda 21 constitue un outil de référence en matière de développement durable.

Choisir la « DDmarche »

Aboutir, en moins d'un an, à un projet communautaire de développement durable en :

- identifiant les défis de développement durable majeurs du territoire,
- réalisant une autoévaluation courte portée par un groupe de pilotage constitué d'élus et d'acteurs socio-professionnels et associatifs,
- construisant un plan d'action à lancer rapidement.

C'est ce chemin que vous propose la DDmarche, conçue et expérimentée par Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts, et l'Union nationale des CPIE avec neuf intercommunalités, et enrichie par plusieurs générations de territoires depuis.

L'ambition de ce document est d'en expliciter les principales étapes et le mode d'animation afin que de nouvelles intercommunalités puissent s'y engager et rejoindre le réseau national des territoires DDmarche.

La DDmarche en quelques mots

Les trois clés pour s'engager davantage sur la voie du développement durable

Une dynamique

La DDmarche permet de déclencher un processus dynamique en faveur du développement durable, porté par les élus intercommunaux sur les actions de la communauté.

Une progression

La démarche consiste à élaborer rapidement un premier plan d'action opérationnel qui permet de progresser et de se donner, dans la durée, un mode de travail construit sur le principe de l'amélioration continue.

Un pilotage collaboratif

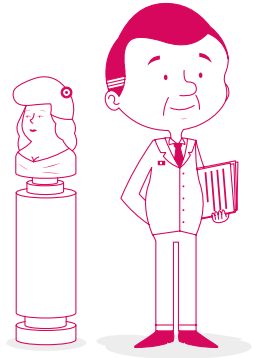
La démarche repose sur la constitution et la mise en mouvement d'un groupe d'élus et d'acteurs choisis par le conseil communautaire pour piloter et engager la communauté de communes ou d'agglomération sur la voie du développement durable, et initier ainsi un mode de gouvernance d'un type nouveau.

Six étapes pour avancer à son rythme



La DDmarche comprend six grandes étapes.

- 1. Préparation** : sensibilisation et mobilisation des élus communautaires, délibération et mise en place du groupe de pilotage.
- 2. Choix des défis** de développement durable du territoire.
- 3. Autoévaluation** des compétences et des actions de la communauté au regard de ces défis.
- 4. Construction d'un plan d'action** permettant de mieux répondre aux défis.
- 5. Mise en route** des actions.
- 6. Amélioration continue**, qui engendre des déploiements pour les années suivantes.



Un nouveau mode de gouvernance communautaire

- Le **conseil communautaire**, organe de décision, acte l'entrée de la communauté dans la DDmarche par une délibération et mandate le **groupe de pilotage**, instance de proposition et de coordination.
- Un **élu «chef de projet»** assure le lien entre le groupe de pilotage et le bureau ou le conseil.
- Un **technicien** de la communauté assure un rôle d'**animateur pivot** auprès du groupe de pilotage et des autres agents et commissions de la communauté. Le directeur de la communauté sera secondé s'il pilote lui-même la DDmarche ; il sera impliqué régulièrement dans l'avancée des travaux si un autre technicien est mandaté.

A partir de la deuxième année, cette gouvernance se prolonge et s'adapte à la mise en œuvre des actions.



Un accompagnement de proximité

Une personne externe, proche du terrain, accompagne la DDmarche. Elle joue un rôle de « facilitateur » dans la conduite méthodologique et dans l'animation. Elle crée du lien avec d'autres communautés et réseaux existants engagés dans la même démarche. Elle transfère des savoir-faire.

Les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) sont en mesure de jouer pleinement ce rôle.

Si cet accompagnement externe est incontournable pour le lancement de la démarche, il est également fortement recommandé de le poursuivre pendant deux ou trois ans à un rythme plus léger pour veiller à ce que la démarche conserve toute sa dynamique.

Une préparation collective des projets

“ La DDmarche fait que les élus s'intéressent maintenant aux projets des autres commissions : nous arrivons désormais à réunir deux commissions ensemble pour traiter d'un même projet. Et nous mettons en place des réunions préparatoires avec les élus délégués par la communauté de communes pour siéger dans des conseils syndicaux (notamment pour la gestion de l'eau et le tourisme) afin de travailler collectivement et en amont avec eux à une approche de développement durable sur les dossiers qui y seront traités. ”

Franck Noël-Baron,
président de la communauté de communes du Langeadois





Des enjeux prioritaires propres à son territoire

La méthode de travail repose sur la capacité du groupe de pilotage à identifier collectivement les principaux défis de développement durable spécifiques au territoire. Il s'agit de repérer les enjeux prioritaires pour la communauté de communes.

Le groupe de pilotage évalue ensuite les contributions effectives de la communauté pour répondre à ces défis, dans ses différents domaines de compétences et d'action.

* Exemple ci-contre

Une méthode souple

La DDmarche s'appuie sur des outils d'animation que chaque territoire adapte et utilise à sa façon, que ce soit pour la sensibilisation des élus, le travail d'autoévaluation, l'implication du personnel intercommunal, les domaines ou le nombre d'actions retenues...

Une communauté de communes de 3 000 habitants, comme une agglomération, peut s'engager dans la DDmarche et avancer à son rythme, en s'appropriant les outils selon ses propres moyens.

Un plan d'action rapidement opérationnel

Le plan d'action est élaboré pour améliorer les pratiques et le fonctionnement communautaire afin de mieux répondre aux défis de développement durable du territoire. Il est orienté sur les champs dans lesquels la communauté peut directement agir, avec ou sans partenaires, et dispose de leviers d'action. Les efforts sont ainsi concentrés sur des objectifs précis et réalistes.

* Exemple ci-contre



EXEMPLE → COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE ET BAIE DE L'ORNE - CABALOR (CALVADOS)

LES 9 DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE IDENTIFIÉS ET RECONNUS PAR LES ÉLUS

- Limiter les déplacements et adapter les transports
- Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
- Favoriser les économies d'énergie
- Adopter une gestion respectueuse de l'environnement, des jardins et espaces verts
- Prendre en charge les personnes âgées et fragilisées
- Economiser les terres agricoles
- Formaliser un projet collectif pour CABALOR
- Mieux partager/mieux manger
- Exemplarité de la collectivité

LE PREMIER PLAN D'ACTION DE CABALOR

1. Soutenir et valoriser une **agriculture durable** : maraîchage bio, produits locaux...
2. Concevoir une **zone d'activités** répondant aux défis de développement durable de la communauté de communes et intégrer ces défis dans le règlement de zone
3. Développer le **tourisme durable** sur le territoire : mise en valeur des sites, liaisons douces...
4. Favoriser les **économies d'énergie** : diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments intercommunaux...
5. Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des **déchets** : optimisation du service déchets...
6. Gérer l'**environnement** de façon respectueuse : sensibilisation des particuliers au jardinage au naturel...
7. **Achats responsables** et **exemplarité** de la collectivité : cadre interne pour les achats, sensibilisation des personnels intercommunaux...

Un processus d'amélioration continue pour entretenir l'effet « boule de neige »

Évaluer les actions engagées et leur donner plus de portée, élargir le plan d'action, impliquer davantage d'acteurs locaux (élus, techniciens, partenaires, entrepreneurs...) : la communauté ré-interroge ses pratiques chaque année afin de les consolider et de les perfectionner.

Il sera possible, pour les communautés de communes qui le souhaitent, d'élargir leur approche et de viser une reconnaissance « Agenda 21 » ultérieurement. * Exemple ci-contre.



EXEMPLE → COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LANGEADOIS (HAUTE-LOIRE)

UN PLAN D'ACTION LA PREMIÈRE ANNÉE...

1. Approche environnementale du développement économique
2. Mobilité
3. Qualité environnementale et fonctionnement des équipements
4. Déchets
5. Ecotourisme
6. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Haut-Allier.

...ÉVALUÉ ET REVISITÉ DEUX ANS APRÈS DANS UNE RECHERCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Être plus participatif et associer davantage les communes, les socio-professionnels, la population et les services en retard
- Se retrouver tous les six mois pour faire le point
- Développer la compétence animation...



Une feuille de route pour les élus

“ La DDmarche a aiguillé les élus dans leur réflexion sur une politique de développement durable. Le plan d'action qui en est ressorti est maintenant leur feuille de route. Il évite de lancer des actions uniquement au fil de l'eau, sur la seule base d'opportunités. ”

Willy Guieau,
directeur du CPIE du Velay

Une amélioration du fonctionnement

“ La DDmarche a changé les habitudes. Les réunions du groupe de pilotage ont été l'occasion de placer les élus dans une posture différente : ils ont pu s'exprimer largement en amont des prises de décision, dans un cadre de co-construction. Moins centrés sur les projets, ils ont pu ainsi prendre le temps d'échanger sur les valeurs, sur la vision partagée du territoire, sur la cohérence des projets d'ensemble de la communauté de communes. Autant d'éléments qui ont été moteurs pour leur implication. ”

Nicolas Debray,
délégué communautaire responsable du groupe de pilotage DD de la communauté de communes Jura Sud



DDmarche

Partie 2

La DDmarche, comment faire ?



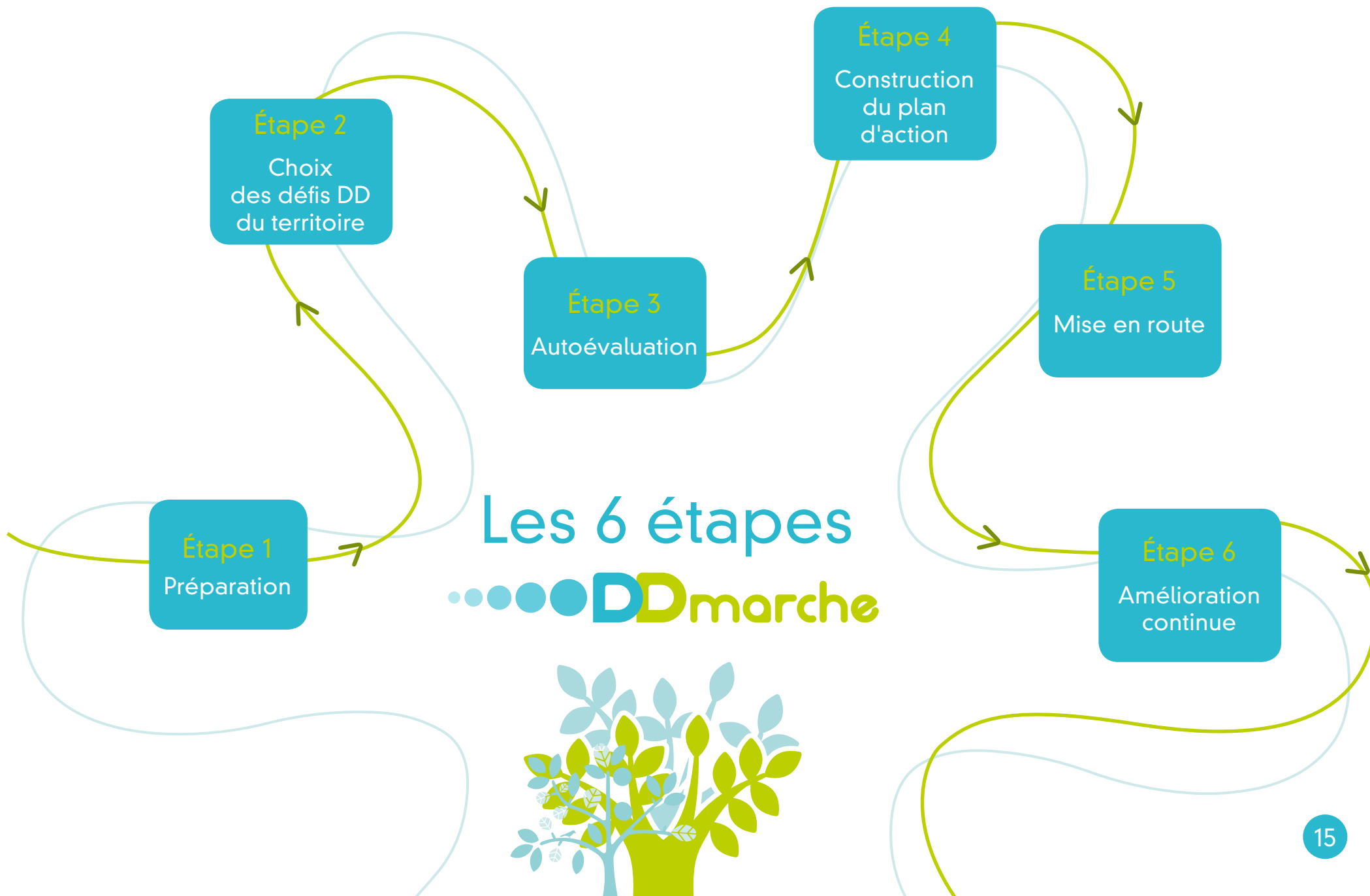
Six étapes pour construire le développement durable intercommunal

La DDmarche permet de **mettre en route** rapidement un plan d'action qui, par la suite, s'amplifie et se bonifie chaque année.

Sous la responsabilité du conseil communautaire, elle est **conduite** par un groupe de **pilotage** composé d'une majorité d'élus et de personnes ressources. Ce groupe est coordonné par un élu référent, aidé par un animateur pivot.

Le groupe de pilotage se réunit pour proposer successivement des défis de développement durable du territoire, une autoévaluation et un plan d'action.

Chemin faisant, il organise des **points d'étapes réguliers** avec le bureau et le conseil communautaires.



Étape 1

Préparation

Démarrer du bon pied pour porter la démarche et l'adapter au terrain



Sensibiliser pour susciter un bon portage de la DDmarche par le conseil communautaire

En amont du déclenchement de la démarche, une ou plusieurs séances de sensibilisation sur la mise en œuvre du développement durable dans les communautés de communes sont nécessaires. Elles peuvent être proposées à l'ensemble des élus, au niveau communal, communautaire ou à un niveau plus large (Pays, bassin d'emploi...).

Pour enclencher la DDmarche, un échange en conseil communautaire est indispensable. Les élus moteurs, aidés du CPIE ou d'un autre partenaire, donnent le sens et suscitent un débat. Si les élus le souhaitent, ils s'engageront par une délibération énonçant les principes et les responsabilités : un élu

est « chef de projet », il assure une fonction de coordination et de liaison avec le bureau, le conseil communautaire et les commissions.

La direction de la communauté est facilitatrice. Elle veille à la fluidité des échanges et son rôle est fondamental pour la mise en œuvre des actions et la progression continue.

La délibération définit également des moyens : un technicien de la communauté de communes devient « animateur pivot » pour 20 à 30 jours au moins affectés à la conduite de la DDmarche en première année. Cette mission sera prolongée et le temps de travail ajusté chaque année en fonction de la nature des actions et des tâches de coordination. Certaines intercommunalités prévoient également un budget dès la première année, afin de pouvoir passer à l'acte très rapidement, au moins pour des actions simples.



Mandater officiellement le groupe de pilotage et définir les rôles

Le conseil communautaire est « maître d'ouvrage » de la DDmarche. Il mandate un groupe de pilotage qui prend le rôle de « maître d'œuvre ». Ce groupe est composé en majorité d'élus. L'expérience montre en effet qu'une démarche de développement durable communautaire induit des change-

ments : les élus doivent les déclencher et les vivre collectivement...

Un accompagnateur, extérieur à la communauté de communes, apporte son appui méthodologique et son expérience pour aider les différents acteurs à s'approprier la DDmarche et à la mettre en œuvre. Avec leur connaissance des enjeux territoriaux du développement durable et leurs compétences d'animation, les CPIE peuvent réaliser cet accompagnement.



Repérer les bonnes pratiques sur le territoire

Les membres du groupe de pilotage disposent d'une certaine connaissance du territoire, de ses problématiques et des pratiques existantes en matière de développement durable. Il suffit de bien organiser l'échange, l'expression des idées et le croisement des points de vue pour obtenir une expertise collective de très bonne qualité, qui constituera le socle de départ de la démarche. Le plus simple est de réaliser, en une séance et de manière participative, une carte des bonnes pratiques de développement durable du territoire.

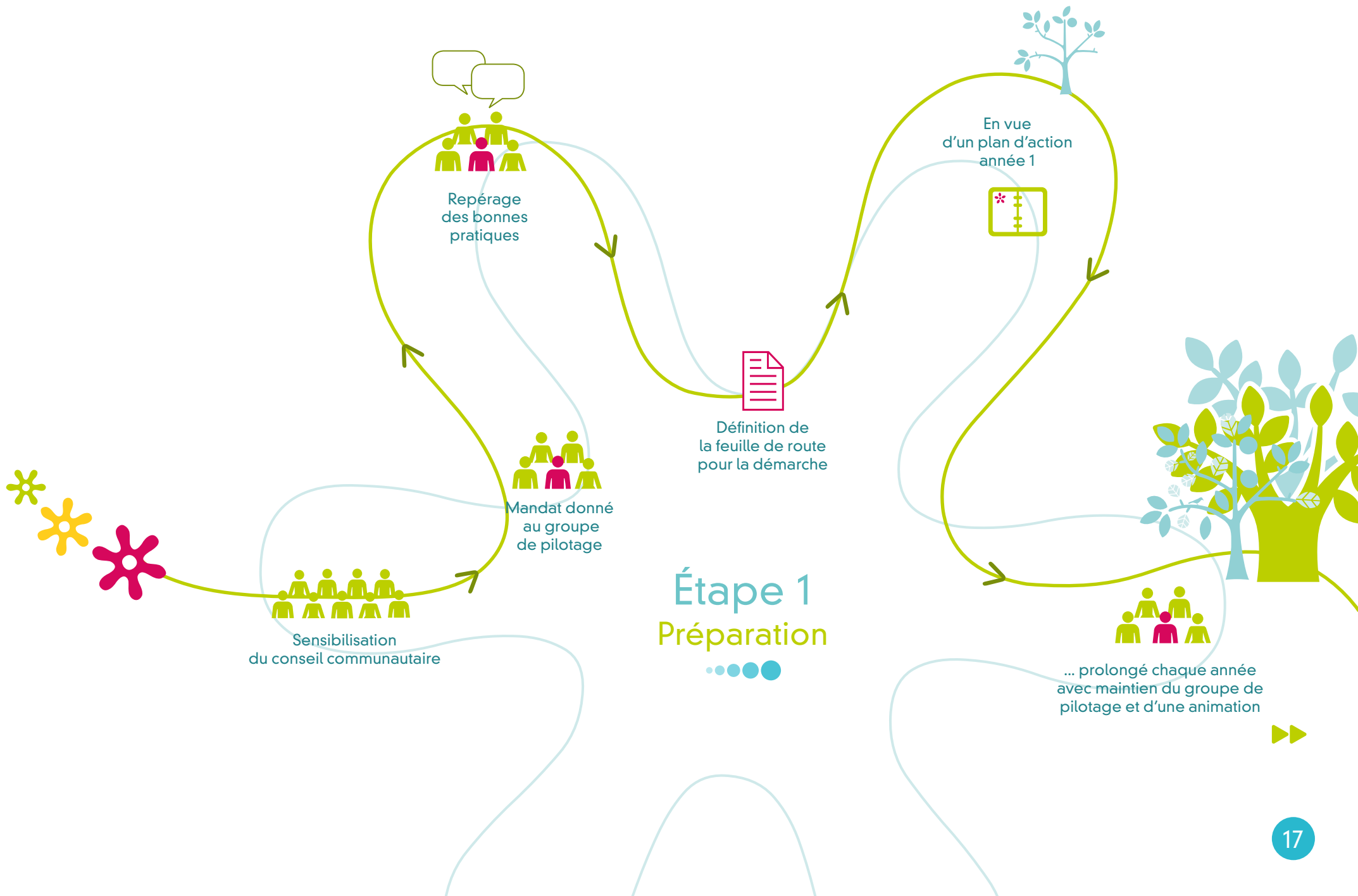


Définir une feuille de route

La DDmarche donne lieu à des réalisations concrètes assez rapides, six mois à un an après son déclenchement.

Environ six séances de travail du groupe de pilotage sont nécessaires pour engager le plan d'action. Trop peu de réunions, c'est le risque d'un manque de vision partagée et de construction collective. Trop de réunions, c'est le risque de démobiliser les participants, notamment les élus, déjà très sollicités par ailleurs. Des séances de travail conséquentes de trois à quatre heures (avec des pauses) permettent d'en limiter le nombre.

Dès sa mise en place, le groupe de pilotage doit réfléchir avec l'accompagnateur à sa propre méthode et à son calendrier. Il propose ensuite sa feuille de route au bureau ou au conseil communautaire. Cela permet de se donner collectivement des repères et des dates : chacun peut ainsi mesurer son engagement et éviter un possible sentiment de dispersion ou de « réunionite »...



Étape 1 Préparation



Une sensibilisation par l'échange et par l'exemple

Cette sensibilisation vise à informer les élus communautaires sur ce qu'est le développement durable et à leur présenter la DDmarche.

Communauté de communes du Centre Mauges, accompagnée par le CPIE Loire Anjou : montrer que le développement durable ne freine pas l'économie

La sensibilisation doit s'adapter à chaque contexte local. Le Centre Mauges est façonné par son histoire économique très dynamique sur le plan de l'élevage et de l'industrie. Les élus ont parfois tendance à penser que le développement durable va susciter des rigidités « environnementalistes » pouvant freiner l'économie du territoire. En conséquence, la sensibilisation du conseil communautaire devait s'appuyer sur des exemples précis proches du vécu local et sur des échanges à partir de ces exemples.

Une réunion d'information spécifique a, de plus, été organisée avec les secrétaires de mairie.

Communauté de communes du canton de Cuiseaux, accompagnée par le CPIE Bresse du Jura : une sensibilisation des élus en deux temps avant de mandater le groupe de pilotage

Dans un premier temps, une présentation a été réalisée en conseil communautaire. Elle a donné lieu à un accord de principe sur le lancement de la DDmarche et a contribué à la sensibilisation des élus.

Dans un deuxième temps, le bureau communautaire s'est réuni pour clarifier les objectifs et les attendus de la démarche et faire s'exprimer chaque élu sur la portée politique du projet.

Enfin, lors d'un conseil communautaire exceptionnel, les élus ont approfondi la notion de développement durable, précisé le sens et le contenu de la DDmarche et se sont mobilisés pour intégrer le groupe de pilotage.



Autres pratiques et astuces pour la sensibilisation

- La communauté de communes du Langeadois a organisé un voyage dans la commune de Beynat en Corrèze, qui est en démarche d'Agenda 21, afin de déclencher des envies, de créer des échanges entre élus et de souder un premier groupe moteur.
- La communauté de communes du canton de Fresnes-en-Woëvre et le CPIE de Meuse qui l'accompagnait ont mobilisé un groupe d'étudiants en licence professionnelle pour recueillir auprès de tous les maires leur perception de la notion de développement durable et repérer des bonnes pratiques.
- Pour susciter une adhésion d'ensemble et impliquer d'emblée les communes, la communauté de communes du Pays de Pouzauges a souhaité présenter la DDmarche aux treize conseils municipaux. Parallèlement, le directeur général des services a organisé une réunion d'information pour les quarante agents communautaires.

Des choix, en connaissance de cause

“ La DDmarche vise des changements dans les comportements et dans la gouvernance de la communauté, en particulier en acquérant des réflexes dans l'analyse des impacts de toutes les actions que le conseil communautaire vote. Nous souhaitons, à ce titre, ne pas nous limiter aux conséquences environnementales. Une action peut, en effet, produire un impact environnemental favorable mais un impact social désastreux ! Il faut pouvoir corriger certaines actions, ou bien assumer les choix en connaissance de cause. Le but est, bien entendu, de produire pour l'ensemble des politiques, des impacts économiques, sociaux et environnementaux favorables et de limiter les impacts défavorables. ”

Jean-Marie Allain, vice-président de la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre



Groupe de pilotage > Points de vigilance

- La participation d'au moins deux ou trois responsables de commission, membres du bureau, est recommandée. En revanche, éviter une composition trop proche de celle du bureau.
- L'assiduité et la motivation des élus sont essentielles.
- Attention à l'excès de représentation environnementale : diversifier les sensibilités et penser aux équilibres (savoir-faire, parité, appartenance géographique, âges...).
- Attention aux groupes de pilotage trop fournis (plus de 25 personnes) et composés d'une minorité d'élus ! Les élus communautaires se prononceraient sur un plan d'action sans avoir participé à sa construction.
- Le groupe de pilotage a pour mission d'initier un mode de travail collaboratif ayant vocation à perdurer après le lancement du premier plan d'action.



Groupe de pilotage
(CC du canton de Villé)

Un groupe de pilotage composé avec soin

Il s'agit du groupe qui pilote la DDmarche au sein de la communauté de communes.

Communauté de communes du canton de Villé, accompagnée par le CPIE du Ried et de l'Alsace Centrale : un groupe de pilotage composé en grande majorité d'élus

Parmi les vingt personnes du groupe de pilotage, treize sont des élus : neuf maires (également présidents de commissions le plus souvent), le conseiller général et trois délégués communautaires ou suppléants. Sept personnes ressources ont été mobilisées : des responsables associatifs, un chef d'en-

treprise, les directrices de l'office de tourisme et de la maison de l'enfant, l'animatrice du plan climat.

Communauté de communes Jura Sud, accompagnée par le CPIE du Haut Jura : une forte implication des responsables de commissions

Pour la première année, le travail est centré sur les compétences communautaires. La communauté de communes Jura Sud a donc choisi de mobiliser une dizaine d'élus, tous responsables ou membres de commissions et chargés de faire le lien avec elles.

Pour certaines étapes de la démarche, le groupe de pilotage peut s'élargir à d'autres acteurs et personnes ressources.



Autres pratiques et astuces pour le groupe de pilotage

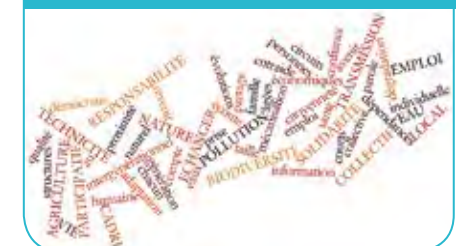
- Pour la première réunion du groupe de pilotage, plusieurs territoires ont utilisé la technique du photolangage. Un jeu de photographies permet d'illustrer les représentations du développement durable, de partager les points de vue et de se doter collectivement d'une culture commune.

- La communauté de communes du Pays de Pouzauges, avec l'appui du CPIE Sèvre et Bocage, a formalisé des règles du jeu pour le groupe de pilotage (une personne, une voix), une posture de dialogue et de coopération au profit du territoire...



Ci-dessus : séance d'interprétation sur le développement durable à l'aide du photolangage (CC Cère et Goul en Carladès)

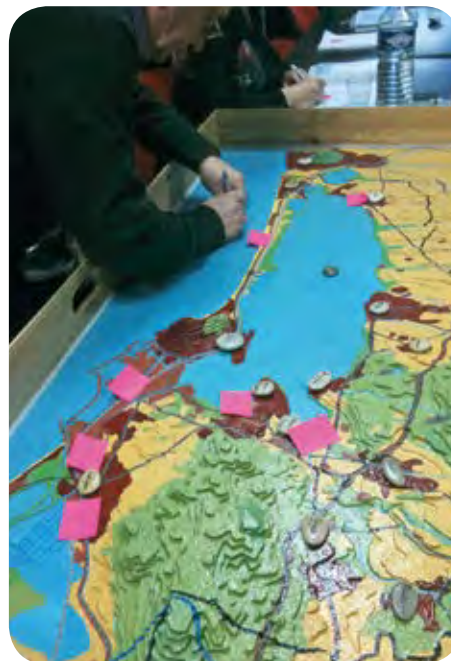
Ci-dessous : nuage de mots-clés issu de l'échange sur le sens du DD à partir de l'outil photolangage (CC du Haut Ségala)





Autres pratiques et astuces pour le repérage des bonnes pratiques

- Le CPIE Bassin de Thau, qui accompagnait la communauté d'agglomération, a conçu une maquette du territoire permettant à chacun de mieux se représenter sa configuration et d'y positionner les initiatives de développement durable déjà à l'œuvre.



Priorité au territoire !

« Avec cette méthode, c'est le territoire qui l'emporte ! Lors du débat autour de la carte ou de photos du territoire, chacun oublie ce qu'il est venu défendre pour s'intéresser avant tout au territoire. La méthode facilite ce processus : elle contribue à ce que chacun abandonne ses propres prérogatives pour se concentrer sur le territoire. »

Maryvonne Paillat, conseillère communautaire de la communauté de communes du Pays de Pouzauges

Le repérage des bonnes pratiques pour partir de l'existant

C'est le travail d'identification, par le groupe de pilotage, des réalisations existantes en faveur du développement durable sur le territoire.



Repérage des bonnes pratiques > Points de vigilance

- Penser à relever des bonnes pratiques économiques, sociales et participatives, et pas uniquement environnementales.

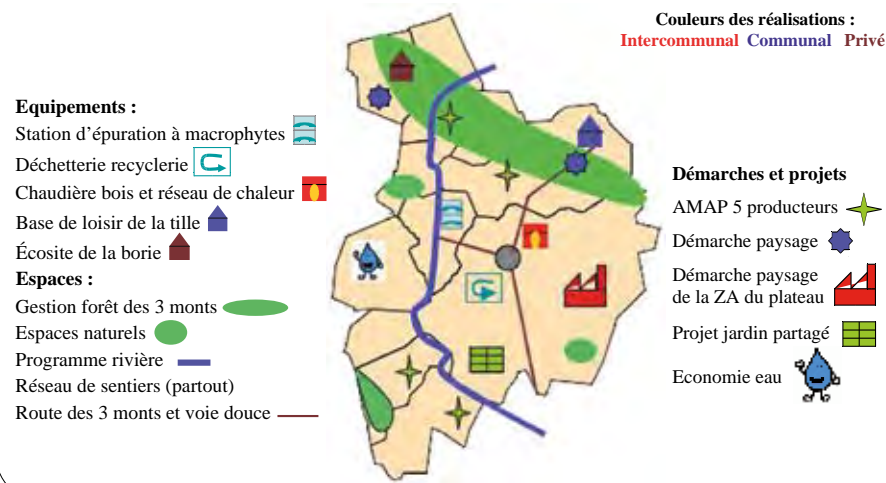
Communauté de communes du Centre Argonne, accompagnée par le CPIE de Meuse : une carte des réalisations pour un état des lieux et un échange sur les pratiques locales

Le groupe de pilotage, avec l'appui du CPIE, a construit une grille très simple permettant d'inscrire des actions ou des pratiques intercommunales ou communales existantes. Chaque action a donné lieu à un échange sur le sens de ces pratiques du point de vue du développement durable.

Le groupe a sélectionné des bonnes pratiques, qui ont ensuite été reportées sur un fond de carte de la communauté. Ce regard commun sur le territoire est important : « On ne part pas de zéro, et même si l'on veut aboutir à un plan d'action intercommunal, il est important de connaître ce qui se fait de bien dans les communes ».

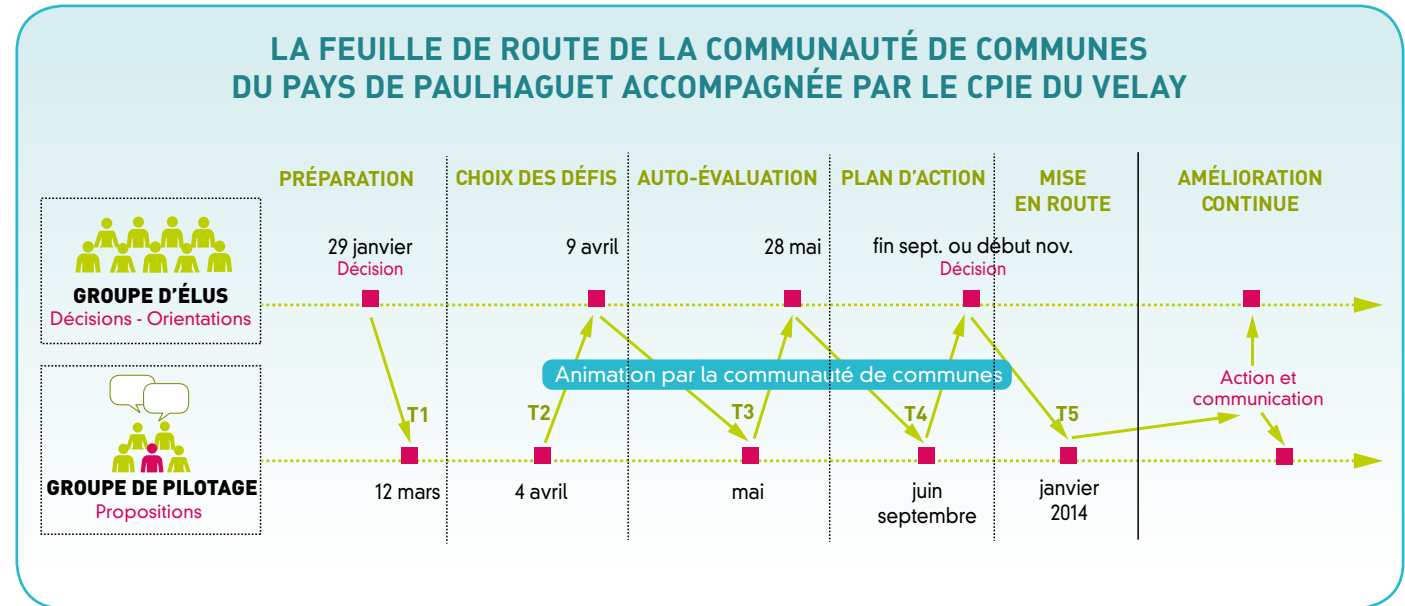
De plus, le développement durable n'est pas « hors sol » ; il est essentiel de se donner une vision spatiale commune. La carte donne des idées sur les manques et sur les enjeux.

EXEMPLE DE CARTE DES RÉALISATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Une feuille de route adaptée

Elle contient la méthode retenue par le groupe de pilotage pour la DDmarche et le calendrier choisi pour arriver au premier plan d'action.



Communauté de communes du Pays de Revigny accompagnée par le CPIE de Meuse : une feuille de route avec des objectifs, des modalités de travail et des échéances précises

Le groupe de pilotage, issu de la commission « projet de territoire » existante, a formulé des attentes et des objectifs pour la DDmarche. Il a travaillé à l'adaptation de la méthode à partir du cadre général proposé et des grands principes. Il a fixé un calendrier très précis sur un an, à la fois pour le travail en groupe de pilotage et pour les temps d'échange avec le conseil communautaire. Les modalités (lieux, horaires, durée des réunions) ainsi que les règles du jeu ont été évoquées. De ce fait, le groupe s'est senti acteur et responsable de sa propre méthode.



Feuille de route > Points de vigilance

- Poser dès le départ la question de la durée des réunions. Les étapes ne se prêtent pas toutes à un format habituel de 1h30 ou 2h. Pour l'efficacité de certaines séances, mieux vaut travailler trois heures avec une pause repas conviviale.
- Dans les groupements de communes disposant de services structurés, les élus sont habitués à travailler en lien étroit avec les techniciens. La feuille de route prévoira des temps d'échange inter-services et les étapes importantes seront préparées avec les techniciens.

Trouver le bon rythme

“ Les élus sont déboussolés face à la question du DD. La méthode et l'aide du CPIE ont constitué un apport substantiel. Cela nous a permis d'avancer rapidement. En quelques mois, nous avons fait six réunions du comité de pilotage. Il est important de trouver le bon rythme pour que l'intérêt des élus ne s'étiolle pas ; une vraie question étant donné le nombre de sollicitations auxquelles ils sont confrontés. ”

Alain Bertès, vice-président en charge du développement durable de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau

Étape 2

Choix des défis de développement durable du territoire

Se donner un cap,
un horizon pour le territoire

Se concentrer sur les défis de développement durable du territoire



Une démarche de développement durable est d'autant plus mobilisatrice qu'elle est porteuse de sens pour les élus et les habitants du territoire. Le sens de la DDmarche est donné par les actions et par les motivations qu'elles suscitent, et également par les défis de développement durable du territoire, qui représentent des ambitions partagées et portées par le conseil communautaire. « *Ils sont les phares qui nous donnent le cap à suivre et qui éclairent nos regards sur notre action* », rappelle un élu communautaire.

Partir du vécu des habitants

Les défis planétaires et nationaux ne suffisent pas pour mobiliser. Tout le monde a plus ou moins une conscience écologique, une fibre sociale et une volonté de produire sans compromettre les ressources. Mais les enjeux nationaux paraissent souvent abstraits ou conceptuels. « Que pouvons-nous faire à notre niveau ? »

Partir du vécu des membres du groupe de pilotage permet de balayer beaucoup de problématiques et d'enjeux connus et concrets, puis de formuler des défis parlants, adaptés au contexte local, tels que « lutter contre la banalisation paysagère » ou « optimiser nos dépenses énergétiques communautaires », ou encore « soutenir l'autonomie et la proximité avec nos anciens ».



Comparer avec les défis du cadre national

Le groupe de pilotage s'attache à compléter les premières propositions formulées en les confrontant avec les défis de la Stratégie nationale de développement durable adoptée par la France. Il s'interroge sur leur signification locale et peut ainsi intégrer des thèmes qui n'ont pas encore été traités. Par exemple, le défi national « cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » peut permettre d'approfondir la réflexion sur l'accès aux services pour tous, que développe une intercommunalité.



Formuler cinq à dix défis, repères de développement durable pour le territoire

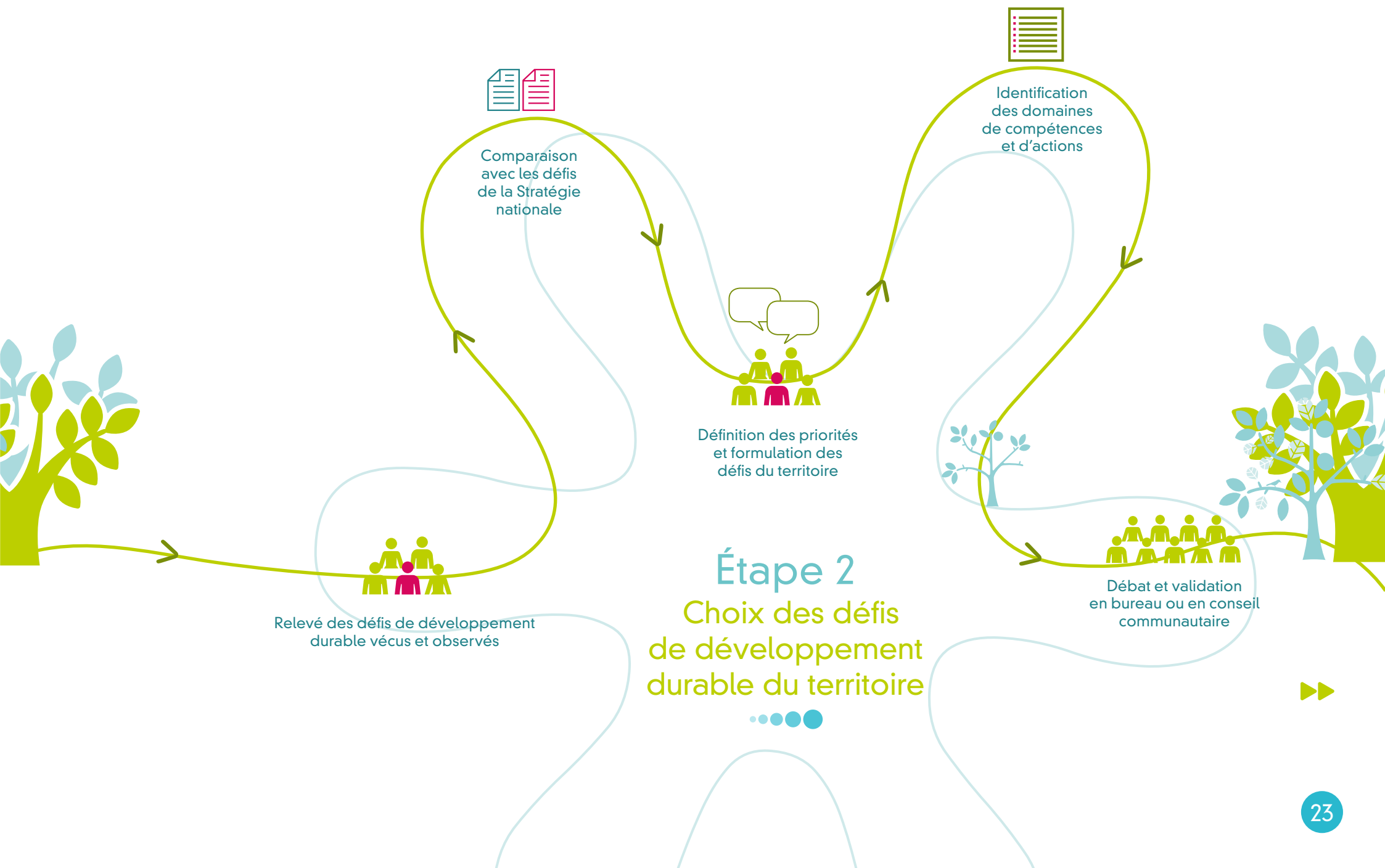
Un débat suivi d'une sélection de priorités permet de formuler les défis locaux, c'est-à-dire les ambitions pour le territoire. Les relever signifie répondre à des besoins, penser aux générations futures et créer intelligemment des richesses de tous ordres en protégeant et en gérant les ressources.

Pour des raisons de lisibilité, il est préférable de ne pas dépasser le nombre de dix. Certains territoires se donnent cinq défis ; il est même possible de se donner trois défis pour une première année. Ces défis constituent des points de repère pour l'évaluation et chaque année, ils pourront être modifiés ou élargis. En effet, une démarche de développement durable n'est ni figée, ni linéaire. Tout contribue à alimenter sa progression continue.



Identifier les domaines de compétences et d'actions

Le groupe de pilotage se met d'accord sur les domaines de compétences et d'actions à prendre en considération pour l'autoévaluation de la communauté de communes au regard du développement durable. Il s'agit de simplifier la formulation des compétences statutaires en utilisant des libellés plus proches des actions conduites. Il est possible de regrouper certaines compétences ou au contraire de les subdiviser pour plus de clarté. Un domaine d'action comme les achats ou la gestion des bâtiments peut être ajouté. Les défis et les domaines de compétences et d'actions retenus seront discutés en bureau communautaire et parfois au sein des commissions thématiques, puis validés par le conseil communautaire.



Communauté de communes du Pays de Paulhaguet, accompagnée par le CPIE du Velay : une technique d'animation participative

Pour la réunion d'exploration et de choix de défis de développement durable du territoire, la communauté de communes et le CPIE ont utilisé la méthode des Post-it.

Chaque personne a formulé ses défis de son côté, puis l'ensemble des propositions a été mis en commun et classé par familles. Le groupe de pilotage les a comparés avec les neuf défis de la Stratégie nationale, ainsi qu'aux enjeux inscrits dans les chartes des deux Parcs naturels régionaux dont la communauté de communes fait partie. Une grande convergence a pu être vérifiée.

Enfin, chacun a voté pour ses priorités et trois défis ont été retenus pour la première année de manière à concentrer les futurs objectifs. Il sera possible d'élargir à d'autres défis ultérieurement.

1. La mise en valeur des ressources naturelles et des paysages
2. Le développement de l'identité culturelle et sociale
3. La transition énergétique et la gestion des déchets



Choix des défis > Les points de vigilance

- Attention à ne pas anticiper sur les phases suivantes ! À cette étape, il ne s'agit pas encore de réaliser une évaluation de ce que fait la communauté de communes au regard de chaque défi. Il ne s'agit pas non plus d'imaginer les actions possibles pour répondre à chaque défi. Naturellement, quelques idées apparaissent : il suffit juste de les conserver pour les étapes suivantes de la DDmarche.
- Il est important de soumettre les défis de développement durable proposés à l'exécutif de la communauté de communes. N'oublions pas que ces défis représentent des ambitions pour la politique du territoire. Leur formulation simple est propice pour organiser un échange entre les élus. Il pourrait être tentant, pour le groupe de pilotage, d'attendre d'avoir fini l'évaluation. Mais l'expérience montre l'intérêt de travailler dans la continuité avec les élus et de ne pas trop espacer les phases de validation.
- Veiller à ne pas formuler exclusivement ou presque des défis environnementaux. Nous sommes dans le cadre d'une démarche globale qui concerne tous les aspects du développement durable et l'ensemble de la communauté de communes.

Communauté de communes du canton de Villé, accompagnée par le CPIE du Ried et de l'Alsace Centrale : une journée d'immersion dans d'autres territoires après la formulation des défis

Pour déterminer ses défis de développement durable, la communauté de communes a comparé les propositions du groupe de pilotage avec les finalités du Plan climat établi à l'échelle plus grande du Pays de l'Alsace Centrale, qui comprend huit communautés de communes, et avec les finalités du cadre national. Elle a retenu les quatre défis prioritaires suivants :

1. Produire et consommer localement et sobrement
2. Faire participer la population aux orientations et aux défis du canton
3. Réduire les consommations énergétiques et favoriser les énergies renouvelables
4. Redynamiser le dialogue familial, intergénérationnel et social

Afin de donner corps à ces orientations et d'élargir les points de vue, la communauté de communes a organisé un voyage vers des territoires proches, avec des visites et des rencontres permettant d'illustrer chaque défi. Ce voyage a renforcé la dynamique du groupe de pilotage.



Autres pratiques et astuces pour les défis de développement durable du territoire

- Dans la formulation des défis, utiliser un vocabulaire compréhensible, accessible à tous et appropriable.
- La méthode des Post-it fonctionne bien car elle permet une bonne expression de tous, en particulier ceux qui prennent moins facilement la parole. Au moment du choix, on peut utiliser des gommettes ou tout simplement, proposer un vote à main levée.
- Les territoires participant à une démarche intercommunautaire peuvent comparer les défis de développement durable avec les finalités ou orientations fixées à une échelle plus vaste (Scot, Plan climat, Agenda 21, charte de Parc...), afin de les enrichir et de les compléter.

Communauté de communes du Centre Argonne, accompagnée par le CPIE de Meuse : une carte du territoire évolutive à chaque étape

La communauté de communes du Centre Argonne s'est appuyée sur la carte des bonnes pratiques pour le choix des défis de développement durable du territoire.

Elle a identifié ses 6 défis DD :

1. Performance énergétique des bâtiments
2. Biodiversité et lutte contre la banalisation des paysages naturels et urbains
3. Valorisation économique, maintien de l'emploi local
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Maintien de l'agriculture, filière courte, valorisation locale
6. Évolution des méthodes de travail de la communauté pour favoriser la stratégie d'amélioration continue, la participation des acteurs et la démarche concertée, l'organisation du pilotage, la transversalité des approches, l'évaluation partagée...

Le groupe de pilotage a illustré chacun de ces défis avec des exemples issus du précédent recensement des bonnes pratiques et a argumenté son choix, pour faciliter la mise en débat avec les élus. * Exemple ci-contre →



EXEMPLE → ILLUSTRATION ET ARGUMENTATION POUR LE DÉFI

« Favoriser la biodiversité et lutter contre la banalisation des paysages naturels et urbains »

CARTE DES BONNES PRATIQUES



ARGUMENTAIRE AVANT LA MISE EN DÉBAT AVEC LES ÉLUS :

- Le travail sur le foncier à l'échelle intercommunale est un moyen important pour tendre vers ce défi territorial : paysage, lien agriculture / environnement, préservation des vergers, des arbres isolés, maillage de haies à développer...
- Il faut encourager la réflexion sur les entrées de village, sur l'emprise urbaine, sur la conservation et la valorisation des zones humides et la gestion des cours d'eau.
- Le développement d'un lien avec l'agriculture est un moyen important pour tendre vers cet objectif.
- La valorisation du patrimoine doit être prise dans sa dimension la plus large, la question de cohérence entre le bâti et le naturel est un axe de réflexion.



QUELQUES BONNES PRATIQUES DÉJÀ REPÉRÉES

- Le site naturel des Bercettes (étang, cours d'eau et zones humides)
- La rénovation des lavoirs de Froidos et abreuvoirs, aménagement de la traversée du village
- Le lavoir et le petit patrimoine de Dombasle en Argonne
- L'aménagement du cœur de village de Le Claon

Étape 3

Autoévaluation

Se situer pour trouver le bon chemin

S'autoévaluer pour évoluer



Cette étape est au cœur de la DDmarche. Une seule séance bien conduite permet au groupe de pilotage d'évaluer la situation de la communauté de communes au regard du développement durable. Le groupe de pilotage examine chaque domaine de compétences ou d'actions, sous l'angle de sa contribution aux défis du territoire. L'autoévaluation donne l'occasion de se forger une culture commune du développement durable. « Elle permet de déterminer facilement là où nous en sommes et d'évaluer nos marges de progrès concrètes à court et moyen terme », témoigne un élu de la communauté de communes du canton de Lessay. Cette prise de recul sur le chemin parcouru est indispensable afin de démontrer que le développement durable requiert « un peu plus d'intelligence collective » appliquée à l'ensemble des actions, plutôt qu'un « surcroît de coûts et de contraintes ».



Bien préparer l'animation

La séance est conduite par un binôme d'animateurs : l'un donne le cadre et répartit la parole, l'autre note les éléments de débat, gère le temps et aide à recadrer les échanges, si nécessaire. Il faudra éviter une discussion fastidieuse sur chaque case de la grille d'autoévaluation. N'oublions pas que celle-ci n'est qu'un outil ! Le plus important est le débat et le regard partagé qu'elle suscite. En pratique, les intercommunalités, aidées des CPIE, effectuent l'évaluation après discussion. Elles utilisent par exemple un vote à main levée avec des cartes de couleur pour chaque compétence analysée. Dans la démarche d'amélioration continue, l'exercice sera renouvelé chaque année à la manière d'un « point route », afin d'apprécier les progrès accomplis, le chemin parcouru et celui restant à parcourir.



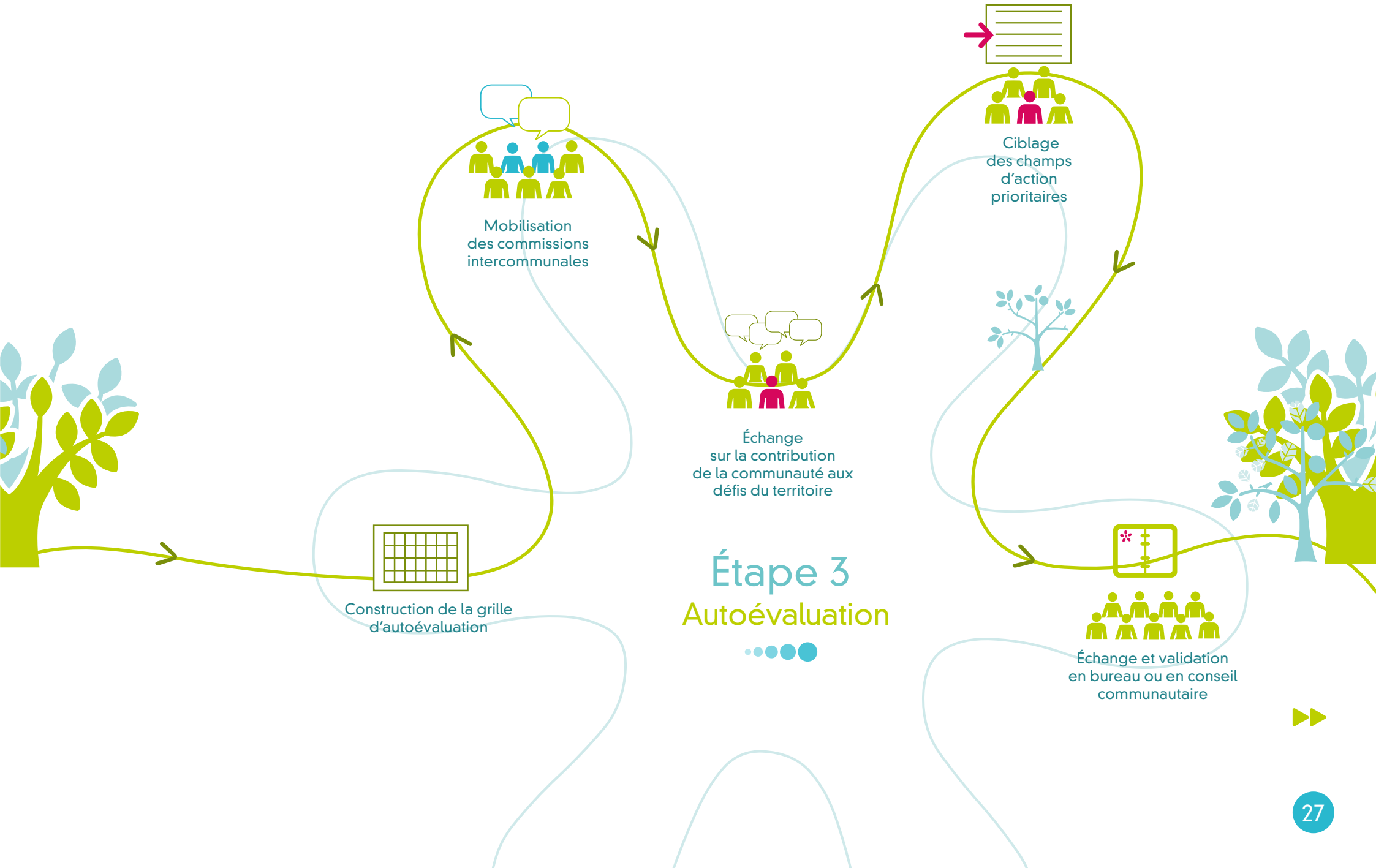
Mobiliser les commissions intercommunales

Si les commissions intercommunales fonctionnent bien, il est souhaitable de les solliciter avant la séance d'autoévaluation. Le débat est alors conduit dans chaque commission par l'animateur pivot, aidé d'un membre du groupe de pilotage. Il s'agit de croiser le domaine de compétences et d'actions suivi par la commission avec les défis du territoire : où en sommes-nous ? Quelles sont nos marges de progrès ? Le travail de toutes les commissions est alors consigné dans un tableau qui sera repris par le groupe de pilotage.



Cibler les champs prioritaires pour préparer l'action

L'expérience montre que les marges de progrès sont souvent nombreuses et diversifiées. Aussi, à l'issue de l'autoévaluation, le groupe de pilotage identifie et cible les champs d'intervention à retenir prioritairement par la communauté de communes pour progresser vers le développement durable. Ce ciblage permet de concentrer le travail d'exploration des possibles et de le rendre ainsi plus approfondi et plus pertinent. On ne peut pas tout faire, ni s'investir dans toutes les directions dès la première année. Le réalisme conduit à l'élaboration de priorités. Celles-ci constitueront l'ossature du premier plan d'action, avec des axes de travail dotés d'objectifs précis. L'entrée dans la démarche d'amélioration continue permet d'élargir le champ des réalisations un peu plus chaque année.



Étape 3 Autoévaluation



Une réunion préparée et bien animée

Communauté de communes du canton de Lessay, accompagnée par le CPIE du Cotentin : trois heures pour l'autoévaluation et le ciblage des champs d'action

L'animateur pivot de la communauté et l'accompagnateur du CPIE ont préparé en amont la grille d'autoévaluation avec l'élu « chef de projet ». Ils ont regroupé certaines compétences et éliminé celles qui paraissaient non significatives pour agir sur le développement durable. Les membres du groupe ont validé le cadre et la grille proposée. * Tableau 1 ci-contre →

La réunion s'est déroulée en deux temps : une séquence de deux heures pour l'autoévaluation et une séquence d'une heure pour le ciblage, après une pause repas. Pour l'autoévaluation, la réflexion a été conduite par domaine de compétences, c'est-à-dire ligne par ligne : « *En quoi ce que nous avons fait jusqu'à présent contribue-t-il aux défis du territoire ?* ». Il existait cinq possibilités pour remplir chaque case : contribution négative, pas de contribution (ou pas significatif), légère contribution, contribution partielle ou bonne contribution. * Tableau 2 ci-contre →

L'analyse de la grille obtenue, colonne par colonne puis ligne par ligne, a mis en valeur des cibles d'action prioritaires. Il s'agissait d'identifier les



TABLEAU 1

LES DOMAINES DE COMPÉTENCES OU D'ACTIONS	LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE							
	Maîtriser et économiser l'énergie	Maîtriser les déplacements et adapter les moyens de transport et de circulation	Production agricole durable	Réduction et valorisation des déchets	Préserver la qualité et maîtriser la consommation d'eau	S'adapter au changement climatique (améliorer la connaissance du risque)	Maintenir et développer le système de santé	Maintenir et préserver la diversité du territoire
Aménagement du territoire (documents prévisionnels, aménagement numérique)								
Développement économique et touristique (zones d'activités, équipements touristiques)								
Gestion des déchets								
Protection de l'environnement et mise en valeur du cadre de vie (entretien espaces naturels)								
Assainissement non collectif								
Logement (OPAH, réhabilitation logements locatifs)								
Actions sociales et culturelles (aides associations, petite enfance, transports...)								

marges de progrès les plus significatives et les plus intéressantes. Une cible pouvait concerner une case, plusieurs cases, une colonne ou une ligne entière.

Le groupe de pilotage a ensuite hiérarchisé les cibles en fonction de leur importance et de leur délai de réalisation, en partant du principe que les actions à initier dès la première année devaient être rapidement mises en œuvre.

Le bureau communautaire a ensuite ajusté les cibles d'action prioritaires :



TABLEAU 2

LES DOMAINES DE COMPÉTENCES OU D'ACTIONS	LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE							
	Maîtriser et économiser l'énergie	Maîtriser les déplacements et adapter les moyens de transport et de circulation	Production agricole durable	Réduction et valorisation des déchets	Préserver la qualité et maîtriser la consommation d'eau	S'adapter au changement climatique (améliorer la connaissance du risque)	Maintenir et développer le système de santé	Maintenir et préserver la diversité du territoire
Aménagement du territoire (documents prévisionnels, aménagement numérique)	■	■	■				■	▲
Développement économique et touristique (zones d'activités, équipements touristiques)			■	■			■	■
Gestion des déchets	■	■	■	■				▲
Protection de l'environnement et mise en valeur du cadre de vie (entretien espaces naturels)		■	■	▲	▲			■
Assainissement non collectif				■	■			▲
Logement (OPAH, réhabilitation logements locatifs)	■						■	■
Actions sociales et culturelles (aides associations, petite enfance, transports...)	▲	▲		■			■	■

La légende suivante permet de remplir très rapidement le tableau

Contribution négative
 Pas de contribution ou non significative
 Légère contribution
 Contribution partielle
 Bonne contribution

1. Maîtrise des modes de déplacement et développement de la circulation « douce ».
2. Réduction des coûts énergétiques des collectivités et du secteur public.
3. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités.
4. Valorisation des déchets verts et maraîchers.

Communauté de communes Jura sud, accompagnée par le CPIE du Haut Jura : des commissions intercommunales associées à la réflexion sur les actions existantes et les marges de progrès

En Jura Sud, les commissions communautaires sont les principales instances d'élaboration et de pilotage des actions. Elles ont donc été mobilisées par le groupe de pilotage, qui conservait pour sa part une fonction transversale de

mise en dynamique, de synthèse et de conseil sur les questions de développement durable.

Les animateurs ont proposé un questionnaire à chaque commission, dont les contributions ont ensuite été synthétisées par le groupe de pilotage.

* Exemple : Tableau ci-dessous.

Extrait du tableau rempli par la commission « Culture et Ludycité » pour 3 des 5 axes :

- en vert : les actions à améliorer
- en noir : les marges de progrès



Communauté de communes du Centre Argonne, accompagnée par le CPIE de Meuse : trois séances pour un travail de fond sur le projet communautaire

La feuille de route établie au départ de la DDMarche a mis l'accent sur le projet communautaire.

Pour l'autoévaluation, la communauté a conçu avec le CPIE une grille très détaillée comprenant huit défis et neuf compétences réparties en vingt-six sous-thèmes avec, pour chacun d'eux, le détail des actions existantes et significatives. Il s'agissait d'évaluer le degré de contribution aux défis de développement durable des actions, et donc des compétences. Il s'agissait également de pointer les priorités pour l'ensemble de la communauté de communes (pas uniquement pour le plan d'action développement durable).

Ce travail a beaucoup mobilisé les élus. Il préfigure une réflexion sur l'ensemble des actions communautaires, sur le fonctionnement et au-delà, sur l'évolution des statuts.



COMPÉTENCE / DÉFI	Réduire les consommations d'énergie	Consommer durable, de l'achat au rejet	Gérer l'espace en favorisant les paysages et la biodiversité
Médiathèque	Emploi de matériel et d'éclairage basse consommation	Recycler les livres mis au rebut, don à des associations	Documentation sur le sujet
Intégration du musée	Le projet de rénovation prévoit : <ul style="list-style-type: none"> • un effort porté sur l'inertie thermique • le raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois • la commande des luminaires par détecteurs dans tous les lieux qui le permettent 	<ul style="list-style-type: none"> • Tri des déchets issus du chantier des collections • Étendre le tri aux bureaux et à l'espace de détente du personnel • Réemploi des photocopies ratées : réserver un compartiment du photocopieur aux brouillons • Employer des produits ménagers biodégradables 	Le projet de rénovation prévoit : <ul style="list-style-type: none"> • de privilégier une circulation piétonnière • de créer des espaces verts • d'intégrer le bâtiment à l'environnement par la création d'une façade végétalisée
École de musique	Développer le covoiturage		
Ludy bus	Véhicule électrique ou hybride	Éviter les impressions papier	



Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre, accompagnée par le CPIE Bocage de l'Avesnois : une préparation technique indispensable

Dans une communauté d'agglomération, les membres du groupe de pilotage ne peuvent pas tout connaître des actions et des projets. Les élus sont souvent spécialisés par commissions, en charge d'une compétence ou d'un domaine particulier. Quant aux personnes ressources extérieures à la communauté, elles ne connaissent que partiellement le fonctionnement des services et l'impact réel des actions.

Le groupe de pilotage a donc sollicité les chefs de service pour une réflexion préalable. Ils ont produit et pré-rempli, avec l'aide du CPIE, une grille d'autoévaluation. Elle s'accompagnait de deux tableaux, l'un recensant les actions et les constats, l'autre présentant les projets connus. Cette matière a permis au groupe de pilotage, en une seule réunion, de travailler l'évaluation, puis d'effectuer le choix des dix cibles prioritaires.

* Tableau ci-contre →

LES 5 DÉFIS DD DE L'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE - VAL DE SAMBRE					
COMPÉTENCES	Sobriété énergétique	Ressources naturelles et paysagères	Empreinte écologique des transports	Bâtiments écologiques	DD dans les pratiques
Développement économique (parc d'activités)	●	●	●	●	●
Développement économique (tourisme)	●	●	●	●	●
Aménagement de l'espace (ZAC, écoquartier)	●	●	●	●	●
Équilibre social de l'habitat (PLH)	●	●	●	●	●
Assainissement (eaux usées et pluviales)	●	●	●	●	●
Assainissement (cours d'eau)	●	●	●	●	●
Fonctionnement interne	●	NA	●	●	●

● Bonne contribution

● Contribution à améliorer

● Pas de contribution

NA Non applicable



Autoévaluation
> Points de vigilance

- Très bien préparer cette animation, qui constitue un temps fort de la démarche.
- Mobiliser les participants suffisamment à l'avance et vérifier qu'ils seront effectivement présents. La nature de l'autoévaluation et du ciblage proposé dépend de la sensibilité des différentes personnes présentes.
- Ne pas perdre de vue les objectifs et le sens : le point route, le regard partagé, la définition de priorités...
- La notation n'est pas l'essentiel. Ne pas perdre de temps à attribuer une note pour chaque case.



Autres pratiques et astuces pour l'autoévaluation

- Envoyer au préalable aux participants un tableau récapitulatif des actions réalisées par compétences.
- Certaines communautés réutilisent ce qui a déjà été dit et proposé au cours des étapes précédentes.
- Après discussion entre les membres du groupe de pilotage, le vote à main levée avec des cartons de couleurs pour chaque case suffit.
- Pour le ciblage, on peut constituer deux sous-groupes chargés chacun de proposer quelques priorités. Le choix final s'effectue alors après argumentation des rapporteurs.



GRILLE D'AUTOÉVALUATION

DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

DOMAINES DE COMPÉTENCES OU D' ACTIONS	Lien social et solidarité	Développement de l'accueil des jeunes	Réduction de la pollution de l'eau	Rationalisation des déchets	Développer la zone industrielle	Mieux communiquer
Petite enfance et enfance, adolescence						
Personnes âgées						
Collecte des déchets						
Environnement et gestion des ruisseaux						
Développement économique						
Tourisme						

Prendre le temps de sélectionner des cibles et d'argumenter les choix

Communauté de communes de la Vallée de l'Ognon, accompagnée par le CPIE Vallée de l'Ognon : le choix des cibles donne lieu à des axes de travail

La légende suivante permet de remplir très rapidement le tableau

Contribution négative
 Pas de contribution ou non significative
 Légère contribution
 Contribution partielle
 Bonne contribution

Les cibles d'action prioritaires sont déterminées aussitôt après l'autoévaluation. Elles représentent les champs d'action dans lesquels il est le plus important d'intervenir et pour lesquels les marges de progrès sont les plus déterminantes. L'objectif est de structurer le travail de recherche et de le rendre plus efficace. En pratique, le ciblage a été conduit en sous-groupes afin d'identifier les priorités et les compétences concernées.

* Tableau page ci-contre, en haut →

La synthèse des échanges a été consignée dans un tableau intitulé « Raisons du choix des cibles d'action prioritaires ».

* Tableau page ci-contre, en bas →

EXTRAIT DU TABLEAU " RAISONS DU CHOIX DES CIBLES D'ACTION PRIORITAIRES "

CIBLES	Intitulé de la cible qui devient un axe de travail	Raison du choix de cet axe
CIBLE COLONNE 1 Défi : Lien social et solidarité Compétences choisies : Personnes âgées / Collecte des déchets / Environnement et gestion des ruisseaux / Développement économique / Tourisme	Créer du lien avec la population Aide et entraide sur le territoire	Une volonté du comité de pilotage de travailler sur le lien social sur le territoire de la CCVO. Dans l'autoévaluation, des idées d'actions étaient déjà ressorties. Même si quelques actions existent, de nouvelles pistes sont à explorer.
CIBLE LIGNE Compétences choisies : Environnement et gestion des ruisseaux Défi : Réduction de la pollution de l'eau / Rationalisation des déchets / Développer la zone industrielle / Mieux communiquer	Préserver l'environnement dans un développement économique Concilier environnement et développement du territoire	La CCVO a pris la compétence Environnement et ruisseaux, mais cette compétence a pour l'instant peu abouti du fait de l'investissement important dans les autres compétences. En dehors de la suppression des décharges sur le territoire, de nombreuses choses restent à faire.
CIBLE CASE Défi : Développer la zone industrielle Compétences choisies : Collecte des déchets	Collecte des déchets et PME/PMI Une zone d'activités exemplaire	La zone d'activités de la CCVO sort de terre et les premières entreprises vont s'implanter prochainement. Comment les impliquer dans la rationalisation des déchets ?

Étape 4

Construction du plan d'action

Programmer pour agir sans délai

Explorer tous les possibles



Au moment de l'autoévaluation, des idées d'actions à mettre en place ont jailli spontanément. Certaines communautés décident de construire le plan d'action directement avec cette matière. D'autres estiment que la somme de ces idées ne suffit pas pour élaborer le plan d'action. Le groupe de pilotage peut donc, lors d'une réunion, imaginer et proposer les actions à conduire dans les domaines d'intervention ciblés précédemment. Le plus souvent, cette exploration est menée en sous-groupes thématiques travaillant simultanément. Elle est parfois précédée par une recherche d'exemples dans d'autres territoires. Elle se termine par une mise en commun des propositions en fin de séance. Les commissions intercommunales peuvent également apporter leur contribution, soit en associant leurs représentants au groupe de pilotage, soit en réalisant elles-mêmes une exploration dans leur domaine d'intervention.



Mobiliser des personnes ressources et se donner le temps de l'exploration

Mobiliser des personnes ressources extérieures au groupe de pilotage est un atout pour l'exploration des actions car le champ de référence et d'expertise s'en trouve élargi. Des méthodes d'animation permettent de faire émerger quelques idées originales souvent très intéressantes. Les idées apparues lors des précédentes étapes sont enrichies et travaillées dans leurs modalités d'application. Le groupe de pilotage participe ainsi activement à la construction du plan d'action dont il se sent pleinement concepteur.



Structurer un plan d'action rapidement opérationnel, avec des priorités

Après la production d'idées (toujours abondante), il faut aussitôt trier et sélectionner les propositions retenues pour les détailler. Le groupe de pilotage définit ses critères de sélection. Il structure ensuite le plan d'action en distinguant, par exemple, les actions existantes à poursuivre, les actions à améliorer et les nouvelles à lancer. Enfin, il doit proposer un ordre de priorités pour la mise en œuvre, avec un argumentaire associé.

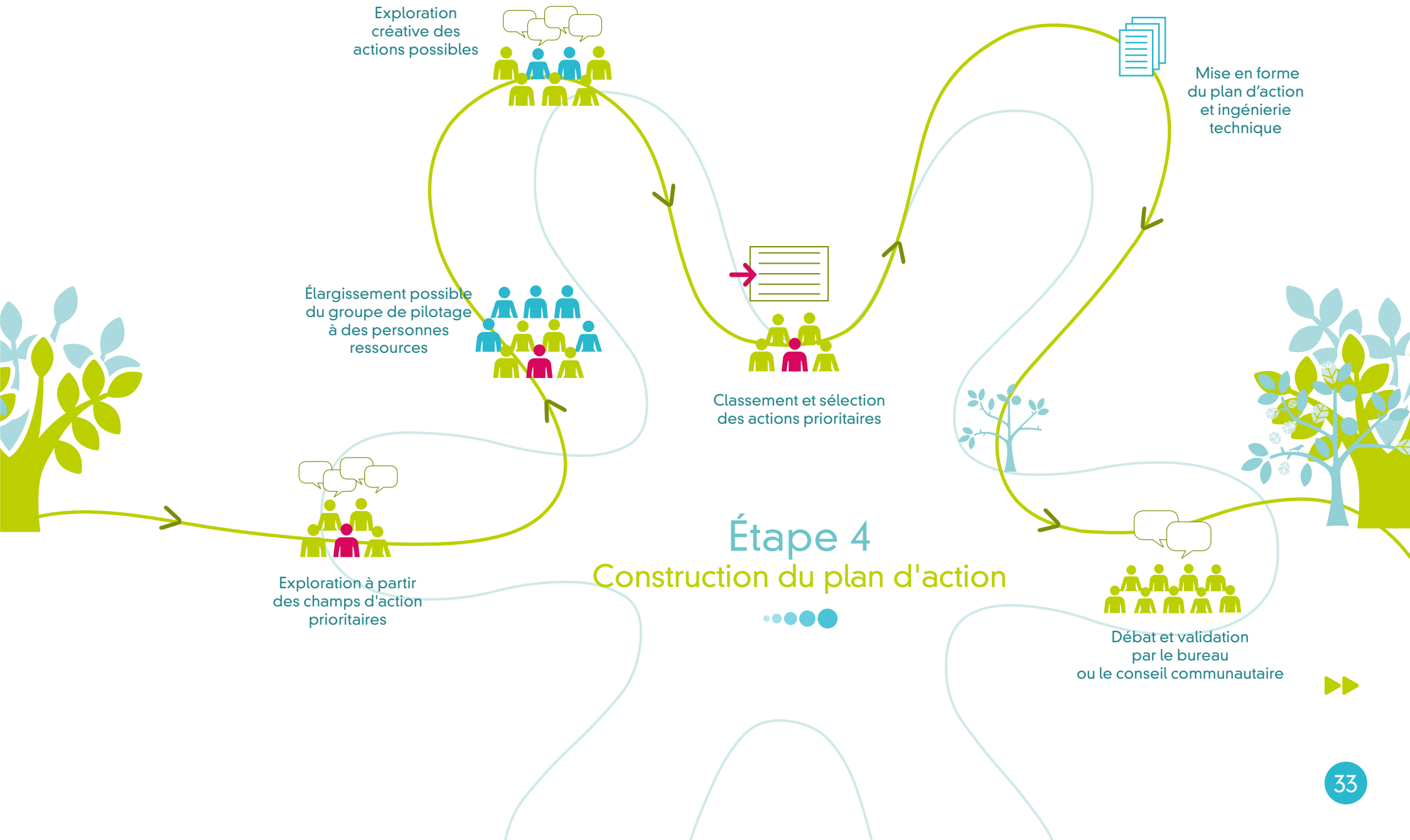
Le principe de la DDmarche est d'obtenir rapidement un plan d'action. Certaines communautés de communes ont d'ailleurs réalisé les premières actions six à neuf mois après le lancement de la réflexion. D'autres ont engagé leur premier plan d'action un an après le lancement de la DDmarche ; elles ont alors bouclé l'ingénierie des actions avant le vote du budget.



Organiser le travail d'ingénierie préparatoire à la décision du conseil communautaire

Avant de soumettre la proposition de plan d'action aux élus du conseil communautaire, les animateurs réalisent un travail d'ingénierie technique et financière, plus ou moins développé selon les cas. Il est approfondi lorsque le groupe de pilotage veut proposer aux élus un plan d'action détaillé comportant déjà des fiches actions ; il est plus restreint lorsque le groupe de pilotage souhaite présenter un plan d'action sommaire. Dans ce dernier cas, les fiches actions sont conçues après coup, en fonction de la sélection des élus.

Le plan d'action a vocation à être débattu en conseil communautaire. Pour cela, les délégués doivent disposer de suffisamment de temps pour le comprendre, l'amender et ajouter des actions s'ils le souhaitent. C'est la condition nécessaire pour que le conseil communautaire se sente pleinement porteur et maître d'ouvrage de la DDmarche, qui entre dans sa phase de concrétisation.





Une exploration des actions par axes d'intervention

Communauté de communes du Langeadois, accompagnée par le CPIE du Velay : une exploration organisée autour de quatre thématiques

Les membres du groupe de pilotage se sont répartis en sous-groupes correspondant aux principales cibles définies lors de l'autoévaluation. Chaque sous-groupe a invité des personnes extérieures compétentes.

Groupe 1 : Approche environnementale du développement économique

Groupe 2 : Mobilité

Groupe 3 : Qualité environnementale et fonctionnement des équipements

Groupe 4 : Déchets

La réunion était créative, pour faire émerger un maximum de propositions d'action de la part des participants, en faisant abstraction, pour un temps, de tout jugement et de toute contrainte.

Dans un deuxième temps, les propositions d'action ont été sélectionnées

en fonction de quatre critères : pertinence, faisabilité, moyens nécessaires et urgence.

Le groupe de pilotage a validé le travail réalisé par les sous-groupes et confié à leurs rapporteurs le soin de présenter le plan d'action au conseil communautaire. Le conseil l'a adopté dans son intégralité et a demandé aux services techniques de réaliser des fiches actions pour mesurer les engagements financiers et anticiper les temps techniques nécessaires. * Tableau ci-contre



Exploration des actions > Points de vigilance

- Ne pas oublier de reprendre et de valoriser les idées déjà émises lors des étapes précédentes (tableaux récapitulatif à réaliser en préalable).
- Veiller au fondement « développement durable » des actions. Les propositions doivent être réfléchies et argumentées au regard des défis du territoire.
- Attention à l'excès d'actions environnementales. Malgré son importance, le développement durable ne se réduit pas à cette dimension.
- Le plan d'action de développement durable ne doit pas être traité comme un programme à part. Il peut intégrer des actions de tous les domaines de compétence, suivies par les élus et les techniciens qui en ont la charge. Il peut aussi viser l'enrichissement d'actions existantes (par exemple, la gestion des zones d'activité, la mise en place du Scot ou du PLUI...).



PROPOSITIONS DU GROUPE 1 : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

	ACTIONS IDENTIFIÉES
Accueil de nouvelles populations	Faire connaître les besoins des entreprises du territoire et inciter les jeunes à se former en fonction
	Valoriser les métiers locaux en déficit d'image, et promouvoir la qualité de vie du territoire
Agriculture	Favoriser la création de nouvelles AMAP
	Étudier la possibilité de créer des zones maraîchères à proximité de Langeac
	Participer à la semaine du goût via les produits locaux : visites de fermes, restaurateurs, etc.
Entreprises et industries	Travailler sur le montage d'une plate-forme d'achats de circuits courts pour les cantines et les restaurants (idée de rester dans un système associatif-public ?)
	Accompagner la création et le développement du commerce et de l'artisanat via le FISAC en bonifiant les aides sur des critères environnementaux (ex. : véhicules propres pour tournées en milieu rural)
Sensibilisation du public	Zones d'activités : mettre en place des prix de vente des terrains en fonction de critères environnementaux ; encourager les démarches qui vont au-delà de la réglementation (ex. : gestion des eaux pluviales)
	Organiser des conférences, manifestations, animations ciblées pour sensibiliser les consommateurs (« Nos emplettes sont nos emplois »)



Autres pratiques et astuces pour l'exploration des actions

- **Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre, accompagnée par le CPIE Bocage de l'Avesnois :** un argumentaire pour les actions retenues. Le groupe de pilotage a présenté le plan d'action aux élus du conseil communautaire à l'aide d'un tableau reprenant les arguments pour le choix des priorités.
- **Communauté de communes du Pays de Revigny, accompagnée par le CPIE de Meuse :** un travail en commissions. Tout comme pour l'autoévaluation, la production d'idées a été confiée en préalable aux commissions intercommunales, en présence de membres du groupe de pilotage. Les propositions ont ensuite été reprises, enrichies et organisées par le groupe de pilotage pour constituer le plan d'action.
- **Communauté Thau Agglo, accompagnée par le CPIE Bassin de Thau :** mobiliser les services de la communauté et impliquer les membres du groupe de pilotage. La technicienne de la communauté a rencontré tous les responsables de service pour relever les actions existantes et affiner le plan d'action, en lien avec le groupe de pilotage. Ce dernier a missionné des binômes pour travailler sur les fiches actions et parfois réaliser des recherches d'autres expériences ou des consultations sur le territoire.

Un plan d'action et des échéances

Communauté de communes du bassin de Marennes, accompagnée par le CPIE Marennes-Oléron : des actions à engager immédiatement, d'autres à différer

* Tableau ci-contre →



Autres pratiques et astuces pour la structuration du plan d'action

- La fiche action permet de décrire, dans le détail, l'ensemble des caractéristiques prévues pour la mise en œuvre.
- Elle peut contenir les rubriques suivantes : titre, nom des référents, organe de pilotage, objectifs, public concerné, situation ou contexte, contenu, méthode, budget et moyens nécessaires, partenariat, résultats attendus, calendrier, critères d'évaluation...
- L'expérience montre qu'il est utile de détailler les objectifs et les attendus en matière de développement durable. Le contenu s'en trouve enrichi et l'évaluation sera plus facile à réaliser.
- La communauté de communes Cère et Rance en Châtaigneraie, accompagnée par le CPIE de Haute Auvergne, labellise « DDmarche » des actions existantes qu'elle intègre dans son plan d'action.



CIBLES	ACTIONS À ENGAGER DÈS CETTE ANNÉE	ACTIONS INSCRITES POUR LES ANNÉES SUIVANTES
Cible 1 Mieux communiquer sur les actions de la communauté de communes	Renforcer la communication grâce à des outils modernisés Temps de rencontre convivial entre élus (forum, éductour...) Relayer les opérations nationales et internationales de développement durable (zones humides, développement durable, réduction des déchets)	
Cible 2 Éducation au développement durable et politique enfance jeunesse	Plan de développement éducation à l'environnement (critères DD dans le Projet éducatif local, formation des professionnels...)	
CIBLE 3 Affirmer l'échelon intercommunal dans les décisions liées à l'aménagement et au développement économique	Enquête auprès des entrepreneurs	Plateforme évolutive de préconisations
CIBLE 4 Importance de la compétence aménagement de l'espace	Assurer la sensibilisation sur les richesses naturelles du territoire (sorties sur sites, intervention dans les conseils municipaux, évènements participatifs...)	Soutenir les démarches de circuits courts Engager une démarche de label des produits des marais

Des ressources internes pour les élus et les techniciens

“ La DDmarche a introduit de nouveaux modes d'agir dans la communauté de communes. Désormais, les techniciens des différents services sollicitent régulièrement l'appui du service développement durable pour introduire certaines notions dans leur travail. Par exemple, l'Espace public informatique a souhaité faire un point sur les achats durables pour son matériel informatique et sur les actions de sensibilisation qu'il peut réaliser. Il arrive aussi qu'un élu prenne contact pour demander des conseils sur l'intégration du développement durable dans son projet. Cela ne débouche pas toujours sur du concret, mais cela montre une modification dans la façon d'agir. ”

Bénédicte Lepetit, responsable du service environnement-tourisme à la communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne

Étape 5

Mise en route

Allons-y !

S'organiser pour chaque action



L'un des principes de la DDmarche est d'enclencher rapidement le plan d'action. Pour cela, il faut s'organiser avec pragmatisme, en raisonnant action par action.

- Certaines actions sont mises en œuvre et suivies directement par les services techniques. *Par exemple, le service voirie travaille sur le désherbage thermique des bords de route.*
- D'autres sont pilotées par les commissions intercommunales. *Par exemple, la commission transport travaille sur la constitution d'un réseau de pistes cyclables.*
- Des outils intercommunaux peuvent être mobilisés. *Par exemple, le centre intercommunal d'action sociale travaille sur un projet lié à l'alimentation et à l'insertion.*
- Enfin, pour les actions de nature plus collective et participative, il faudra créer des « groupes actions ». *Par exemple, des groupes spécifiques sont créés pour les projets de gestion durable et concertée de la zone d'activités, de jobs d'été pour les jeunes, de chantiers école qualifiants « maçons du patrimoine »...*

Lancer et accompagner les actions



La crédibilité de la DDmarche repose sur la qualité des réalisations effectuées chaque année. Le plan d'action comprend en général :

- Des **actions facilement réalisables et démonstratives** : ce sont souvent des actions d'amélioration de l'existant. Elles sont importantes, car elles permettent d'atteindre des résultats immédiats.
- Des **actions participatives et mobilisatrices** : elles associent à leur réalisation des personnes ressources et des usagers. Elles sont inédites pour certaines communautés de communes plutôt habituées à gérer les compétences et les services. Ces dernières disposent, dans ce cas, de peu de savoir-faire dans l'accompagnement de projets collectifs et participatifs. Les CPIE et d'autres structures ressources peuvent proposer leur appui pour ce type de projets.

Il est possible, par ailleurs, de mobiliser certains fonds de formation qui acceptent de considérer les projets comme des cas concrets pour l'acquisition de compétences.



Définir la nouvelle fonction du groupe de pilotage

Pour la première année, le groupe de pilotage était concentré sur la production du plan d'action. Cette tâche étant terminée, son rôle évolue. Il est fondamental qu'il reste mobilisé, car la DDmarche prend tout son sens dans la durée, avec un déploiement de plus en plus conséquent d'année en année. Une utilité reconnue, des objectifs précis et une animation de qualité sont trois facteurs clés pour le maintien de la dynamique.

Le groupe de pilotage maintient sa fonction d'interface entre le conseil communautaire et la population. Il assure le suivi et l'enrichissement de l'ensemble des actions de la communauté. Il devient une ressource mobilisable au profit des commissions et des groupes actions, ainsi que pour la communication et la sensibilisation des habitants. Sa composition peut être revue. Les propositions d'évolution du groupe de pilotage sont soumises au conseil communautaire, « maître d'ouvrage » de la DDmarche, qui le mandate pour la deuxième année.



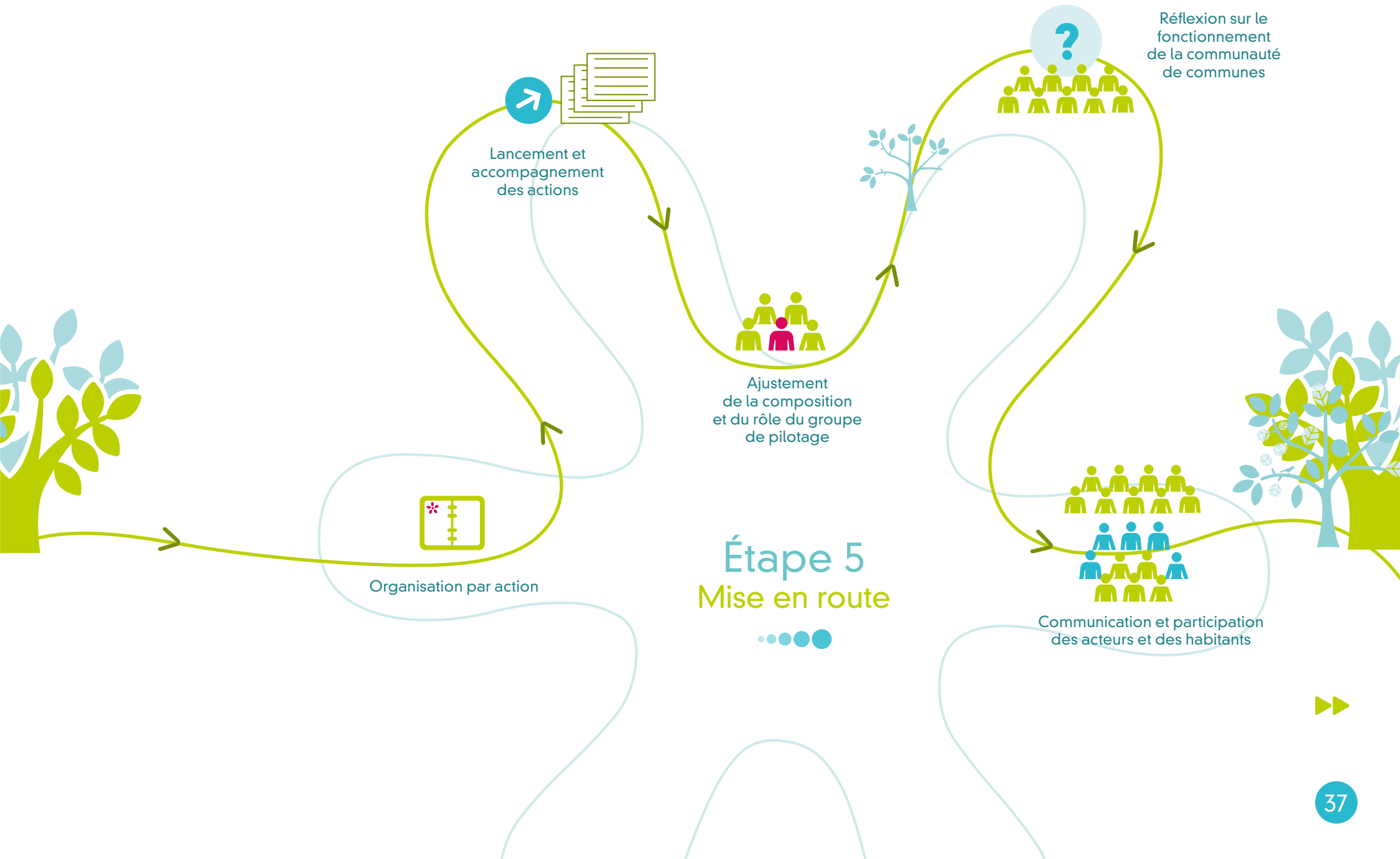
Réfléchir au fonctionnement de la communauté

La DDmarche a suscité des changements de pratiques au sein des communautés de communes qui l'ont mise en place. Il est important de prendre acte de ces nouvelles pratiques et de les formaliser, en les annexant au plan d'action, voire en réfléchissant à un règlement intérieur permettant d'inscrire la démarche dans les modes de fonctionnement communautaire.



Communiquer et faire participer les acteurs et les habitants

C'est au moment du lancement des premières actions qu'il est opportun de partager la DDmarche avec les acteurs du territoire. D'une manière générale, les acteurs économiques et associatifs et les habitants sont intéressés par des sujets concrets, que l'on évoque plus facilement à cette étape. Par ailleurs, la communication peut inviter chacun à s'impliquer dans les actions de développement durable qui lui sont accessibles. Enfin, indirectement, la communication s'adresse à tous les élus. Elle permet d'élargir le portage de la DDmarche en année 2.



Étape 5 Mise en route



La mobilisation des ressources de la communauté au service de l'action

Communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne (CABALOR), accompagnée par le CPIE Vallée de l'Orne : trois façons de s'organiser pour lancer les actions

Au sein de la communauté de communes, les actions peuvent être pilotées par les services, par les commissions ou par un groupe de travail spécifique.

* Exemple ci-contre →



EXEMPLE → TROIS FAÇONS DE LANCER DES ACTIONS

Action pilotée par les services : se doter d'un cadre pour les achats de CABALOR

- Achats des consommables (mobilier, produits d'entretien, nourriture) et groupements d'achat, avec orientation vers des produits éco-labellisés et équitables.
- Sensibilisation du personnel de CABALOR et, dans un second temps, des communes sur la notion d'achats durables.

Action pilotée par la commission énergie : diagnostics de performance énergétique (DPE)

- Réalisation de DPE sur les bâtiments publics intercommunaux.
- Sensibilisation des communes sur l'utilisation des LED et la diminution de l'éclairage.

Action pilotée par un groupe de travail spécifique : structuration de la filière bois

- Diagnostic de la ressource énergétique des haies.
- Valorisation des déchets de taille des chemins.
- Analyse de l'opportunité d'une chaufferie bois pour la future zone d'activités.



Autres pratiques et astuces pour la mise en route

- La communauté de communes Jura Sud a voté un petit budget avant d'engager la DDmarche, afin de pouvoir agir dans la même année, au moins sur des actions simples.
- Profiter des actions pour étoffer les savoir-faire de conduite de projets au sein de la communauté de communes.
- Structurer les coopérations avec les communes pour les actions qui les concernent (conventions, chartes...). Même chose avec les Pays, Parcs, territoires de Scot...
- À l'occasion de la mise en route, certaines communautés considèrent les membres du groupe de pilotage comme des ambassadeurs de la DDmarche.

Un groupe de pilotage adapté aux besoins de la communauté de communes

Communauté de communes du Pays de Pouzauges, accompagnée par le CPIE Sèvre et Bocage : le groupe de pilotage formule des propositions de fonctionnement pour les nouveaux élus

La dynamique du groupe de pilotage a très bien fonctionné sur la première année de la DDmarche. « Ce fut un lieu d'échange et de propositions très riche où l'on pouvait sortir des dossiers du quotidien ». Elle a permis le lancement d'actions réalistes (dans les domaines de l'énergie, de la jeunesse, des déplacements et des initiatives économiques) mobilisant de nombreux élus, acteurs et habitants. En vue des élections municipales de 2014, le groupe a mis en exergue quelques éléments forts de la démarche dans une « feuille

d'orientation » à proposer au nouveau conseil communautaire. Les élus ont adopté, immédiatement après les élections, le principe de la DDmarche, au-delà du plan d'action, en l'intégrant à leur mode de gouvernance.

Communauté de communes Cœur de Gascogne, accompagnée par le CPIE Pays Gersois : le conseil communautaire crée une nouvelle instance à partir du groupe de pilotage

A l'issue de la première année de DDmarche, le groupe de pilotage a évolué en une instance nommée « commission transversale » qui a vocation à perdurer. Elle regroupe des élus de chacune des sept autres commissions. Le conseil communautaire lui a donné un rôle officiel de dialogue, de proposition, de suivi et d'évaluation. La commission a le pouvoir de faire remonter ses propositions directement au conseil communautaire.



Mobilisation des ressources > Points de vigilance

- Ne pas attendre pour concrétiser l'engagement dans le développement durable. Le risque est de perdre la dynamique de la démarche.
- Réaliser une feuille de route précise et définir très vite les responsabilités pour chaque action, avec un élu et un technicien référents.
- L'investissement de la direction est essentiel pour mobiliser les techniciens concernés par chaque action.
- Investir suffisamment de temps, avec un appui extérieur à la communauté si nécessaire, pour la définition des projets à caractère collectif. Prévoir, si besoin, des moyens d'accompagnement spécifiques.
- Positionner le groupe de pilotage comme un organe ressource pour l'ensemble des actions de la communauté et pour la communication.
- Si la communauté engage une autre démarche structurante (Scot, PLUI, schéma de développement...), alors il faut un seul groupe de pilotage ou à défaut, une coordination très rapprochée entre les deux groupes.

Une communication qui valorise les initiatives et les volontés du territoire

Communauté de communes du Centre Mauges, accompagnée par le CPIE Loire Anjou : une manifestation « Habitat et cadre de vie en Centre Mauges »

La manifestation a été organisée par le groupe de pilotage, la commission Environnement/cadre de vie/tourisme et la commission Économie. Plusieurs animateurs se sont mobilisés, en particulier l'animateur économique et la chargée de mission communication. Le CPIE est intervenu en appui. Organisée sur cinq jours, la manifestation proposait un programme bénéficiant d'une bonne communication :

- Une conférence sur la gestion durable des espaces verts.

- Seize visites de réalisations : chauffe-bois, jardins exemplaires, maisons basse consommation, quartier durable, plan de désherbage...
- La démonstration de savoir-faire locaux sur l'habitat durable.
- Un spectacle familial humoristique sur les bons gestes quotidiens.
- Un concours de dessin sur la « maison de demain » dans les écoles du territoire.
- Des constructions exemplaires effectuées en temps réel par des artisans du Centre Mauges, avec l'apport technique d'architectes et de bureaux d'études.

Les entreprises se sont fortement mobilisées : une trentaine d'entre elles ont montré que le développement durable est à la portée de tous et que les ressources existent au sein du territoire. La manifestation a attiré environ 1700 visiteurs, dont de nombreux collégiens et lycéens.



Autres pratiques et astuces pour la communication sur les actions

- Le groupe de pilotage peut élaborer le plan de communication, sous le contrôle des élus (objectifs, messages, canaux existants, nouveaux supports, outils numériques, temps de rencontres, événements...)
- Il est conseillé de rédiger un texte simple ou même une sorte « d'argumentaire » interne, précisant le sens de la démarche, afin que chacun puisse communiquer facilement autour de lui.
- L'information régulière de l'ensemble des élus et des secrétaires de mairie sur les actions conduites est un atout pour leur réussite.
- L'organisation d'événements et de rencontres permet de mobiliser les habitants et les acteurs du territoire et d'alimenter une dynamique positive.
- La communauté de communes du plateau de Nozeroy, à dominante agricole, a informé les agriculteurs de la démarche pour lever les doutes possibles quant à l'impact sur leur activité.

Les communautés de communes changent leurs habitudes

Quelques exemples d'évolution des pratiques, effectives ou projetées, au sein des communautés de communes ayant mis en œuvre la DDmarche

> Adoption de nouvelles méthodes d'animation et de production collective en groupe de pilotage, contrastant parfois avec le cadre plus contraint des instances de prise de décision : « *Entre commissions, on avait du mal à communiquer ; le groupe de pilotage apporte une nouvelle pratique de dialogue qui doit être diffusée dans la communauté* » (CC du Pays de Paulhaguet).

> Contribution du technicien et du groupe de pilotage à l'enrichissement des actions prévues par la communauté de communes : « *Nous analysons tous les projets d'une manière plus approfondie, avec un regard distancié...* » (CC Cère et Rance en Châtaigneraie).

> Conduite d'un débat permanent sur le projet communautaire : « *A chaque conseil communautaire, le développement durable est sur la table* » (CC du canton de Cuiseaux).

> Développement des échanges entre techniciens permettant de créer de la transversalité entre les services :

« *Nous avons créé, en appui au groupe de pilotage, un groupe technique qui prend en compte le développement durable sur l'ensemble des actions de la communauté* » (CC du bassin de Marennes).

> Ouverture des commissions, du groupe de pilotage et des groupes actions aux élus non délégués communautaires, aux acteurs économiques et associatifs, aux habitants... : « *Nous avons ouvert les commissions pour certaines séquences à des personnes non élues et le pilotage des actions sera confié à des binômes élu/acteur socioprofessionnel* » (CC du canton de Villé).

> Association des usagers ou des habitants à la mise en place des actions qui les concernent : « *Nous avons co-organisé avec les associations de parents, un processus de concertation sur la réforme scolaire. Nous avons une volonté d'écoute, en vue de prendre la meilleure décision* » (CC du Haut Ségala).

Étape 6

Amélioration continue

Progresser chaque année



Inscrire l'amélioration continue en tant que principe fondamental

La DDmarche prend tout son sens si elle donne lieu, chaque année, à des prolongements et à une amplification. Au-delà du plan d'action, l'objectif est de faire naître progressivement une culture de développement durable de plus en plus partagée, qui s'intègre dans le fonctionnement de la communauté et dans ses habitudes de travail. Il est pour cela fondamental de rechercher en permanence les améliorations possibles dans les pratiques et de s'interroger, au moins une fois par an, sur les avancées de la DDmarche avant de la relancer. L'appui extérieur d'une structure d'accompagnement, telle que le CPIE, est très appréciable à cette étape.

Proposer un bilan en deux temps avec le groupe de pilotage



Le bilan se réalise tous les ans et clôture un cycle de la DDmarche.

Premier temps : commencer par un bilan par action

L'exercice est aisé dès lors que les actions ont été bien définies au départ. Le groupe de pilotage s'appuie sur les fiches actions et particulièrement sur les objectifs déclinés en critères d'évaluation permettant de savoir « quand et comment les objectifs sont atteints ». Il sollicite si besoin la contribution des porteurs de projets. Le groupe de pilotage réalise une synthèse et produit un tableau simple de bilan par action.

Deuxième temps : interroger les résultats au regard des défis de développement durable du territoire

L'autoévaluation élaborée l'année précédente permettra de remettre en mémoire la « situation de départ », pour la comparer avec la « situation d'arrivée » après un an. Le groupe de pilotage commence par échanger sur le sens donné aujourd'hui aux défis du territoire : *Confirmons-nous ces défis ? Avons-nous des argumentations nouvelles sur la base d'exemples et d'illustrations ? De nouvelles préoccupations apparaissent-elles ? Faut-il modifier une formulation, supprimer un défi ou en ajouter un ?*

Il suffit ensuite de reprendre la grille d'autoévaluation initiale et d'identifier

les progressions. Elles sont pointées par des changements de couleurs et expliquées en légende.

Les animateurs réalisent alors une synthèse et préparent un diaporama à présenter aux élus communautaires.



Partager le bilan par des visites et témoignages

La meilleure méthode est d'organiser une « journée terrain » pour voir les réalisations et entendre le témoignage d'élus ou de porteurs de projets. Il est possible d'inviter l'ensemble des élus communaux. Puis, lors d'un temps plus formel, le bilan de la DDmarche est présenté et donne lieu à des échanges sur les suites à prévoir. Le conseil communautaire débat des objectifs donnés au groupe de pilotage pour la production du plan d'action de l'année suivante, pour son implication dans le fonctionnement communautaire, pour la communication...



Relancer la DDmarche par le plan d'action de l'année suivante

Après ce temps de partage et de validation, le groupe de pilotage se réunit à nouveau pour travailler sur le plan

d'action de l'année suivante, en reprenant les remarques des réunions précédentes. Il est possible d'ajuster les défis de développement durable du territoire et d'en ajouter. Les actions peuvent être modifiées, de nouvelles actions apparaissent.

Sur le plan du fonctionnement également, les résultats de l'autoévaluation donnent lieu à des ajustements : par exemple, dans le pilotage de projets, le lien avec les commissions, la participation des habitants, le mode de programmation budgétaire, les partenariats... Le nouveau plan d'action est alors soumis à la décision des élus.

Communiquer vers les acteurs et les habitants



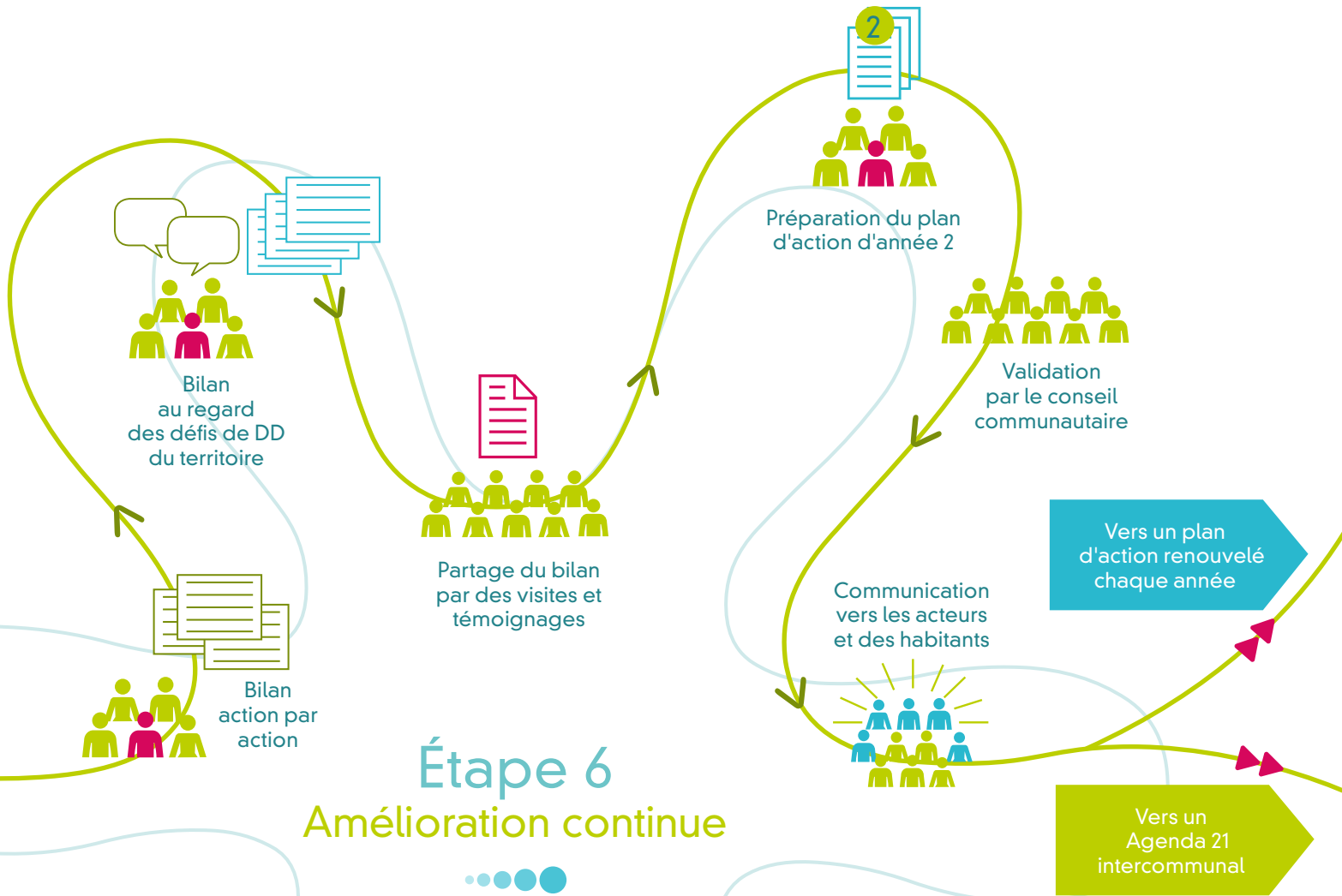
Le lancement du nouveau plan d'action est un moment privilégié pour la communication. La communauté de communes dispose d'un certain recul, elle a des résultats à montrer et des progrès à mettre en valeur. De plus, les nouvelles actions démarrent et le moment est propice pour susciter la participation des habitants concernés.

Le groupe de pilotage est force de proposition pour des actions de communication participatives et originales. Par exemple : un forum du développement durable, un concours de reportages vidéo, des actions avec les jeunes et les adolescents...

Pourquoi l'amélioration continue ?

- pour mieux piloter et relancer le plan d'action
- pour intégrer davantage la DDmarche dans le fonctionnement communautaire
- pour donner à chaque action des objectifs annuels réalistes
- pour réaffirmer politiquement le sens de la démarche
- pour valoriser les efforts
- pour partager les progrès avec les élus et les habitants du territoire

Un an après la mise en route des actions, puis chaque année..



Des éléments de méthode pour l'évaluation

Pour le bilan du plan d'action, on peut s'appuyer sur les questions habituellement posées dans les processus d'évaluation.

PERTINENCE. Notre plan d'action de l'année précédente était-il pertinent au regard des défis de développement durable du territoire ? Avons-nous visé juste ? Faut-il « corriger le tir » ?

EFFICACITÉ. Avons-nous atteint nos objectifs ? Quels sont nos résultats ? Quelles sont les raisons des écarts constatés et quels enseignements en tirons-nous ?

EFFICIENCE. Avons-nous bien utilisé les moyens mis à la disposition de la DDmarche ? Le groupe de pilotage est-il mis en valeur ? Les fonctions de l'élu chef de projet et de l'animateur pivot sont-elles adaptées ? Peut-on faire mieux avec les mêmes moyens ? Que faudrait-il pour mieux travailler ?

IMPACT. Quel est l'impact de notre démarche sur le fonctionnement communautaire ? Sur les changements de regard, de réflexes, de modes de travail ? Les choses ont-elles changé ? Quel est l'impact indirect sur les communes et sur les acteurs et les habitants du territoire ? Quel est l'impact à l'extérieur et dans les partenariats ?

EXEMPLE DE GRILLE D'AUTOÉVALUATION EN ANNÉE 2

DOMAINES DE COMPÉTENCES OU D'ACTION	LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE									
	Lutte banalisation paysages	Maintien agriculteurs et fonciers	Valorisation économique cadre de vie	Population et générations démunies	Participation citoyenne et communale	Performance énergétique bâtiments	Biodiversité sur tout le territoire	Alternatives à la voiture individuelle	Dynamique sociale et intergénération	Mieux produire mieux acheter
Urbanisme	▲	▲	—	▲	—	—	—	○	—	▲
Économie : ZA			—	▲	—	—	—	○	—	▲
Voirie	▲	▲	—	—	■	—	—	—	—	—
Action sociale		▲	▲	▲	▲	—	—	—	▲	—
Habitat locatif	—	—	—	▲	▲	▲	—	○	▲	■
Achats responsables		▲	▲	▲	▲	—	▲	—	—	▲
Eau et assainissement	—	—	—	—	■	▲	▲			▲
Enfance et petite enfance	—	■	—	■	▲	—	—	▲	▲	—

Coloration signifie progression.



Amélioration continue > Points de vigilance

- L'élu référent est moteur pour organiser ce temps d'autoévaluation qui devient, avec le temps, une habitude de travail. Il crée également le lien avec le conseil communautaire à qui le bilan sera présenté pour réaffirmer politiquement le sens de la démarche.
- La composition du groupe chargé de l'évaluation et de la relance du plan d'action respecte toutes les composantes du développement durable (attention à l'excès de sensibilité environnementale!). Associer la présidence et la direction de la communauté est un atout.
- Partager le bilan avec les habitants (à l'occasion d'une réunion publique ou d'un événement...) est un levier pour leur implication.
- Evaluer, au-delà des actions, l'intégration de la démarche dans le fonctionnement communautaire (missions du groupe de pilotage, lien avec les commissions, avec l'exécutif, avec les services, articulation des projets, participation, communication...)



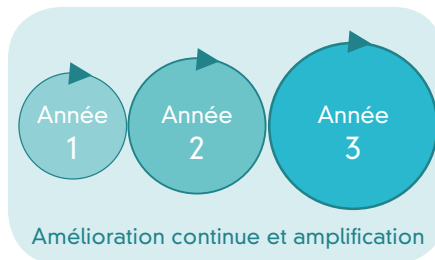
Autres pratiques et astuces pour l'amélioration continue

- Filmer, photographier, enregistrer... à la manière de la communauté Chau Agglo. La collecte de « matière vivante » rend la communication sur le bilan plus attractive
- L'amélioration continue se construit aisément tout au long de l'année, avec un tableau de bord simple, des points intermédiaires en groupe de pilotage et une information régulière du bureau ou du conseil.
- La communauté de communes La Rochette Val Gelon prolonge la convention avec le CPIE Savoie, pour l'accompagnement à la mise en œuvre des actions et l'amélioration continue.
- Pour restituer le bilan, le groupe de pilotage peut proposer aux élus des visites de réalisations sur le territoire ou à proximité, comme le pratique la communauté de communes du canton de Villé.
- Les actions « emblématiques » peuvent donner lieu facilement à des visites ou à des reportages.

Déployer la DDmarche

Le principe d'amélioration continue, établi pour la DDmarche, sous-entend également l'idée d'amplification. En année 1, les ambitions sont mesurées. Les années suivantes, la communauté de communes s'appuie sur ses réalisations pour donner plus de portée à la démarche :

- par la croissance des actions et de leurs impacts,
- par le nombre de personnes mobilisées,
- par la diffusion de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques,
- et par une volonté politique de plus en plus forte, s'affirmant dans un projet communautaire porteur de sens.



Certaines communautés de communes peuvent décider de poursuivre simplement la DDmarche selon ces principes. D'autres peuvent décider de s'inscrire dans le processus d'élaboration d'un Agenda 21 local, tel qu'il est proposé par ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Communauté de communes du plateau de Nozeroy accompagnée par le CPIE du Haut-Doubs : dans son bilan d'année 1, le groupe de pilotage propose de donner plus de portée à la DDmarche

La DDmarche n'est pas un projet de plus mais plutôt un « filtre », une approche transversale. Il ne s'agit pas de mener la DDmarche en plus des actions portées mais plutôt en accompagnement de celles-ci. Il convient d'être sur du concret : une vision durable mais des actions lisibles à court terme.

La DDmarche est une réflexion du territoire, pas seulement communautaire ; elle concerne aussi des communes et d'autres acteurs locaux (associations, privés...).

La DDmarche s'inscrit dans la continuité, au-delà des élus en place, dans un fonctionnement « hors du temps politique ».

Des efforts d'information autour de ce qui a déjà été mené et de communication sont indispensables, afin de permettre à la population de s'approprier les actions et le projet. Il est nécessaire d'élargir le groupe de pilotage et de l'ouvrir à la population.

Vers un Agenda 21 intercommunal

Passer progressivement du projet communautaire au projet de territoire

Pour une communauté de communes, le développement durable peut s'appliquer à trois niveaux :

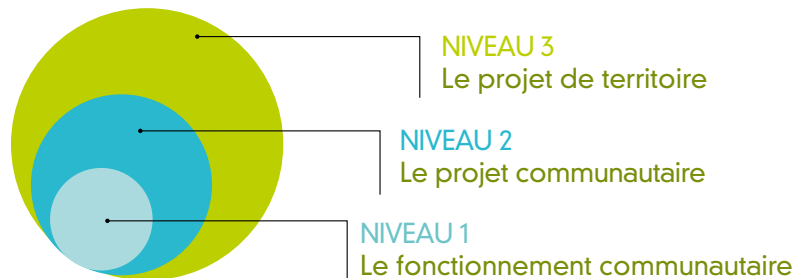
- **Niveau 1 : Le fonctionnement communautaire** > les fournitures, les déplacements des agents et des élus, les bâtiments communautaires, la conception et gestion d'équipement...
- **Niveau 2 : Le projet communautaire** > les domaines de compétences et les activités de la communauté de communes.
- **Niveau 3 : le projet de territoire** > les actions communautaires et les actions des communes, des habitants, des acteurs économiques et associatifs...

La DDmarche a été conçue volontairement pour s'appliquer dans un premier temps aux niveaux 1 et 2, c'est-à-dire au fonctionnement et au projet commu-

nautaires. Ces niveaux sont pertinents car la réflexion de développement durable s'amorce dans des actions déjà engagées par les élus. En outre, l'expérience montre que de nombreuses marges de progrès liées à l'exercice des compétences intercommunales sont envisageables pour mieux tendre vers le développement durable. Dans la DDmarche, communes et acteurs locaux sont présents pour des partenariats ou des coopérations, mais la communauté de communes reste maître d'ouvrage des actions pour l'essentiel.

Il est clair qu'un Agenda 21 local est un projet de territoire et s'inscrit dans le niveau 3. Il définit des grandes orientations, puis des actions et des modalités de réalisation concernant tous les acteurs du territoire qu'il faut impliquer largement.

Après un ou plusieurs cycles de DDmarche, la communauté de communes peut choisir de devenir l'animatrice d'un projet de développement durable partagé à l'échelle de son territoire. L'Agenda 21 constitue alors une très bonne opportunité pour avancer dans cette voie.



Reconnaissance nationale Agenda 21 local

Depuis 2006, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie organise un dispositif de reconnaissance nationale des Agendas 21 des collectivités, fondé sur le cadre de référence adopté pour la France.

À partir de 2015, le dispositif évolue dans une logique d'encouragement et de valorisation de l'expérience des collectivités ; il s'appuie sur un processus global d'accompagnement. L'Agenda 21 est mis en valeur dans sa dimension politique, stratégique, mais également opérationnelle. La reconnaissance s'inscrit dans la durée et dans une dynamique adaptée au projet du territoire. Les territoires déposent leur projet et ils seront reconnus lorsqu'ils seront prêts.

Les territoires en DDmarche peuvent facilement s'inscrire dans ce processus. Les méthodologies sont souples et adaptées à chaque territoire. On trouve donc des principes bien connus des territoires en DDmarche. Ils peuvent s'engager vers un Agenda 21, dès lors qu'ils en ont la volonté, et élargir ainsi la portée du projet.

→ Pour en savoir plus, consulter le site du ministère : www.developpement-durable.gouv.fr



Élargir le pilotage et la participation

Si davantage de maîtres d'ouvrage et d'acteurs sont concernés par les actions de développement durable, il faut ajuster le système de pilotage et de participation afin que chacun, à son niveau, se sente porteur de la démarche dont la communauté de communes est le chef de file.

Les communes, les acteurs économiques et les associations pourront :

- participer au projet d'ensemble,
- coopérer sur des actions partagées,
- appliquer la DDmarche, pour les actions qui les concernent, selon ses principes d'autoévaluation et d'amélioration continue,
- proposer des actions (avec ou sans demande de soutien financier ou d'accompagnement).

Conforter la connaissance collective et territoriale

L'autoévaluation réalisée dans le cadre de la DDmarche sera naturellement complétée par des éléments de diagnostic sur des questions essentielles pour le territoire. Le plus simple est de se concentrer sur quelques domaines prioritaires et de s'appuyer sur l'expertise et la connaissance locale des élus, des acteurs et de tous les partenaires spécialisés (partenaires des secteurs sociaux, de l'économie, de la gestion de l'espace, de l'environnement...). Il est même possible de tendre vers un observatoire local partagé. Un tel outil est intéressant à une échelle plus grande (Pays, Parc), surtout s'il fonctionne de manière collaborative et donne lieu à de multiples échanges et des débats réguliers. Il alimente ainsi « l'intelligence collective » du territoire.



Quelques recommandations concernant le groupe de pilotage

- Intégrer au groupe de pilotage des référents des communes mobilisées, des acteurs économiques, des représentants associatifs et des habitants.
- Créer un comité de partenaires, notamment s'il faut coordonner l'Agenda 21 avec des démarches à des échelles différentes (département, région, Pays, SCoT, Parc...).
- Veiller à ce que les élus communautaires restent mobilisés et moteurs.
- Limiter la taille du groupe de base (sans les sous-groupes complémentaires) pour conserver sa dynamique et sa capacité d'animation.
- Si le nombre de communes est important, créer un ou plusieurs groupes spécifiques qui délègueront des représentants au groupe de pilotage.

Quelques recommandations concernant la participation

- Prévoir de nouvelles séances de travail avec les acteurs, les communes et les partenaires pour définir avec eux le projet de territoire inscrit dans l'Agenda 21 et ajuster en conséquence le plan d'action.
- Organiser des séances de travail participatives sur les domaines de responsabilité des acteurs impliqués.
- Proposer des séances participatives ou de sensibilisation destinées aux habitants.

**Communauté de communes
du bassin de Marennes,
accompagnée par le CPIE
Marennes-Oléron :**
s'appuyer sur la DDmarche
pour envisager un processus
Agenda 21 dès l'année 2

A partir des défis de développement durable du premier plan d'action et d'une organisation plus transversale, la nouvelle équipe issue des élections de 2014 a souhaité impliquer davantage les communes, les acteurs et les habitants en rebondissant sur un projet d'Agenda 21.

L'intercommunalité conforte un défi essentiel : devenir visible et compréhensible pour l'ensemble des élus et des habitants. Elle souhaite mettre à profit sa nouvelle capacité d'animation au service du territoire dans son ensemble.

Le vocable « Agenda 21 » bénéficie d'une bonne notoriété et la perspective de reconnaissance nationale contribuera à la motivation de tous.

Travailler les points sensibles

Fort de l'expérience des années précédentes, les élus ont pris conscience de quelques points sensibles : des problématiques ou des difficultés particulières, des conflits potentiels, des idées nouvelles ou des domaines importants qui n'apparaissent pas dans le premier plan d'action.

L'élaboration de l'Agenda 21 local est l'occasion de travailler collectivement ces questions essentielles pour le territoire, même si elles ne concernent pas directement les compétences de la communauté de communes.

**Solliciter des moyens
d'accompagnement renforcés**

Le travail complémentaire vers l'Agenda 21 peut nécessiter des moyens d'accompagnement et d'ingénierie supplémentaires. Selon les lieux, il est possible de mobiliser des ressources spécifiques et adéquates auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau, de la Caisse d'allocations familiales, des programmes européens, des CPIE, des agences de l'environnement...

L'élargissement des maîtres d'ouvrage et partenaires concernés demande que soient mis en œuvre les moyens indispensables en animation. Ils sont parfois conséquents et doivent être prévus dès le départ.

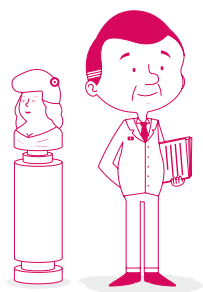


**Engager une réflexion
" de territoire "**

“ Avec la DDmarche, le but est d'avoir une réflexion non pas de communauté de communes, mais « de territoire ». Les idées, les interrogations, les actions-cibles ne recouvrent pas uniquement le champ des compétences de la communauté de communes. Par exemple, la communauté a très peu de compétences dans le domaine social, et pourtant nous avons évoqué la création d'un CIAS. Cette démarche va sans doute conduire à faire évoluer les compétences communautaires. ”

Christian Montin,
président de la communauté
de communes Cère et
Rance en Chataigneraie

Au cœur de la DDmarche : l'animation, en 10 points



l' élu
"chef de projet"



la technicienne
de la communauté



l'accompagnateur
CPIE

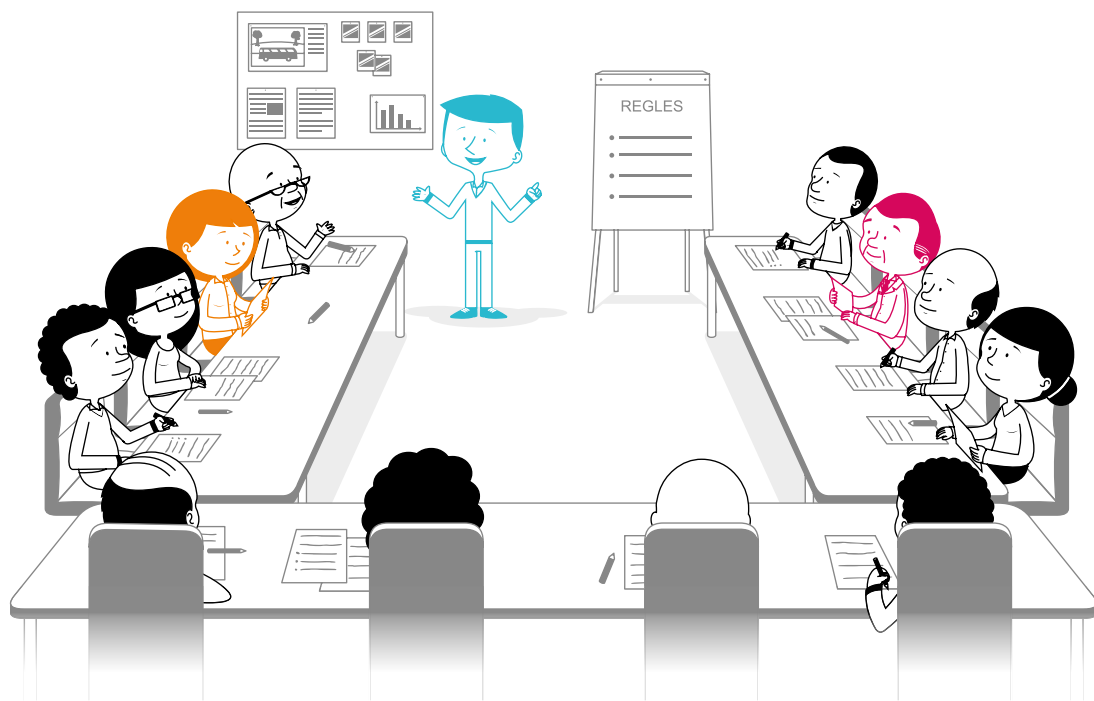
L'animation est un élément essentiel de cette démarche. Elle repose sur un trio : élu - technicien de l'inter-communalité - accompagnateur (d'un CPIE), au sein duquel la répartition des tâches est clairement définie.

Le degré d'intervention de l'animateur dépend de la capacité du groupe à s'autogérer pour atteindre ses objectifs. Dans la plupart des cas, une forte présence de l'animateur est nécessaire en début de processus ; si tout va bien, cette présence peut diminuer progressivement.

Les 10 points suivants présentent les clés de réussite de l'animation, sous forme de recommandations et de conseils.

1. Cadrer les objectifs de l'animation : faciliter l'implication, la compréhension, l'émergence d'un projet collectif et sa mise en œuvre

- Mettre en place un cadre de travail propice à l'émergence d'un projet partagé.
- Faciliter la participation de chaque personne invitée et, notamment, l'expression de sa vision, de ses besoins, de ses propositions.
- Réguler l'expression de telle sorte que les personnes les plus réservées trouvent leur place.
- Favoriser la compréhension mutuelle, puis la recherche d'un accord, dans une atmosphère d'ouverture et de tolérance.
- Stimuler la créativité dans la recherche de solutions et dans la construction d'un projet commun.



2. Bien choisir l'animateur : motivation, neutralité, écoute, synthèse

- Formation et/ou pratique dans l'animation de groupes et, surtout, **motivations et aptitudes pour faciliter le dialogue et le travail collectif**. Le dialogue peut aider à résoudre de nombreux problèmes collectifs et chaque participant peut y contribuer : l'animateur doit pouvoir s'appuyer sur cette conviction.
- « Culture » du développement durable, plutôt qu'expertise.

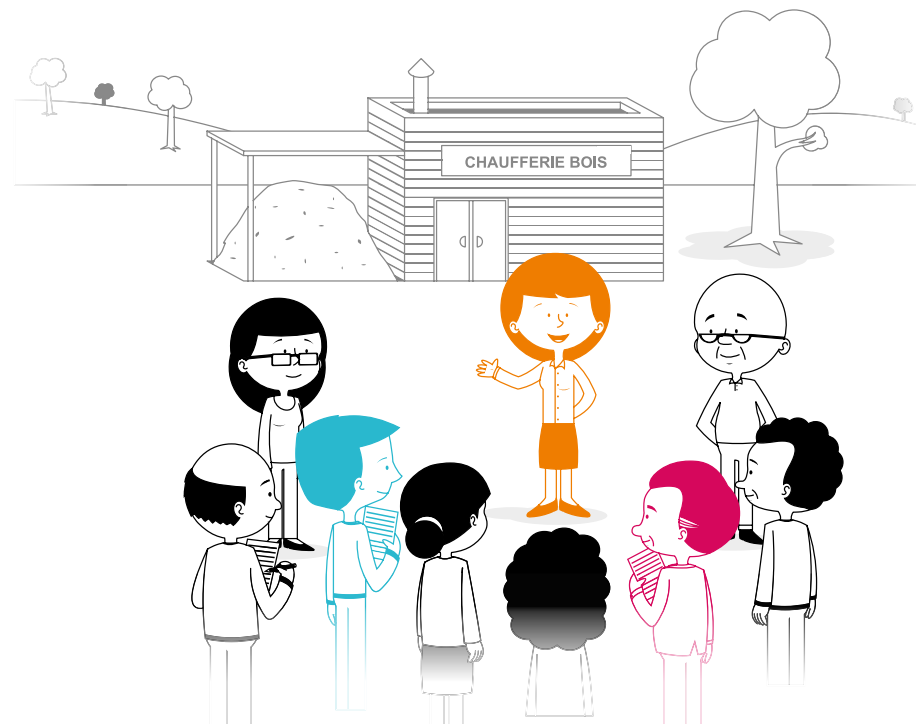
- **Capacité à adopter une posture neutre** ; c'est-à-dire à mettre de côté ses propres opinions, perceptions et besoins sur le sujet abordé et sur les personnes présentes pour se centrer sur la facilitation d'un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes.
- **Aptitudes pour l'écoute active** et, notamment, pour l'empathie.
- **Capacité de synthèse** et clarté dans l'expression.

3. Mobiliser et donner envie de participer

- **Le contenu qui touche** : le sujet abordé doit répondre à un besoin ressenti par le public visé. L'entrée « développement durable » est-elle toujours mobilisatrice ? Sinon, il est important de l'illustrer par des problématiques auxquelles les élus sont déjà sensibilisés, ou bien de choisir une autre entrée (ex. : la qualité de vie).
- **La forme qui plaît** : l'équipe d'animation soigne la dimension créative et conviviale du dialogue ; elle donne un rôle actif aux participants, favorise

les différentes formes d'expression (cartes, photos...) et le contact direct avec les réalités (visite, témoignage...).

- **La perspective qui motive** : l'objectif de la démarche doit être clair et motivant : ambitieux à long terme et concret à court terme. Il convient donc de préciser l'intention générale (ex. : renforcer l'intercommunalité pour répondre aux défis actuels, ou bien construire un projet de territoire dans l'action) et les résultats attendus (le lancement de nouvelles actions).



4. Aménager l'espace de réunion : un espace ouvert qui facilite le mouvement

- L'idéal est une salle ouverte sur l'extérieur, dont la forme et la mobilité des meubles permettent **une disposition en U** ou en C. Cette disposition permet à toutes les personnes de se voir et à l'animateur de garder une place singulière, en se situant au centre de l'ouverture du U. Elle a un autre avantage très important : elle permet à l'animateur de se déplacer devant les participants.
- Si l'assemblée est nombreuse, mieux vaut doubler ou tripler les files du U, comme dans un amphithéâtre romain, plutôt que d'allonger les rangées à perte de vue...
- Par ailleurs, puisqu'il s'agit de favoriser un rapprochement entre les parties, autant le favoriser dans la salle, en évitant, si possible, que toutes les personnes d'un même groupe s'assoient du même côté et restent donc du même bord !

5. Bien introduire la réunion : qui, pour quoi, de quoi, comment

- L'animateur introduit la réunion. C'est donc lui qui parle le premier, sauf si un élu souhaite dire quelques mots de bienvenue ou de cadrage politique. Mais attention à bien clarifier avec l'élu les rôles respectifs avant la réunion, afin de « ne pas se marcher sur les pieds ».

- En quelques minutes, il pose le cadre du travail collectif et, en particulier, de la réunion présente. Il doit être complet, mais bref, clair et motivant. Son exposé se construit autour de 4 questions : qui suis-je ? Pour quoi sommes-nous réunis ? De quoi allons-nous parler ? Comment allons-nous travailler ensemble ?
- Il doit proposer en particulier les principes et les règles du travail collectif et demander l'accord du groupe sur le respect de ces principes et règles (recherche de la compréhension mutuelle, assiduité aux réunions, gestion du temps, compte-rendu, prise de décision, etc.).

6. Définir le cadre du travail collectif : objectifs, règles, étapes, tâches



À l'image d'un « tableau vivant », l'espace de dialogue se définit par son cadre, qui possède 4 « côtés » dont il faut déterminer les contenus.

L'animateur doit :

- faire valider le cadre par les participants au groupe de travail, voire le définir avec eux ;

- faire respecter ce cadre tout au long de la réunion (avec une certaine dose de flexibilité) ;
- l'adapter, si nécessaire, avec l'accord des participants.

7. Se concentrer sur les 4 fonctions de l'animateur durant une réunion : rappel, traduction, alerte, balisage

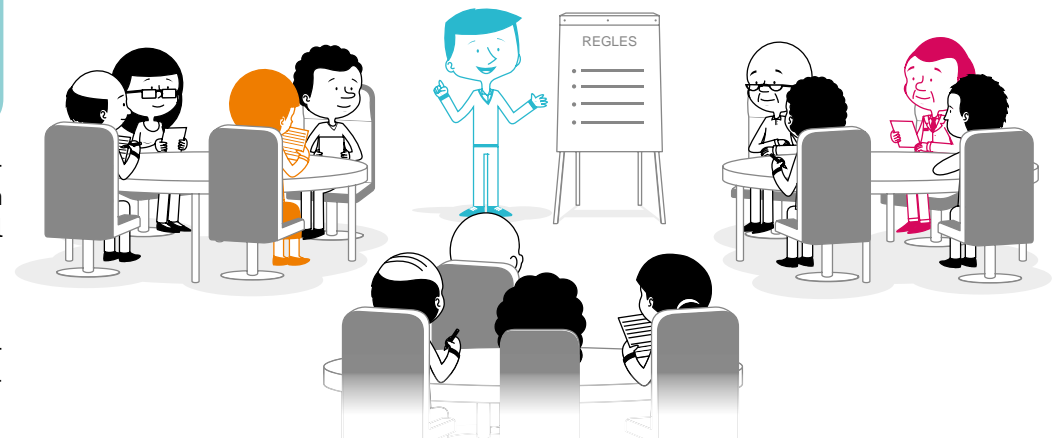
- **Rappel** : l'animateur rappelle, si besoin, les règles du dialogue, des éléments du diagnostic commun, les accords partiels déjà obtenus.
- **Traduction** : l'animateur traduit le jargon utilisé par tel ou tel participant pour le rendre compréhensible par tous ; parfois, il le questionne pour demander des explications, même si lui-même a compris le sens de l'intervention.
- **Alerte** : l'animateur signale au groupe

les dangers qui semblent menacer la progression du dialogue : hors sujet, temps restant pour conclure, attitude négative...

- **Balisage** : l'animateur montre à chaque réunion le schéma de déroulement de la démarche, en indiquant le chemin parcouru et les prochaines étapes.

8. Pratiquer l'écoute active : faciliter l'expression et la compréhension mutuelle de ce qui est essentiel pour chacun

- Adopter une attitude empathique : accueillir, être ouvert à d'autres logiques.
- Pratiquer la « reformulation relance » ou la « reformulation synthèse », sans jugement, ni interprétation, ni réponse.



- Demander une **validation personnelle** : s'assurer que la reformulation convient à la personne qui a exprimé l'idée.
- Demander une **validation collective** : s'assurer que tous les participants ont bien compris les points essentiels.

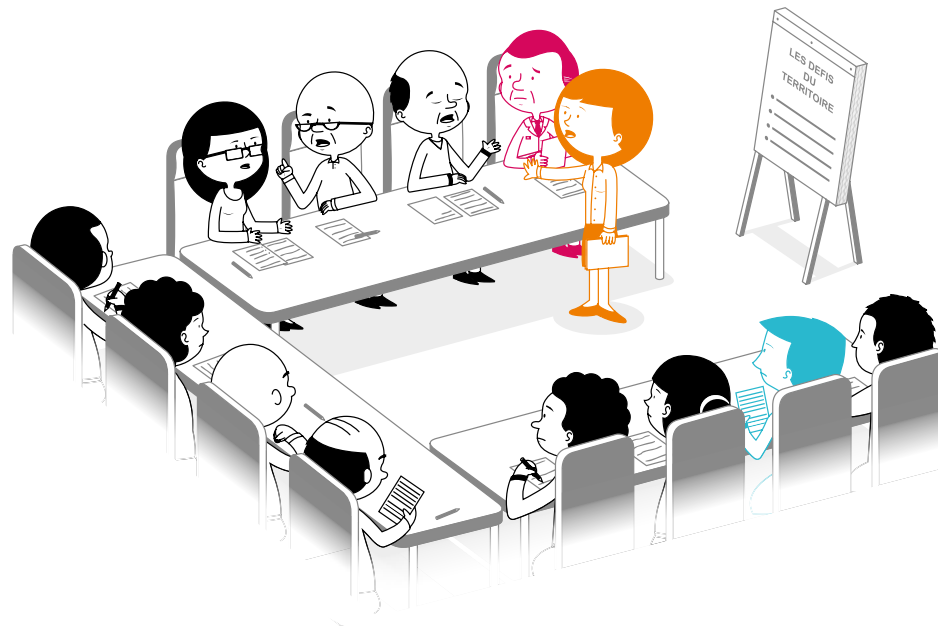
9. Gérer les moments difficiles : prise de parole longue ou répétée, hors sujet, altercation

Prise de parole trop longue ou trop fréquente

- Rapprochement physique, puis, si nécessaire, signe de stop avec les mains.
- Demande de conclusion : « *Je voudrais que d'autres personnes puissent s'exprimer, merci de bien vouloir conclure* ».
- Interruption pour reformuler : « *Alors, attendez, si je comprends bien...* » (particulièrement indiqué pour les personnes dont l'expression semble longue et confuse).
- Refus de redonner la parole pour privilégier ceux qui se sont peu ou pas exprimés.

Hors sujet

- Accepter une marge de digression.
- Noter au tableau le point (ou bien demander à la personne de noter son point), si celui-ci peut être abordé plus tard, puis inviter la personne à revenir sur le sujet du dialogue.
- Rappeler l'objet thématique et géographique de la concertation.



- Questionner sur le lien avec le sujet abordé.
- Proposer un autre lieu de traitement de ce point.

Altercation - Explosion

L'un des participants porte un jugement négatif sur « la partie adverse », qui aussitôt réagit ; le ton monte ; l'invective et l'agression mutuelle prennent la place de l'écoute. Face à une « explosion » des émotions, le rappel aux règles de l'animateur est rarement efficace. Ce dernier doit accepter cette phase de « purge », laisser faire, mais se tenir prêt à intervenir.

Dès que l'énergie émotionnelle diminue et que le moindre silence apparaît, reprendre la main :

- Prononcer quelques paroles sur l'altercation qui peuvent être valorisantes :

« *Dans la phase actuelle, il est normal que des mots un peu durs soient échangés...* ».

- Rappeler les règles convenues au départ : « *Nous sommes ici pour mettre les choses importantes sur la table, mais je vous demande de bien vouloir le faire dans le respect de l'autre...* ».

- Relancer le dialogue, selon des modalités adaptées aux circonstances.

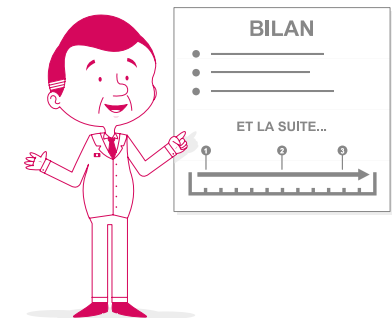
10. Soigner la conclusion d'une réunion (bilan et suites)

- **Bilan rapide** de la réunion valorisant le chemin parcouru : « *Nous avons abordé ces différents points ; nous avons mieux compris tel ou tel problème, nous avons examiné plusieurs solutions...* ».

- **Remerciement** aux participants pour le respect des règles, pour l'esprit constructif, pour leurs contributions...

- **Propositions pour la suite** du dialogue. En fonction des résultats de la réunion qui vient de se dérouler, l'animateur ajuste ou précise la suite du processus : date et ordre du jour de la prochaine réunion, mise en place d'un groupe restreint pour la préparer, appel à contributions écrites pour approfondir certains points... Il garde un minimum de temps pour que ces propositions puissent être questionnées, amendées et adoptées.

- **Réalisation du compte-rendu de la réunion** qui consigne la production collective de ses participants : choix des défis, autoévaluation, plan d'action... Il est préférable que l'animateur ne soit pas responsable de la prise de notes en cours de réunion, afin qu'il puisse se centrer sur la fonction d'animation. Le compte-rendu devra être validé par les participants.





DDmarche

Partie 3

Des territoires témoignent

Un réseau national réunit les communautés de communes et d'agglomération engagées dans la DDmarche avec l'accompagnement du CPIE de leur territoire, dès 2009 ou dans les années qui ont suivi.

Au 1^{er} janvier 2014, 24 territoires composent ce réseau destiné à s'étoffer d'année en année. Ils seront rejoints par d'autres intercommunalités, futures utilisatrices de la démarche.

Au sein de ce réseau animé par Mairie-conseils et l'Union nationale des CPIE, les territoires partagent leurs avancées et leurs réalisations de développement durable. Ils échangent également sur les manières d'harmoniser la DDmarche avec les préoccupations du moment : fusions communautaires, mutualisation, SCoT et PLUI, démarches économiques...

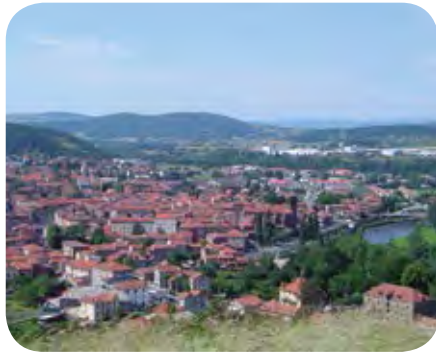
Dans cette troisième partie, des territoires témoignent de leur première année de DDmarche. Certaines communautés ont connu depuis une évolution de leur périmètre et ont changé de nom. Chaque fiche présente le contexte intercommunal du territoire et met en lumière des points méthodologiques à retenir plus particulièrement. Les axes du premier plan d'action et quelques exemples de réalisations donnent une vision concrète du développement durable intercommunal.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LANGEADOIS (HAUTE-LOIRE)

14 communes, 8 000 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE du Velay



zoom

L'exploration des actions

Les propositions d'action ont été formulées par des groupes de travail, issus du groupe de pilotage et élargis à des personnes ressources.

Les groupes ont identifié six axes d'exploration, qui sont devenus les six thèmes structurant le plan d'action.

Chaque action a été analysée selon quatre critères : pertinence, faisabilité, moyens nécessaires et urgence. Cette analyse a permis de les hiérarchiser.

Le premier plan d'action DD proposé au bureau comportait trente-huit actions. Certaines ont été regroupées. Dix-neuf fiches-actions ont finalement été présentées pour validation au conseil communautaire.

Le patrimoine naturel est un atout fort du **Langeadois**. La rivière Allier, en particulier, fait l'objet d'une grande attention, avec un objectif ambitieux : redevenir une rivière à saumons. Les activités touristiques sont bien assises, notamment les sports de pleine nature tournés vers l'eau vive. L'agriculture de moyenne montagne reste développée et dynamique, avec l'élevage et la production de lentilles.

* Le moment fort de la DDmarche

« J'ai beaucoup apprécié la méthode dynamisante et participative utilisée par le CPIE. Lors des séances du groupe de pilotage, j'ai vu s'exprimer des élus qu'on n'entend jamais par ailleurs ! Je voudrais maintenant appliquer cette méthode aux séances des commissions intercommunales. »

Franck Noël-Baron, président de la communauté de communes

Le premier plan d'action DD du Langeadois, autour de six thèmes

1. Approche environnementale du développement économique

: accueil de nouvelles populations, agriculture, entreprises et industrie, sensibilisation du public

2. **Mobilité** : transport à la demande, déplacements doux, covoiturage

3. Qualité environnementale et fonctionnement des équipements

: phase de conception des bâtiments, travaux, usage des équipements, comportement des usagers, amélioration de l'existant

4. **Déchets** : performances de tri, sensibilisation, propreté, optimisation du service, cohérence politique

5. **Préservation de la ressource en eau** : via le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Haut-Allier

6. **Écotourisme** : via la démarche départementale « Respirando »

Premières réalisations

- Étude et expertise d'un projet visant l'introduction de produits locaux dans la restauration collective, conduites dans le cadre d'une coopération transnationale avec un territoire de Wallonie (Belgique)
- Lancement d'une démarche de structuration touristique autour du label Respirando
- Participation des élus communautaires aux groupes de travail mis en place dans le cadre du SAGE du Haut-Allier



Contacts

Communauté de communes du Langeadois
Pierre-Olivier Malartre,
agent de développement local
cc@langeadois.com
www.langeadois.com
Tél. 04 71 77 26 51

CPIE du Velay
Willy Guieau, directeur
contact@cpieduvelay.fr
Tél. 04 71 03 01 17



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA SUD (JURA)

17 communes, 7 200 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE du Haut-Jura



Jura Sud est un territoire rural de moyenne montagne, au cœur du Parc naturel régional et du Pays du Haut-Jura, où s'est développée une importante industrie du jouet. L'ambition des élus est d'asseoir le développement local sur le concept « Jura Sud, pays de l'Enfant », que symbolise le personnage « Ludy ».



zoom

L'implication des commissions intercommunales

Les huit commissions thématiques intercommunales étaient toutes représentées dans le groupe de pilotage. Elles ont été mobilisées dès le départ et aux différentes étapes de la démarche : elles ont ainsi travaillé sur l'autoévaluation et sur les propositions d'actions de l'année 1, en lien avec le groupe de pilotage.

Pour le plan d'action de l'année 2, le groupe de pilotage se positionne en tant que ressource et force d'accompagnement pour les commissions. Les commissions sont porteuses des actions relevant de leur domaine. Le groupe de pilotage reste en charge des actions transversales et des actions qui touchent au fonctionnement interne.

Le premier plan d'action DD de Jura Sud, en deux axes

1. Des acteurs du territoire sensibilisés et en capacité d'agir

- Formation des habitants à l'entretien et à la restauration du patrimoine fruitier
- Des écoles en démarche de développement durable
- Sensibilisation et action de la population sur la problématique des déchets
- Sensibilisation des élus sur la gestion durable des espaces verts

2. Un fonctionnement qui vise l'exemplarité

- Formation des agents de la collectivité pour intégrer le développement durable dans leurs pratiques
- Pratiques exemplaires en matière de tri des déchets
- Une politique d'achat écoresponsable
- Une veille et un appui aux commissions



Premières réalisations

- Opération expérimentale « prairie fleurie » avec 14 communes
- Formation au développement durable pour neuf agents communautaires
- Diagnostic sur la gestion des déchets au sein de la communauté
- Prise en compte des enjeux du développement durable dans le cahier des charges rédigé pour choisir le prestataire de restauration collective (enfants et aînés du territoire)



Le moment fort de la DDmarche

« Les outils proposés dans la DDmarche sont à la fois simples et très éclairants, notamment la grille d'autoévaluation, qui permet de se projeter dans l'action. On croise deux entrées (les compétences communautaires et les enjeux de développement durable) et des pistes apparaissent immédiatement : c'est une nouvelle logique. »

Nicolas Debray, président du comité de pilotage « développement durable » de la communauté de communes

Contacts

Communauté de communes Jura Sud
Salim Bouzioukh, chargé de mission
environnement
info@jurasud.net
www.jurasud.net
Tél. 03 84 42 61 20

CPIE du Haut Jura
Nicole Lançon, directrice
contact@cpie-haut-jura.org
Tél. 03 84 42 85 96



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OGNON (HAUTE-SAÔNE)

17 communes, 5 300 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE Vallée de l'Ognon



Située en lisière du Doubs et du Jura, la communauté de communes de la **Vallée de l'Ognon** est un territoire rural proche de l'agglomération de Besançon, bordé par la rivière Ognon qui offre des milieux naturels très riches. La préservation de la ressource en eau y est un sujet fédérateur.

zoom

Le ciblage des actions à engager

Pour déterminer les « cibles » ou champs d'intervention prioritaires de la communauté en faveur du développement durable, le groupe de pilotage s'est appuyé sur la grille d'autoévaluation réalisée. Celle-ci a permis de porter un regard global sur la contribution de la communauté aux défis de développement durable du territoire pour l'exercice de ses compétences.

Cinq axes de travail se sont dégagés très rapidement. Par exemple : le défi du lien social et de la solidarité, et le domaine de compétences d'environnement et de gestion des eaux. La prise de recul a permis au groupe de pilotage d'apporter, lors de la réunion suivante, des arguments complémentaires pour étayer ce choix auprès du conseil communautaire.

Le premier plan d'action DD de la Vallée de l'Ognon, en cinq axes

- 1. Créons du lien sur le territoire :** avec les personnes âgées (échanges entre MARPA / structures péri-scolaires et écoles...), autour de la collecte des déchets (collecte de vêtements, création d'un relais Ressourcerie...), autour de la gestion des ruisseaux (chantiers internationaux d'insertion pour restaurer les cours d'eau), autour du développement économique (co-voiturage vers le lieu de travail)
- 2. Préservons la ressource en eau :** périscolaire (modernisation des équipements, formation du personnel...), collecte des déchets (fermeture des décharges), tourisme (manifestations grand public, zone camping-cars...)

3. Responsabilisons les associations : manifestations à but solidaire, liées à l'environnement, sur le développement durable, guide des manifestations écoresponsables...

4. Encourageons le tourisme écoresponsable : sensibilisation des organismes de tourisme, dépliant multilingue sur les éco-gestes

5. Développons une gestion exemplaire de la ZI : cahier des charges intégrant la gestion de l'eau et des déchets

Premières réalisations

- Projet de spectacle radio « FMR » : dix émissions par et pour les habitants de la communauté
- Projet d'actions complémentaires de sensibilisation de la population sur l'eau et le tri sélectif

Contacts

Communauté de communes du Val Marnaysien*
Frédérique Vailet, agent de développement
ccvo70@wanadoo.fr
www.valmarnaysien.com
Tél. 03 84 31 94 84

CPIE Vallée de l'Ognon
Bernard Dupont
contact@cpiе-brussey.com
Tél. 03 84 31 75 49

* La communauté a fusionné



Le moment fort de la DDmarche

« Le tandem élu référent/technicien de la communauté est indispensable au bon fonctionnement de la démarche. Il joue un rôle central dans la progression continue vers le développement durable et assure le lien avec les autres élus et le personnel de la communauté. »

Roland Hoerner, vice-président de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE (MEUSE)

15 communes, 4 600 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE de Meuse

À cheval sur la Lorraine et la Champagne-Ardenne et sur trois départements (Ardennes, Marne et Meuse), l'**Argonne** est une région naturelle riche en histoire et au relief marqué, qui se caractérise par sa géologie très particulière : la gaize. Il est constitué d'un vaste espace forestier et d'étangs, dans lesquels s'insèrent des zones agricoles diversifiées.



* Le moment fort de la DDmarche

« Nous, élus, nous sommes retrouvés dans le rôle d'experts, devant porter une analyse sur ce que faisait la communauté. Cela changeait nos habitudes qui consistaient à faire appel à une ingénierie externe. C'était déstabilisant au départ, mais cela a bien fonctionné ! »

Dominique Durand, président de la communauté de communes

zoom

L'utilisation de la cartographie

Tout au long de la DDmarche, le groupe de pilotage s'est appuyé sur la représentation cartographique du territoire pour avancer dans sa réflexion.

Il a d'abord localisé les bonnes pratiques de développement durable tant communautaires que communales.

À chaque initiative ou action sont liés des enjeux pour le territoire.

La cartographie des bonnes pratiques a permis de la part des élus (et notamment des nouveaux élus) une prise de conscience de la réalité du territoire et de ses enjeux.



« Vue de l'esprit » pour l'école des Islettes
Cabinet d'architecture Escherich-Deruelle



Les priorités d'action DD du Centre Argonne

1. Sensibilisation de l'ensemble des élus communautaires pour intégrer les trois piliers du développement durable dans les actions au quotidien et les projets à venir

2. Nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes

Premières réalisations

- Travail sur la performance énergétique des bâtiments (écoles...)
- Organisation d'une offre de nouveaux services à la population : pôle de santé, réseau de micro-crèches
- Développement de démarches écoresponsables avec les écoles
- Mise en place d'un plan de gestion et de valorisation du bassin versant de l'étang des Bercettes et proposition de classement en espace naturel sensible
- Participation à la création du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aire et ses affluents
- Participation au projet de Parc naturel régional d'Argonne

Contacts

Communauté de communes du Centre Argonne
Dominique Durand, président
Marie-Eve Aimont, directrice des services
cc.centre-argonne@wanadoo.fr
www.centre-argonne.eu
Tél. 03 29 87 40 12

CPIE de Meuse
Olivier Aimont, délégué général
cpi.meuse@wanadoo.fr
Tél. 03 29 87 36 65



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE - VAL DE SAMBRE (NORD)

22 communes, 102 000 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE Bocage de l'Avesnois



L'agglomération de **Maubeuge-Val de Sambre** est organisée autour de trois pôles urbains (Aulnoye-Aymeries, Maubeuge et Jeumont) dans la vallée de la Sambre. Son territoire, partiellement inclus dans le Parc naturel régional de l'Avesnois, offre une complémentarité entre espaces ruraux et urbains.

zoom

La mobilisation des services techniques de l'agglomération

La taille et le nombre d'habitants de la communauté d'agglomération ont nécessité un travail spécifique avec les services techniques pour les mobiliser dans la DDmarche. La communauté, en raison de l'extension de ses compétences (en un an, l'effectif est passé de 80 à 370 agents), a profité de sa réorganisation pour revoir ses méthodes de fonctionnement. Le service « Ressources environnementales » est devenu le référent développement durable. Il constitue le pôle de ressources interne pour accompagner la DDmarche.

Les chefs de service ont formé un comité technique, afin que le développement durable traverse progressivement tous les thèmes, les programmes d'activités et les projets communautaires.



Le premier plan d'action DD du Val de Sambre, en cinq axes

1. Habitat, aménagement de l'espace, développement économique : lutte contre la précarité énergétique dans l'habitat ancien, charte d'aménagement des espaces extérieurs dans la construction de logements sociaux...

2. Déplacements, transport, voirie : éco-déplacements, étude d'utilisation du transport fluvial pour les déchets, Plan route durable

3. Trame verte et bleue : révision du Plan paysage trame verte

4. Fonctionnement interne : performance énergétique des bâtiments, rapport de développement durable présenté avant l'adoption du budget, formation du personnel aux gestes écocitoyens...

5. Communication, gouvernance : implication des habitants dans les projets communautaires, sensibilisation au développement durable...

Premières réalisations

- Soirée-débat sur le développement durable au sein du conseil communautaire
- Renforcement de l'ingénierie territoriale "DD" de la communauté
- Formation au développement durable et aux écogestes pour l'ensemble du personnel
- Chantiers nature dans les cœurs de nature de la communauté
- Référentiel pour le suivi de la consommation des fluides énergétiques
- Déclaration d'intérêt communautaire du projet de covoiturage
- Insertion de clauses sociales dans les marchés publics : réhabilitation et transformation d'une ancienne gare en relais éco-vélo

Contacts

Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre
Benoît Lecomte, chargé de mission ressources environnementales
benoit.lecomte@amvs.fr
www.maubeugecreativecities.
agglomauveugevaldesambre.fr
Tél. 03 27 53 01 00

CPIE Bocage de l'Avesnois
Cyrille Delvallée, chargé de mission
contact@cpi-avesnois.org
Tél. 03 27 53 04 04



Le moment fort de la DDmarche

« L'approche du développement durable proposée au groupe de pilotage est pédagogique. Le socle de la méthode est simple et clair, ce qui ne veut pas dire « simpliste ». La grille d'autoévaluation par exemple, est appliquée avec rigueur, pour conserver toute sa force. »

Jean-Marie Allain, vice-président de la communauté d'agglomération



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE ET BAIE DE L'ORNE (CALVADOS)

9 communes, 10 000 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE Vallée de l'Orne

Par sa situation littorale et en tant que site historique du débarquement de la Deuxième Guerre mondiale, le territoire de la communauté de communes **Campagne et Baie de l'Orne** est le lieu d'une activité touristique forte. La proximité de la ville de Caen lui confère un caractère périurbain, mais préservé, avec ses marais, son bocage et ses espaces agricoles.



zoom

L'approche du développement durable par le groupe de pilotage

Pour s'imprégner d'une culture commune sur le développement durable, le groupe de pilotage a d'abord exploré les neuf défis de la Stratégie nationale et les pistes d'action envisageables par une collectivité. Afin de l'appréhender de façon plus concrète, il a ensuite travaillé par champs thématiques proches de la réalité intercommunale : urbanisme, ressources naturelles et patrimoine, développement local, gestion de l'eau et déchets, action sociale, éducation et citoyenneté...

L'échange de points de vue réalisé autour des bonnes pratiques a permis de mieux connaître le territoire. Chacun a découvert des initiatives motivantes qui ont donné du sens au développement durable.

Le premier plan d'action DD de CABALOR, autour de sept axes

- 1. Soutenir et valoriser une agriculture durable :** maraîchage bio, produits locaux...
- 2. Concevoir une zone d'activités répondant aux défis de développement durable de la communauté de communes** et intégrer ces défis dans le règlement de zone
- 3. Développer le tourisme durable sur le territoire :** mise en valeur des sites, liaisons douces...
- 4. Favoriser les économies d'énergie :** diagnostic de performance énergétique sur les bâtiments intercommunaux...
- 5. Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets :** optimisation du service déchets...
- 6. Gérer l'environnement de façon respectueuse :** sensibilisation des particuliers au jardinage au naturel, création de jardins familiaux...
- 7. Achats responsables et exemplarité de la collectivité :** cadre interne pour les achats, sensibilisation des personnels intercommunaux aux achats durables...



Premières réalisations

- Installation d'un maraîcher bio sur le territoire
- Information des communes sur la gestion durable des espaces verts (charte FREDON)
- Mise en place d'un tableau de bord des achats et consommations de la communauté
- Intégration de recommandations DD dans le cahier de prescriptions de la future zone d'activité
- Analyse des besoins et des débouchés en vue de structurer une filière bois

Contacts

Communauté de communes
Campagne et Baie de l'Orne
Bénédicte Lepetit, responsable
service environnement-tourisme
b.lepetit@cabalor.fr
www.cabalor.fr
Tél. 02 31 24 38 28

CPIE Vallée de l'Orne
Joël Rihouet, directeur
accueil@cpievdo.fr
Tél. 02 31 30 43 27

* Le moment fort de la DDmarche

« L'inventaire des actions de développement durable existantes est encourageant car il démontre que notre communauté est déjà engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche citoyenne de sauvegarde de notre planète. La prise de conscience de la part des élus est donc bien réelle, et la participation active de citoyens non élus à la DDmarche donne un élan supplémentaire. »

Xavier Madelaine, vice-président DD de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LESSAY (MANCHE)

13 communes, 9 700 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE du Cotentin



Entre terre et mer, le **canton de Lessay** combine agriculture dynamique (notamment par son activité de maraîchage), conchyliculture, pêche professionnelle et industrie agroalimentaire. Ses sites naturels, nombreux, diversifiés (bocage, marais, landes, littoral), accueillant de multiples activités de loisirs, sont un atout pour ce territoire inclus dans le périmètre du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

zoom

Le groupe de pilotage

La communauté a constitué un groupe de pilotage composé à 50% d'élus communautaires membres des trois commissions piliers du développement durable et à 50% d'acteurs dont l'activité concerne le territoire au titre du développement durable : entrepreneurs (artisans et industriels), représentants d'associations et de chambres consulaires, responsables d'établissement scolaire, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels...

Pour élaborer le plan d'action, le groupe de pilotage s'est réuni six fois en un an, le soir le plus souvent. Pour permettre des temps de travail suffisants, certaines réunions comportaient deux séquences, interrompées d'une pause casse-croûte très conviviale !

Le premier plan d'action DD du canton de Lessay, en quatre axes

1. Maîtrise des modes de déplacement et développement de la mobilité « douce » : schéma cantonal des circulations douces

2. Réduction des coûts énergétiques des collectivités et du secteur public : promotion, auprès des communes, des démarches d'optimisation des éclairages publics et de réhabilitation des équipements publics ; mise en place d'une chaudière bois

3. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités : diagnostic des pratiques et promotion de la formation du personnel technique dans les communes

4. Valorisation des déchets verts : diagnostic du gisement des déchets maraîchers et des déchets verts des autres professionnels et des collectivités ; sensibilisation des particuliers au compostage et fourniture de composteurs



Premières réalisations

- Schéma cantonal des circulations douces, en partenariat avec le Parc naturel régional : test de la méthodologie dans une commune en vue de sa généralisation
- Démarrage du diagnostic du gisement des déchets verts produits par les maraîchers, les autres professionnels (industries agroalimentaires, paysagistes) et les communes
- Adhésion de la communauté de communes à l'agence Manche Energie, organisme conseil mis en place par le conseil général de la Manche



Le moment fort de la DDmarche

« La DDmarche a notamment permis d'identifier sur le territoire des professionnels qui ont déjà une réflexion avancée sur le développement durable et qui la mettent en pratique (artisans, maraîchers...). Certaines entreprises ont une approche en interne dont on peut aussi s'inspirer. Nous comptons nous appuyer sur ces personnes, qui peuvent jouer un rôle de leader d'opinion et de savoir-faire en matière de développement durable. »

Noël Augrandjean, vice-président de la communauté de communes

Contacts

Communauté de communes du canton de Lessay
Benjamin Sugy, directeur adjoint en charge de l'environnement
environnement@canton-lessay.com
www.canton-lessay.com
Tél. 02 33 45 50 50

CPIE du Cotentin
Jean-Luc Balaguer, directeur
direction@cpiecotentin.com
Tél. 02 33 46 37 06



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE MAUGES (MAINE-ET-LOIRE)

11 communes, 24 000 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE Loire Anjou

zoom

Le binôme technique communauté/CPIE

Le binôme était composé du chargé de mission développement économique de la communauté et de la chargée de mission développement durable du CPIE.

Il fonctionnait sur le partenariat : le CPIE travaillait avec la communauté de communes, et non pas pour la communauté de communes.

Toutes les réunions du groupe de pilotage et les séquences de travail ont été co-animées par les deux chargés de mission.

En cohérence avec les principes de développement durable, le binôme a privilégié des méthodes d'animation qui favorisent la participation et font émerger la diversité des opinions.



Le premier plan d'action DD du Centre Mauges, en dix points

1. **Sensibiliser** au développement durable
2. **Faciliter les circuits courts** dans la restauration collective ; développer l'offre de marchés et de services de proximité à destination des particuliers
3. **Réduire les consommations énergétiques** des collectivités ; sensibiliser les particuliers aux économies d'énergie
4. **Transmettre des savoir-faire**
5. **Responsabiliser la population**
6. Informer et former la population à la **réduction de l'utilisation des pesticides**
7. Identifier, développer les **aires de covoiturage** et sensibiliser
8. Favoriser le maintien d'un **tissu médical de proximité**
9. Faciliter la structuration d'une **filière locale d'approvisionnement en bois-énergie**
10. **Redynamiser les centres bourgs** en développant les services

Première réalisation

- Valorisation des savoir-faire locaux dans le cadre d'un événement bisannuel « Habitat et cadre de vie en Centre Mauges » : désherbage raisonné, écoconstruction...



Contacts

Communauté de communes du Centre Mauges
Philippe Roux, directeur général des services
accueil@cc-centre-mauges.fr
www.cc-centre-mauges.fr
Tél. 02 41 71 76 80

CPIE Loire Anjou
Christine Haugomat, chargée de mission
contact@cpieloireanjou.fr
Tél. 02 41 71 77 30

* Le moment fort de la DDmarche

« Ma crainte, au départ, était celle d'une démarche trop lourde. Avec le développement durable, on est dans la globalité et c'est parfois difficile de capter l'attention des élus. C'est tout l'intérêt du plan d'action : on aboutit à quelque chose de lisible, d'immédiatement compréhensible. »

Franck Aubin, membre du bureau de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA ROCHETTE - VAL GELON (SAVOIE)

14 communes, 8 109 habitants en 2011, accompagnée par le CPIE Savoie

zoom



Du Pic du Frêne (2 805 mètres) au chef-lieu de la Trinité (306 mètres), le territoire du **Val Gelon** s'est construit sur le lit d'un ancien glacier dans le massif de Belledonne. Ce territoire rural de moyenne montagne et de tradition industrielle se situe à proximité de trois pôles urbains : Grenoble, Chambéry et Albertville.

L'inventaire participatif des réalisations

Le groupe de pilotage a réalisé un inventaire des réalisations marquantes dans le domaine du développement durable sur le territoire intercommunal, en lien avec les grands défis de la Stratégie nationale. Il a pris en compte les actions des particuliers, des collectivités, des entreprises et des autres porteurs de projets. Dix-neuf questionnaires ont été recueillis.

L'inventaire n'était pas exhaustif mais l'approche participative et le regard collectif porté par les acteurs de terrain ont permis de réunir une expertise d'usage très riche. Sa restitution a pris la forme de neuf cartes thématiques localisant les réalisations, les illustrant par des photos et distinguant par un jeu de couleurs les initiatives communautaires, communales, privées ou extérieures.

Le premier plan d'action DD du Val Gelon, en six axes

1. Renforcer l'éco-citoyenneté, le lien entre les habitants et leur implication dans le territoire : sensibilisation, formation, valorisation des bonnes pratiques...

2. Favoriser une économie locale et durable, notamment les circuits courts : agriculture, forêt, énergie, artisanat, industrie, tourisme, activités tertiaires

3. Économiser le foncier : maintien du potentiel agricole, qualité paysagère, maîtrise de l'urbanisme

4. Préserver les ressources naturelles et paysagères et mieux gérer les espaces verts : ressource en eau, biodiversité, gestion des déchets...

5. Renforcer la solidarité : co-voiturage, accessibilité des transports en commun, lutte contre l'isolement des personnes âgées...

6. Développer les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans : communication ciblée auprès des établissements scolaires, mobilisation du conseil communautaire des jeunes...

Premières réalisations

- Forum du développement durable
- Formation des élus et techniciens communaux sur la réduction de l'usage des pesticides
- Diagnostic de l'éclairage public dans les communes et du tri des déchets dans les cimetières
- Mise en place de composteurs collectifs en pied d'immeuble
- Appel à projet auprès des établissements scolaires (primaires et collèges) et périscolaires
- Plan local de l'habitat
- Aires de covoiturage



Contacts

Communauté de communes Cœur de Savoie*
Céline Corrao, agent de développement
celine.corrao@cc.coeurdesavoie.fr
www.coeurdesavoie.fr
Tél. 04 79 84 63 64

CPIE Savoie
David Chabanol, chargé de mission
info@savoievivante-cpie.org
Tél. 04 79 85 39 32

* La communauté a fusionné



Le moment fort de la DDmarche

“ La DDmarche, c'est avant tout la prise de conscience que chacun d'entre nous peut agir pour protéger notre environnement et participer positivement à une évolution harmonieuse de notre territoire. ”

Eric Kieffer, vice-président de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE (HAUTES-PYRÉNÉES)

24 communes, 18 122 habitants en 2012, accompagnée par le CPIE Bigorre-Pyrénées

A cœur du Parc national des Pyrénées, la **Haute Bigorre** s'étend sur trois zones géographiques distinctes : plaine, piémont et montagne. Cette caractéristique lui permet d'envisager et d'entreprendre de nombreux projets de développement durable, aussi bien pour les espaces naturels, que pour l'activité économique et les services à la population.



© Thierry Burdin - Fotolia

zoom

L'identification des bonnes pratiques sur le territoire

Pour sa deuxième réunion, le groupe de pilotage s'est donné comme objectif de repérer et de « poser » sur une carte les actions existantes contribuant au développement durable de la Haute Bigorre. Les personnes réagissaient sur des photos prises sur le territoire par le CPIE (la station d'épuration, la crèche, la cuisine centrale...), elles échangeaient sur les liens avec le développement durable et enrichissaient progressivement la liste des réalisations. Il s'agissait de les caractériser au regard de leur impact sur le territoire, de leur inscription dans un ou plusieurs défis nationaux et des questionnements qu'elles soulevaient.

En fin de réunion, le groupe de pilotage a positionné ces actions sur une carte vierge de la communauté de communes et les a répertoriées dans un tableau destiné à être complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

* Le moment fort de la DDmarche

« La DDmarche est un outil de rapprochement entre les élus, quelles que soient leurs convictions. On oublie la politique et on pense à ce que chacun peut faire pour le territoire. Nous nous sommes ainsi interrogés sur la manière de valoriser les atouts de notre territoire et sur ses leviers de développement économique. Nous avons réalisé que le développement durable, ce n'est pas que l'environnement. »

Zohra Bensalem, déléguée communautaire à la communauté de communes

Les priorités d'action DD de la Haute Bigorre, en quatre axes

- 1. Gérer l'espace en préservant l'activité agricole, pastorale et la biodiversité :** maintien des espaces ouverts et de la qualité des paysages, maîtrise de l'urbanisation...
- 2. Faire de nos ressources naturelles un développement économique pour notre territoire :** développement de la filière bois, de l'activité touristique...
- 3. Développer les transports collectifs :** maintien de la solidarité territoriale, accès aux services...
- 4. Développer, favoriser les circuits courts :** installation d'agriculteurs, développement de l'emploi...

Première réalisation

- Inscription de la DDmarche dans l'élaboration du SCOT rural sur le territoire



© Image in Pyrénées - Fotolia

Contacts

Communauté de communes de la Haute Bigorre
Guillaume Doumas, responsable du développement
accueil@haute-bigorre.fr
www.haute-bigorre.fr
Tél. 05 62 95 24 40

CPIE Bigorre-Pyrénées
Stéphanie Benoist, chargée de mission
cpie65@wanadoo.fr
Tél. 05 62 95 49 67



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE (CANTAL)

12 communes, 6 100 habitants en 2012, accompagnée par le CPIE de Haute Auvergne



© Florian Villesèche

Situé au sud du Cantal, le territoire de **Cère et Rance en Châtaigneraie** offre un cadre de vie de qualité, lié à un patrimoine naturel préservé. Du fait de sa proximité avec Aurillac, il bénéficie d'une bonne dynamique démographique, ce qui lui donne un caractère à la fois rural et périurbain.

zoom

Le choix des défis de DD du territoire

La DDmarche a été articulée avec une étude stratégique territoriale menée conjointement par la communauté de communes, amenant les élus à se projeter sur une vision du territoire à dix ans. Le choix des défis de développement durable du territoire constituait une étape majeure pour les deux démarches.

Le groupe de pilotage s'est interrogé sur les améliorations prioritaires ou les ambitions majeures à proposer pour la communauté ; puis il les a croisées avec les 9 défis de la stratégie nationale, les 6 thèmes traités dans le cadre de l'Agenda 21 régional d'Auvergne et les 9 domaines de l'Agenda 21 du Conseil général du Cantal. Huit défis ont été retenus après débat et hiérarchisation. Le conseil communautaire a pu se prononcer à partir d'un outil d'aide à la décision associant à chaque défi des mots-clés.



Le moment fort de la DDmarche

« L'autoévaluation nous a permis de mesurer la grande diversité des appréciations portées par les élus sur les actions passées, alors que nous avons agi ensemble. En revanche, lorsque nous avons défini les actions futures, il nous a été beaucoup plus facile de nous mettre d'accord sur les objectifs recherchés à la lumière des exigences du développement durable. »

Christian Montin, président de la communauté de communes

Le premier plan d'action DD de Cère et Rance, en six axes

- Développer l'activité économique, l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations :** répartition homogène des commerces de proximité, équipements culturels et sportifs...
- Favoriser le « vivre ensemble » :** animation du territoire, services à la personne, logement...
- Organiser la communauté et mutualiser :** mutualisation de services et d'équipements, embauche de personnels techniques...
- Se préoccuper des problèmes énergétiques dans tous les projets communautaires :** promotion des énergies renouvelables...
- Protéger la ressource en eau et les paysages :** intégration paysagère de bâtiments, rénovation du réseau d'assainissement...
- Eviter le désert médical :** conservation du tissu de praticiens...
- Régler le problème du SCoT :** mise en place d'une réflexion

Premières réalisations

- Implantation d'énergies renouvelables : hydroélectrique, éolien, photovoltaïque
- Création d'une commission « coopération intercommunautaire et entre communes »
- Élargissement des compétences communautaires dans le domaine social



Contacts

Communauté de communes
Cère et Rance en Châtaigneraie
Marc Sizabuire, chargé de développement
developpement@cere-rance.fr
www.cere-rance.fr
Tél. 04 71 49 33 30

CPIE de Haute Auvergne
Jean-Marie Bordes, directeur
cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr
Tél. 04 71 48 49 09



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES (VENDÉE)

13 communes, 23 033 habitants en 2012, accompagnée par le CPIE Sèvre et Bocage



Territoire essentiellement rural mais à proximité de grands pôles urbains, avec des usines à la campagne et des PME réputées, le **Pays de Pouzauges** s'inscrit dans une démarche volontaire du « travailler ensemble ». L'action communautaire est englobante ; les communes ont la charge de la stricte proximité. Son voisinage avec le parc du Puy-du-Fou lui donne un attrait pour le tourisme, dans un cadre respectueux de son environnement.

* Le moment fort de la DDmarche

« La DDmarche propose une méthode très précise, mais que nous avons pu enrichir et adapter à notre contexte et à nos envies. Les neuf élus du groupe de pilotage se sont fortement impliqués. Ils sont sortis de la gestion quotidienne pour jouer un rôle d'ambassadeurs du développement durable auprès des autres élus. En binômes, nous avons ainsi présenté et expliqué la DDmarche aux conseils municipaux. »

Dominique Blanchard, maire et référent DDmarche de la communauté de communes

zoom

L'implication des personnes ressources du territoire

Pour construire le plan d'action, le groupe de pilotage a choisi de se rapprocher des habitants. Les initiatives de développement durable sur le territoire étaient connues, les grandes orientations étaient dessinées et pour proposer des actions pertinentes en phase avec les attentes de la population, il a souhaité leur donner la parole, au cours de deux réunions organisées en soirée. Une trentaine d'acteurs du territoire a été choisie et contactée par les membres du groupe de pilotage : des personnes issues de la société civile, représentatives du territoire (âge, activité, sexe...), agréablement surprises d'être sollicitées ! Chacun apportait son expérience, son vécu et sa façon de voir l'avenir. Les échanges ont été très riches et un moteur pour l'action.

Le premier plan d'action DD du Pays de Pouzauges, en quatre axes

- 1. Impliquer les jeunes dans la vie du territoire** : antenne locale de la maison départementale des adolescents et d'accompagnement à la parentalité, espace de création artistique pour les jeunes...
- 2. Favoriser les modes de déplacements économes en énergie** : sensibilisation aux économies de transport, accompagnement des entreprises vers une étude des flux de transport de leurs salariés et l'optimisation de leurs déplacements...
- 3. Encourager les économies d'énergie** : sensibilisation des habitants et des entreprises, démarche commune d'économie des éclairages publics...
- 4. Développer des activités économiques équilibrées en valorisant les initiatives locales** : développement de la vente directe...



Premières réalisations

- Création d'un conseil communautaire de jeunes
- Diagnostic thermique des bâtiments publics
- Opération de thermographie aérienne avec restitution vers chaque foyer et proposition d'accompagnement vers des audits individualisés
- Implantation de nouveaux sites de covoiturage
- Accompagnement des porteurs de projets économiques

Contacts

Communauté de communes du Pays de Pouzauges
Vincent Lermite, directeur général des services
contact@paysdepouzauges.fr
www.paysdepouzauges.fr
Tél. 02 51 57 14 23

CPIE Sèvre et Bocage
Aline Texier, chargée de mission
contact@cpie-sevre-bocage.com
Tél. 02 51 57 77 14



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE NOZERUY (JURA)

28 communes, 3 629 habitants en 2012, accompagnée par le CPIE du Haut-Doubs

zoom

L'implication des commissions dans l'autoévaluation

La communauté de communes a choisi de réaliser une autoévaluation fine de sa contribution au développement durable, au regard de l'ensemble des interventions conduites ou projetées. Chaque commission intercommunale a été sollicitée préalablement pour indiquer, dans son domaine de compétence, les actions qu'elle suivait.

Pour la séance d'autoévaluation, le technicien référent et l'accompagnateur du CPIE avaient préparé, à l'intention du groupe de pilotage, un tableau croisant ces actions avec les sept défis de développement durable retenus. Grâce à ce travail, le conseil communautaire disposait d'une vision précise et argumentée pour déterminer ses axes prioritaires en matière de développement durable.



© B. Deboskre

Situé sur les hauteurs jurassiennes, le **plateau de Nozeroy** est un territoire qui s'étend entre 700 et 1 000 m d'altitude. Son économie est basée sur l'agriculture, principalement l'élevage, orienté vers la production de comté. La forêt et le tourisme occupent également une place importante, avec une présence importante de PME.

* Le moment fort de la DDmarche

« Lors de la première réunion de travail, le développement durable nous paraissait encore quelque chose d'abstrait. Nous nous sommes rapidement rendus compte que nous en faisons naturellement, dans nos communes dans le domaine de l'agriculture, du tourisme... sans l'avoir formalisé. La DDmarche nous a permis de le prendre en compte collectivement. »

Bernard Menu, délégué communautaire de la communauté de communes

Le premier plan d'action DD du Plateau de Nozeroy, en quatre axes

1. Gérer durablement et intelligemment la ressource en eau :

achat groupé de récupérateurs en lien avec les artisans locaux, mise en place et formation d'un groupe écocitoyen pour informer la population...

2. Quel devenir pour la déchetterie intercommunale ?

amélioration du site et de son accessibilité ou changement de lieu, formation du personnel gestionnaire, meilleure information de la population...

3. Concilier tourisme et préservation de l'environnement :

sensibilisation et formation des prestataires d'hébergement aux écocogestes (eau, déchets...) pour qu'ils deviennent « ambassadeurs » auprès des vacanciers...

4. Valoriser les productions locales :

recensement des produits et des producteurs, soutien à l'agriculture biologique ou raisonnée, développement des filières courtes, mini-marché de producteurs locaux...

Premières réalisations

- Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de qualité pour les habitants
- Information des habitants et des vacanciers sur la gestion et le devenir des déchets
- Recensements des productions locales du territoire (voire au-delà) pour mieux les valoriser



© B. Deboskre

Contacts

Communauté de communes du Plateau de Nozeroy
Christophe Doiseaux, chargé de mission
courrier@plateaunozeroy.fr
plateaunozeroy.letri.com
Tél. 03 84 51 19 78

CPIE du Haut Doubs
Benoît Deboskre, directeur
contact@cpiehautdoubs.org
Tél. 03 81 49 82 99



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS (ISÈRE)

7 communes, 11 507 habitants en 2012, accompagnée par le CPIE Vercors

Entre vallée du Rhône et agglomération grenobloise, la communauté de communes du **Massif du Vercors** s'étend sur un territoire rural de moyenne montagne, au cœur du Parc naturel régional du même nom. Avec ses sites reconnus de ski alpin et ski de fond, il possède une attractivité touristique forte qui se combine avec la démographie dynamique liée à sa situation périurbaine.



© Thomas Hyyte

zoom

Le suivi de la mise en œuvre des actions

La communauté de communes a élaboré un tableau de bord de suivi de l'ensemble de la DDmarche, que la technicienne référente renseigne régulièrement. Il indique, au sein de chaque axe et pour chaque action, les personnes référentes et les réalisations mois par mois. Un code couleur visualise le degré d'avancement : phase préparatoire, réalisation, bilan-évaluation ou « en attente ».

Cet outil permet d'avoir une vision continue de l'avancement du plan d'action et de produire les bilans intermédiaires et annuels présentés au groupe de pilotage. C'est sur cette base que la communauté de communes détermine les ajustements à effectuer sur son plan d'action de l'année suivante et les évolutions à adopter pour le fonctionnement de sa démarche.

* Le moment fort de la DDmarche

« Pour amorcer la première réunion du groupe de pilotage, le CPIE nous a proposé de nous présenter avec une photo symbolisant nos centres d'intérêt. Nous avons ainsi fait connaissance en nous situant selon nos perceptions du développement durable et nos activités. »

Alain Repellin, conseiller communautaire référent DDmarche de la communauté de communes

Le premier plan d'action DD du Massif du Vercors, en trois axes

1. Mettre en place une gestion harmonieuse et concertée de l'aménagement de notre territoire : schéma de développement du foncier, information des nouveaux habitants sur le fonctionnement du territoire, fonctionnement interne plus transversal

2. Promouvoir auprès des habitants les modes de déplacements plus doux : offre de modes de déplacements alternatifs à la voiture, réflexion sur les déplacements des techniciens et des élus...

3. Devenir un territoire économe en énergie et qui développe des projets citoyens autour des énergies renouvelables : maintien de l'espace d'information intercommunal, soutien aux initiatives des communes et des habitants...



Premières réalisations

- Aménagement de la Via Vercors, voie de cheminement piéton et vélo traversant le territoire avec des boucles locales gérées par les communes
- Accompagnement de la création d'une centrale photovoltaïque villageoise
- Journées portes ouvertes à la station d'épuration
- Étude sur la mobilité et premières actions (auto-partage, points stop...)
- Réorganisation des services de la communauté vers plus de transversalité et de mutualisation

Contacts

Communauté de communes du Massif du Vercors
 Claudine Laurent, animatrice DDmarche
 cc-massifduvercors@vercors.org
 www.vercors.org
 Tél. 04 76 95 08 96

CPIE Vercors
 Clémence Aubert, chargée de mission
 cpie@cpie-vercors.asso.fr
 Tél. 04 76 94 30 47



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE THAU (HÉRAULT)

8 communes, 94 831 habitants en 2012, accompagnée par le CPIE Bassin de Thau



Aux portes de Montpellier, entre mer et garrigues, vignes et étangs, le **bassin de Thau** possède un environnement lagunaire exceptionnel ouvert à de multiples activités économiques : tourisme, port, conchyliculture, pêche, viticulture...

zoom

L'élaboration du plan d'action

Le groupe de pilotage a choisi de concentrer, dans une période de quatre mois, sa réflexion sur les enjeux et l'autoévaluation de la situation au regard du développement durable, afin de réserver plus de temps au choix et à l'élaboration des actions. L'objectif : associer au plus tôt les 250 agents de la communauté qui seront directement impliqués dans la mise en œuvre.

Les idées formulées par le groupe de pilotage ont été recoupées par les services concernés avec les actions déjà engagées ou en projet. Après analyse et synthèse, une dizaine d'actions ont été conservées, privilégiant les axes opérationnels relevant du fonctionnement interne et des domaines d'activité de la communauté.

Le premier plan d'action DD du Bassin de Thau, en cinq axes

1. Préserver et gérer la ressource en eau : sensibilisation des agents, des habitants et des entreprises, gestion durable des espaces naturels, sensibilisation sur les zones humides...

2. Gérer, valoriser et ancrer nos espaces naturels au cœur des actions et des déplacements : préservation des lidos, promotion des alternatives à la voiture, plan de déplacement administration...

3. Promouvoir l'innovation écologique : bâtiments basse consommation, plan climat énergie territorial, plateformes de compost...

4. Trouver l'équilibre entre la préservation des milieux et un accès au logement dans l'équité sociale : lutte contre la précarité énergétique, espaces info énergie...

5. Inscrire en interne le développement durable : dématérialisation de l'administration, relais DD au sein des services, clauses environnementales dans les appels d'offre...

Premières réalisations

- Sensibilisation des élus et des agents au développement durable
- Réalisation d'un rapport annuel DD présenté en conseil communautaire
- Réalisation du bilan carbone de la communauté et recherche d'efficacité énergétique dans le fonctionnement de l'agglomération
- Enquête sur les déplacements « domicile - travail » des agents intercommunaux



Contacts

Communauté d'agglomération du Bassin de Thau
Laura Jourdan, chargée de mission Plan Climat et DDmarche
l.jourdan@thau-agglo.fr
www.thau-agglo.fr
Tél. 04 67 46 47 97

CPIE Bassin de Thau
Émilie Varraud, directrice
e.varraud@cpiebassindehau.fr
Tél. 04 67 24 07 55



Le moment fort de la DDmarche

“ Par sa situation, notre territoire attire constamment de nouveaux habitants. La DDmarche nous permet d'avoir une vision et une maîtrise sur le long terme de ce qu'il doit être. On partage la connaissance de notre patrimoine et on se projette sur ce qu'on va laisser aux générations qui vont nous suivre. ”

Max Savy, vice-président de la communauté d'agglomération



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES (CHARENTE-MARITIME)

7 communes, 15 141 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE Marennes-Oléron

Le Bassin de Marennes est un territoire rural et littoral, situé au cœur d'une zone humide remarquable où l'activité ostréicole prédomine. Ses vastes marais offrent des paysages singuliers et la proximité de l'île d'Oléron exerce une attractivité touristique forte.



© Philippe Devanne - Fotolia

zoom

La communication au cœur de la réflexion et de l'action

Dès la réunion de repérage des bonnes pratiques, la relation entre la communauté et la population est apparue comme un enjeu essentiel : information des habitants sur les actions communautaires, participation de la population aux projets intercommunaux, mobilisation des futurs usagers des actions... Autant de leviers identifiés comme décisifs pour la réussite des actions, dans tous les domaines d'intervention communautaires.

La communauté a choisi de faire de la communication l'un de ses axes prioritaires pour la mise en œuvre du plan d'action d'année 1, en y incluant aussi une meilleure interconnaissance des élus du territoire. La participation des habitants au projet communautaire prendra davantage d'ampleur en deuxième année dans le cadre du projet d'agenda 21 que les élus souhaitent élaborer.

Le premier plan d'action DD du Bassin de Marennes, en quatre axes

1. Mieux communiquer sur les actions de la communauté de communes : modernisation des outils, temps conviviaux de rencontre entre élus...

2. Éducation au développement durable et politique enfance-jeunesse : plan de développement de l'éducation au développement durable, relais d'opérations nationales et internationales...

3. Besoin d'affirmer l'échelon intercommunal dans les décisions liées à l'aménagement et au développement économique : plateforme évolutive de préconisations pour les aménagements existants ou futurs, enquête auprès des entrepreneurs...

4. Importance de la compétence aménagement pour affirmer le rôle de la communauté de communes, communiquer et sensibiliser au développement durable et valoriser le territoire : développement des circuits, labellisation des produits du marais...



© CPIE Marennes-Oléron

Premières réalisations

- Intégration du développement durable dans la charte du projet éducatif local
- Conférence-débat sur l'avenir de l'élevage dans les marais littoraux dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides
- Concours photos sur le marais avec les habitants
- Journée annuelle de valorisation des espaces naturels « Tous dehors » : ateliers d'information, animations, rencontres avec des professionnels...

Contacts

Communauté de communes du Bassin de Marennes
Joël Barreau, directeur général des services
contact@bassin-de-marennes.com
www.bassin-de-marennes.com
Tél. 05 46 85 98 41

CPIE Marennes-Oléron
Jean-Baptiste Bonnin, directeur et Julie Simonneau, directrice adjointe
contact@iodde.org
Tél. 05 46 47 61 85

* Le moment fort de la DDmarche

« Au sein des instances communautaires, dans les commissions comme dans les services, nous manquions de transversalité. Avec la DDmarche, nous avons mis en évidence le fait que chaque projet dépend d'un autre. Le groupe de pilotage a mis en pratique la pensée plurielle ! »

Jean-François Lagarde, vice-président de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE VILLÉ (BAS-RHIN)

18 communes, 10 674 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE du Ried et de l'Alsace centrale

Entre 200 et 1 000 mètres d'altitude, le **canton de Villé** s'étend le long de la vallée du Giessen où une industrie innovante s'est installée suite à la crise du textile des années 50. Riche de sa dynamique associative, il offre un cadre de vie de qualité « 100% Nature » à proximité de bassins d'emplois importants (Sélestat, Strasbourg, Colmar) et de l'Allemagne toute proche.



zoom

Une réflexion élargie pour construire le plan d'action

Après avoir déterminé ses champs d'action prioritaires pour la première année, la communauté a choisi d'ouvrir les horizons de sa réflexion sur les actions à conduire. Une journée « d'immersion », ouverte aux 22 membres du groupe de pilotage et à l'ensemble des élus, a permis de recueillir le témoignage de deux maires sur des expériences de participation citoyenne.

Le groupe de pilotage a également sollicité la contribution des dix commissions intercommunales pour proposer des idées d'actions qu'il a ensuite retravaillées. Pour chaque action du plan validé par le conseil communautaire, la rédaction d'une fiche a été confiée à un binôme élu référent / acteur socioprofessionnel du territoire.

Le premier plan d'action DD du canton de Villé, en sept axes

1. Favoriser l'ouverture paysagère et les produits locaux : vergers, jardins partagés, marché couvert...
2. Réfléchir l'utilisation de toutes les ressources énergétiques et encourager les économies d'énergie : syndicat d'économie et de distribution d'énergie, chaudières intercommunales, valorisation du bois local...
3. Proposer un pass vélo électrique dans les communes : vélo partage
4. Mettre en place une plateforme sécurisée pour les personnes âgées et favoriser le lien social à domicile
5. Réfléchir à la mise en place de résidences communales pour personnes âgées partagées avec des familles d'aidants
6. Renforcer les structures existantes : petite enfance, périscolaire, relais assistantes maternelles...
7. Encourager la démocratie participative en lien avec les communes



Premières réalisations

- Poursuite de la politique paysagère avec reconversion de friches en terrains agricoles
- Engagement dans la démarche Territoire à énergie positive
- Point de vente de produits locaux et projet de « drive fermier »
- Épicerie solidaire



Le moment fort de la DDmarche

« Lors du bilan de notre première année de DDmarche, nous nous sommes rendus compte que malgré toutes les avancées à l'actif de notre communauté, il nous fallait encore progresser dans l'association des habitants à nos actions et nous engager résolument dans la démocratie participative. »

Alexandre Guth, conseiller communautaire de la communauté de communes

Contacts

Communauté de communes du canton de Villé
Thierry Froehlicher, responsable du pôle aménagement du territoire
thierry.f@cc-cantondeville.fr
www.cc-cantondeville.fr
Tél. 03 88 58 91 65

CPIE du Ried et de l'Alsace centrale
Delphine Latron, agent de développement
lamaison@maisonnaturemutt.org
Tél. 03 88 85 11 30



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY (MEUSE)

16 communes, 7 522 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE de Meuse

Entre l'Argonne, le Barrois et la Champagne, le **Pays de Revigny** s'étend aux limites de la Meuse et de la Marne, à la frontière entre la Lorraine et la Champagne-Ardenne. Historiquement marqué par une activité agricole très présente (élevage), ce territoire rural a conservé sa vocation industrielle spécialisée (principalement métallurgique) tout en misant sur la valorisation de son patrimoine écologique et culturel de qualité.



© Paulo de Oliveira

zoom

La contribution des commissions intercommunales

La communauté de communes a choisi de solliciter les commissions de travail pour réaliser l'autoévaluation de ses actions au regard du développement durable dans la mesure où ces commissions, composées de conseillers communautaires et municipaux, conduisent habituellement les travaux sur les projets intercommunaux en amont des décisions de l'assemblée.

Chaque commission s'est réunie indépendamment. Au mur étaient affichés la carte des bonnes pratiques, le synoptique des compétences intercommunales et le visuel des dix défis retenus. Sur un panneau blanc, l'animateur retranscrivait les points de vue et les commentaires. La présence systématique de membres du groupe de pilotage a permis d'enclencher rapidement les échanges.



© Paulo de Oliveira

Le premier plan d'action DD du Pays de Revigny, en trois axes

1. **Éduquer les populations à des comportements éco-responsables** via les compétences « déchets » et « eau et assainissement »
2. **Faire de l'économie un facteur d'attractivité territoriale** et utiliser la compétence « déchets » comme vecteur d'activité économique
3. **Garantir des services marchands et non-marchands équitables et de qualité** via les compétences « animation, culture, sport et jeunesse » et « développement économique »

Premières réalisations

- Participation à l'étude menée par le Pays Barrois sur la valorisation des déchets fermentescibles
- Transfert de la compétence « réhabilitation et entretien des systèmes individuels d'assainissement des eaux usées »
- Marché intercommunal des producteurs locaux
- Étude pour la réhabilitation du gymnase intercommunal



© Paulo de Oliveira

* Le moment fort de la DDmarche

« La DDmarche a été une montée en puissance. Les élus du conseil communautaire accrochaient peu au départ. Et au fil du temps, avec de bons ingrédients – une méthode, beaucoup d'échanges, de bons animateurs, des relations resserrées entre le groupe de pilotage et les commissions -, nous avons obtenu des résultats très intéressants. »

Didier Massé, président de la communauté de communes

Contacts

Communauté de communes du Pays de Revigny
Aurélie Varinot, directrice générale des services
contact@copary.fr
www.copary.com
Tél. 03 29 78 75 69

CPIE de Meuse
Alexandra Pinaton, directrice
cpie.meuse@wanadoo.fr
Tél. 03 29 87 36 65



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS (CANTAL)

11 communes, 5 060 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE de Haute Auvergne

Le **Carladès** est une province historique qui s'étend sur les versants sud des Monts du Cantal, au cœur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il est découpé par les deux vallées de la Cère et du Goul. Au fil de ses rivières et de ses cascades, l'eau est omniprésente. Sa proximité avec l'agglomération d'Aurillac, ainsi que sa tradition touristique, industrielle, artisanale et agricole ont permis le développement d'un tissu dense de TPE et de PME.



* Le moment fort de la DDmarche

“ Les ateliers interactifs animés par le CPIE ont été très utiles pour développer la sensibilisation des élus au développement durable. Ils ont pris conscience qu'au niveau de leurs communes ou à l'échelle communautaire, ils l'avaient déjà intégré sans vraiment s'en apercevoir et que le développement durable pouvait être appréhendé par des actions très simples. ”

Michel Albisson, président de la communauté de communes

zoom

La sensibilisation des élus au développement durable

La communauté de communes a choisi d'articuler sa DDmarche avec l'élaboration de son projet de territoire dans le cadre d'une formation-action des élus. La mise en route de ces deux démarches nécessitait une bonne coordination et un temps de préparation spécifique des élus sur les enjeux du développement durable.

Pour partager les représentations individuelles et construire une culture commune du développement durable au sein du groupe de pilotage, la première réunion a été consacrée à un atelier d'échanges utilisant le photolangage. À partir d'images diverses proposées, chaque participant choisissait celle qui représentait le mieux, selon lui, le développement durable et était invité à expliquer ce choix. Cette séquence dynamique a permis d'aborder les différentes notions rattachées au développement durable en partant du vécu des personnes.



Le premier plan d'action DD du Carladès, en quatre axes

1. Affirmer une stratégie économique différenciée mais complémentaire, pour l'installation d'entreprises et l'accueil d'actifs
2. Recréer de la valeur ajoutée
3. Améliorer l'habitat
4. Maintenir et développer les services

Premières réalisations

- Étude de faisabilité d'une filière bois locale pour le chauffage des bâtiments publics
- Valorisation coordonnée du patrimoine naturel et bâti dans l'offre touristique et l'attractivité pour les habitants
- Aménagement d'une extension de la ZA dans le respect du développement durable et de la préservation des milieux
- Étude de revitalisation des centres-bourgs

Contacts

Communauté de communes
Cère et Goul en Carladès
Jenny Caro, agent de développement
developpement2@carlades.fr
www.carlades.com
Tél. 04 71 47 89 00

CPIE de Haute Auvergne
Jean-Marie Bordes, directeur
cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr
Tél. 04 71 48 49 09



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT SÉGALA (LOT)

13 communes, 2 761 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE de Haute Auvergne

Le Haut Ségala est un territoire rural de moyenne montagne qui fait le lien entre le Massif central et les Causses du Lot. L'activité agricole (culture et élevage) y prédomine et compose l'espace avec les forêts de châtaigniers. Ce pays d'eau, jalonné par de nombreux ruisseaux, est aussi caractérisé par des zones humides préservées, des tourbières et des plans d'eau propices à l'activité touristique. Il se doit d'être attractif en matière de services et d'emploi pour garder une part de sa jeunesse.



zoom

La construction du plan d'action

L'autoévaluation de la communauté de communes au regard du développement durable a fait émerger deux axes prioritaires pour la première année. Afin d'identifier le champ des actions possibles, le groupe de pilotage a proposé à des personnes ressources du territoire de participer à ses travaux. Deux réunions ont été organisées, chacune consacrée à un axe spécifique, d'où sont ressorties 23 actions.

Le groupe de pilotage a opéré une sélection sur la base de critères d'efficacité au regard des défis de développement durable du territoire, de faisabilité et de délai de réalisation. Un plan « sommaire » comprenant huit actions a été soumis au conseil communautaire pour être ensuite approfondi, en particulier quant aux moyens et aux partenaires à mobiliser.



Le premier plan d'action DD du Haut Ségala, en deux axes

1. Mobilisation des énergies locales : développement des énergies renouvelables, mobilisation des volontés collectives (création d'une SEM ou d'une autre structure fédératrice, création d'activité, attraction de nouvelles populations et de jeunes...)

2. Vers un projet commun de territoire : utilisation des outils de planification (PLU intercommunal...), mobilisation des élus, solidarité et mutualisation entre collectivités et territoires...

Premières réalisations

- Étude de faisabilité d'une filière de valorisation de la forêt : pâte à papier, construction, formation, loisirs...
- Lancement du PLU intercommunal
- Valorisation du chemin des Moines, sur la route de Saint-Jacques de Compostelle
- Développement du centre de télé-travail (accès haut débit, partenariat avec les entreprises...)



Contacts

Communauté de communes du Haut Ségala
Aline Cherpeau, directrice général des services
c.c.haut-segala@info46.fr
www.cchautsegala.com
Tél. 05 65 11 61 97

CPIE de Haute Auvergne
Jean-Marie Bordes, directeur
cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr
Tél. 04 71 48 49 09

* Le moment fort de la DDmarche

« La DDmarche a permis de réintroduire de la participation citoyenne dans les réflexions de la communauté autour du développement durable, et au-delà dans ses modes d'intervention. Nous avons ainsi décidé d'organiser des réunions publiques avant notre prise de décision, par exemple autour de la réforme des rythmes scolaires ou de l'implantation d'éoliennes. »

Olivier Bonnaud, vice-président de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CUISEAUX (SAÔNE-ET-LOIRE)

9 communes, 6 700 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE Bresse du Jura

Le canton de Cuiseaux est un territoire rural jouxtant le Jura et l'Ain, bien desservi en axes de communication. Sa population, en hausse, bénéficie de l'installation de familles avec de jeunes enfants. L'économie locale s'appuie sur une agriculture renommée (AOC volaille de Bresse) et sur l'implantation d'entreprises et d'industries contribuant à un emploi dynamique.



zoom

La sensibilisation et la mobilisation des élus

La mise en place du groupe de pilotage s'est déroulée en deux temps. Un premier noyau dur s'est constitué avec des élus et les techniciennes référentes au moment où le conseil communautaire a délibéré sur son engagement dans la DDmarche.

Pour étoffer la composition du groupe et mieux partager les enjeux du développement durable avec l'ensemble des élus, une séance du conseil communautaire a été spécifiquement consacrée à la DDmarche, suivie d'un temps convivial autour d'un buffet de produits locaux. Les élus se sont ainsi dotés de références communes (définition, exemples de réalisations...), ils ont pu exprimer leurs motivations et leurs freins et ils ont partagé l'orientation politique donnée à la démarche. Le groupe de pilotage a au final réuni 14 personnes, majoritairement des élus.

Le premier plan d'action DD du canton de Cuiseaux, en cinq axes

1. Mettre en œuvre la transition énergétique :

faire des économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés, diminuer la dépendance aux énergies fossiles, éduquer et sensibiliser les habitants

2. Soutenir et promouvoir une agriculture durable :

promouvoir et développer les circuits courts, favoriser la consommation et la production de produits locaux, éduquer à de nouvelles habitudes de consommation

3. Préserver l'environnement :

optimiser et développer la ressource en eau, limiter le recours aux produits phytosanitaires et faciliter les alternatives, éduquer à l'environnement

4. Impulser et faciliter toute action permettant la mutualisation

de moyens matériels et humains entre communes

5. Des services exemplaires en matière de développement durable :

déchets, énergie, papier, déplacements...



Premières réalisations

- Étude de l'installation de chaudières bois pour les bâtiments intercommunaux et communaux
- Formation des agents communaux et intercommunaux sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires
- Approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux



Le moment fort de la DDmarche

« Avec les étapes de validation par les élus tout au long de la DDmarche, la question du développement durable s'est invitée sur la table du conseil communautaire à chacune de ses réunions. Les réactions étaient parfois vives, il y a eu des débats et les esprits ont cheminé dans le bon sens. »

Daniel Bertin, président de la communauté de communes

Contacts

Communauté de communes du canton de Cuiseaux
Mathilde Desthieux, assistante DGS
accueil@cuiseaux-intercom.fr
www.cuiseaux-intercom.fr
Tél. 03 85 60 10 95

CPIE Bresse du Jura
Floriane Karas, accompagnatrice de démarches de développement durable
cpie.bresse.jura@free.fr
Tél. 03 84 85 15 75



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GASCOGNE (GERS)

19 communes, 7 500 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE Pays Gersois

Cœur de Gascogne est un territoire rural dominé par l'activité agricole (grandes cultures en particulier). À cheval sur cinq cantons, à proximité des pôles urbains d'Auch et de Condom, il fait de ses paysages vallonnés, de son patrimoine bâti et de sa gastronomie réputée, des atouts pour développer l'accueil touristique.



zoom

La réflexion sur les défis DD du territoire

Le groupe de pilotage a choisi de réaliser, au cours d'une même réunion, l'identification des initiatives intéressantes de développement durable sur le territoire et la réflexion sur les enjeux prioritaires pour l'avenir. La communauté a donc préalablement adressé aux communes un questionnaire dont les réponses ont été synthétisées et traduites spatialement sur une carte légendée du territoire.

Le groupe de pilotage a ainsi partagé sa vision des atouts du territoire pour mener, sur cette base et dans un deuxième temps, un travail d'identification et de hiérarchisation des défis pour la communauté.

Six défis ont été proposés et validés par le conseil communautaire : gestion de l'eau et des déchets, sensibilisation des jeunes, alimentation de qualité et de proximité, économie d'énergie, mutualisation des moyens et préservation de la biodiversité.



Le premier plan d'action DD du Cœur de Gascogne, en quatre axes

- 1. Informer, sensibiliser et mieux gérer les déchets, l'eau et l'environnement** autour de l'activité enfance - jeunesse
- 2. Sensibiliser à l'alimentation et favoriser les produits locaux** autour des activités de services d'aide à domicile et d'enfance - jeunesse
- 3. Économiser l'énergie :** sensibilisation des agents, éclairage public, diagnostics thermiques des bâtiments
- 4. Mutualiser les moyens techniques et les politiques d'achats** avec les communes

Premières réalisations

- Sensibilisation et mise en place d'actions sur l'environnement
- Engagement dans la démarche « éco-centre de loisirs du Gers »
- Étude de la création d'une coopérative d'achat pour la restauration collective, les produits d'entretien, les fournitures de bureau et le matériel technique

Contacts

Communauté de communes Cœur de Gascogne
Laurent Trinqué, directeur général des services
info@coeurdegascogne.com
www.coeurdegascogne.com
Tél. 05 62 64 54 62

CPIE Pays Gersois
Sandrine Leprun, directrice
contact@cpie32.org
Tél. 05 62 66 85 77

* Le moment fort de la DDmarche

« Pour les membres du groupe de pilotage, le travail sur les actions à mettre en place a été un temps particulièrement fort. Après les séquences de réflexion et d'échange, l'aboutissement à des actions concrètes était un moment très attendu ! »

Guy Lapeyre, vice-président de la communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PAULHAGUET (HAUTE-LOIRE)

19 communes, 4 200 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE du Velay



Territoire aux espaces naturels et bâtis remarquables, le **Pays de Paulhaguet** se situe dans le Parc naturel régional du Livradois Forez pour 11 de ses communes et une réflexion est lancée sur la possibilité d'intégrer le futur Parc Gorges et Sources de l'Allier pour 6 autres communes. A l'écart des grands axes de communication, il bénéficie néanmoins d'une dynamique démographique grâce à l'installation de nouveaux habitants.

zoom

L'exploration des actions

L'autoévaluation des actions communautaires au regard du développement durable a fait émerger quatre cibles d'action prioritaires. Le groupe de pilotage a choisi de les explorer en ouvrant sa réflexion à des personnes ressources du territoire (office de tourisme, café lecture...). Deux séances de créativité ont permis de collecter plus de 70 propositions d'actions.

Chaque proposition a ensuite été passée en revue par le groupe de pilotage, reformulée ou fusionnée avec une autre si besoin, avant d'être retenue ou écartée, pour définir le plan d'action à soumettre au conseil communautaire.



Le premier plan d'action DD du Pays de Paulhaguet, autour de trois axes

1. Mise en valeur des ressources naturelles et des paysages :

accès au foncier agricole, préservation de la biodiversité, exploitation durable de la forêt

2. Développement de l'identité culturelle et sociale :

PLU intercommunal, réhabilitation des centres-bourgs, événements fédérateurs, préservation de la mémoire locale, signalétique identitaire du territoire...

3. Transition énergétique et gestion des déchets :

sensibilisation aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, covoiturage, performance énergétique des bâtiments, produits locaux dans les cantines, aménagement d'une déchetterie...

Premières réalisations

- Dématérialisation de la gestion administrative et comptable de la communauté
- Réduction des éclairages publics avec la démarche « Villes et villages étoilés »



Le moment fort de la DDmarche

« Notre groupe de pilotage se composait d'élus et de personnes ressources du territoire, ce qui changeait nos habitudes. Lorsqu'il s'est réuni pour identifier et choisir les défis de développement durable, les échanges ont été particulièrement riches et ont fait ressortir une certaine solidarité autour du devenir du territoire. »

Christian Poulet, président de la communauté de communes

Contacts

Communauté de communes du Pays de Paulhaguet
Sophie Bouchet Breuil,
directrice générale des services
dgs.paulhaguet@orange.fr
www.cc-paysdepaulhaguet.fr
Tél. 04 71 76 98 68

CPIE du Velay
Willy Guieau, directeur
contact@cpieduvelay.fr
Tél. 04 71 03 01 17



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FRESNES-EN-WOËVRE (MEUSE)

32 communes, 5 016 habitants en 2013, accompagnée par le CPIE de Meuse

Aux limites de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, le **canton de Fresnes-en-Woëvre** est partagé entre la plaine de la Woëvre et les Côtes de Meuse et irrigué par un réseau hydrographique dense. Les activités principales sont la polyculture et l'élevage qui façonnent le paysage. Situé dans le Parc naturel régional de Lorraine, ce territoire possède un patrimoine remarquable, qu'il soit naturel, culturel ou historique, lié en particulier à la première guerre mondiale.



zoom

La mobilisation des élus dans le recensement des bonnes pratiques

Les élus ont été étroitement associés, au-delà du groupe de pilotage, à l'identification des initiatives de développement durable sur le territoire. Pour cela, le CPIE a confié à un groupe d'étudiants en licence professionnelle d'agronomie la réalisation d'une enquête auprès des maires des 32 communes sur leurs actions en faveur du développement durable, leurs motivations mais aussi la vision de leur engagement.

L'analyse des réponses recueillies a permis de produire un recensement précis des initiatives présentes sur le territoire et trois cartes synthétiques (environnementale, sociale et économique) les localisant. Grâce à cette étude, le groupe de pilotage disposait également d'une évaluation de la perception du développement durable par les maires, utile à la poursuite de ses travaux.



Le premier plan d'action DD du canton de Fresnes-en-Woëvre, en trois axes

1. Préserver l'eau et le patrimoine naturel :

préservation des cours d'eau, performance agricole, reprise des vergers...

2. Améliorer le cadre de vie des habitants :

gestion des déchets, amélioration du logement, développement des services locaux...

3. Rénover les infrastructures sportives et de loisirs :

nouveau lieu d'accueil des scolaires, travail avec le milieu associatif, prise en compte des enjeux énergétiques...

Premières réalisations

- Réhabilitation d'un bâtiment public inoccupé pour y installer une maison des services, une maison de santé pluridisciplinaire et le siège du chantier d'insertion
- Développement de la filière bois locale pour l'approvisionnement des chaufferies des équipements publics et des intercommunalités voisines à l'échelle du Pays Cœur de Lorraine
- Introduction de produits locaux à la cantine lors de la Semaine du développement durable
- Plan de paysage réalisé en partenariat avec la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre

Contacts

Communauté de communes du canton de Fresnes-en-Woëvre
Anne-Lise Gruzelle,
agent de développement
dlocal@codecomfresnes.com
www.codecomfresnes.com
Tél. 03 29 87 32 85

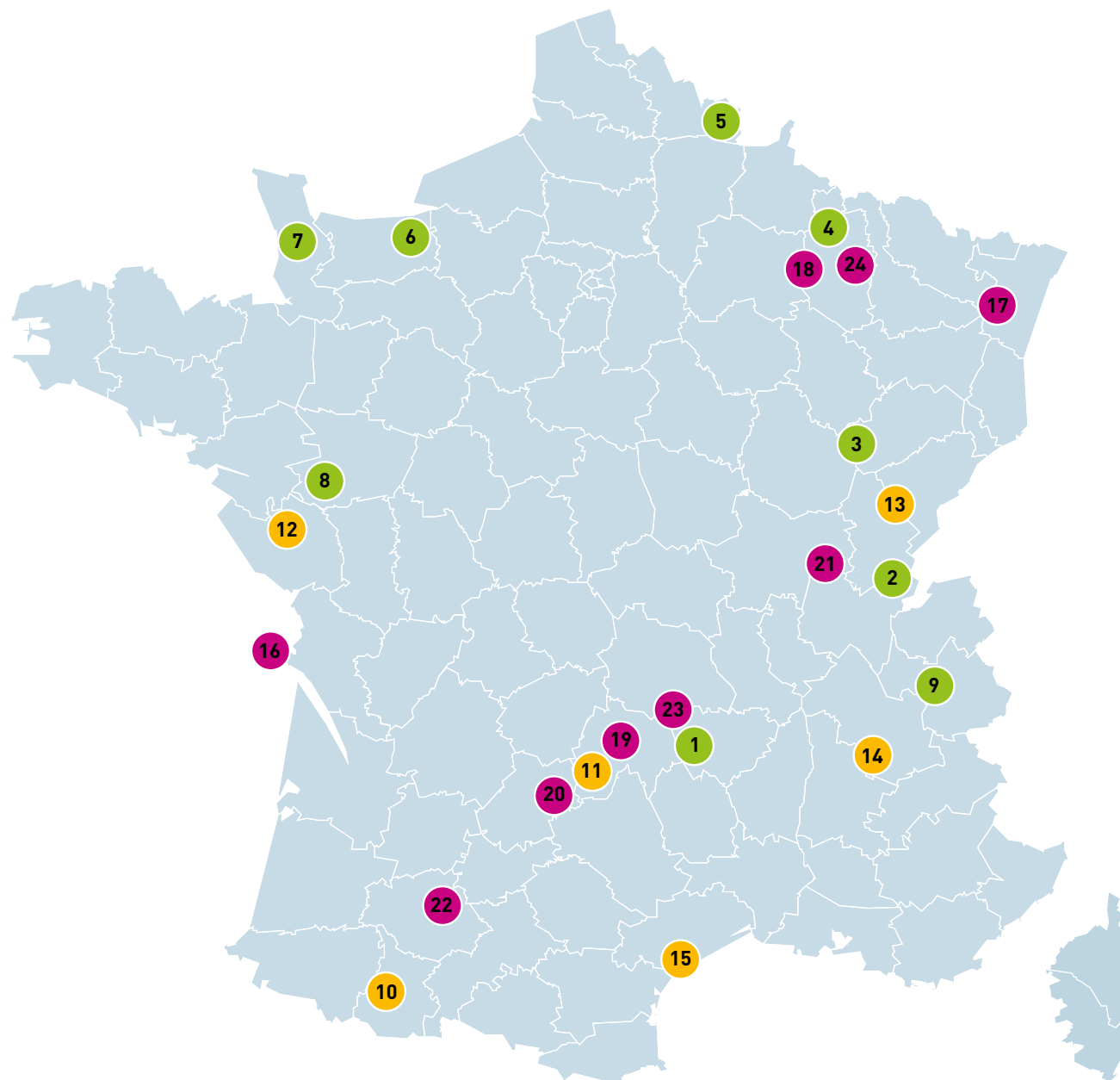
CPIE de Meuse
Alexandra Pinaton, directrice
cpie.meuse@wanadoo.fr
Tél. 03 29 87 36 65

* Le moment fort de la DDmarche

« Nous connaissons bien le CPIE puisque nous travaillons ensemble sur des projets de développement durable depuis longtemps. Mais notre action était jusque-là parcellaire ; il n'y avait pas de cohérence d'ensemble. Nous nous sommes engagés dans la DDmarche pour nous doter de l'axe directeur qui nous manquait. »

Jean-Claude Humbert, président de la communauté de communes

Les 24 territoires engagés dans la DDmarche au 1^{er} janvier 2014



GÉNÉRATION 1 (2009/2010)

1. CC du Langeadois (43) et CPIE du Velay
2. CC Jura Sud (39) et CPIE du Haut-Jura
3. CC de la vallée de l'Ognon (70) et CPIE Vallée de l'Ognon
4. CC du Centre Argonne (55) et CPIE de Meuse
5. CA Maubeuge-Val de Sambre (59) et CPIE Bocage de l'Avesnois
6. CC Campagne et baie de l'Orne (14) et CPIE Vallée de l'Orne
7. CC du canton de Lessay (50) et CPIE du Cotentin
8. CC du Centre Mauges (49) et CPIE Loire Anjou
9. CC La Rochette-Val Gelon (73) et CPIE de Savoie

GÉNÉRATION 2 (2011/2012)

10. CC de la Haute Bigorre (65) et CPIE Bigorre-Pyrénées
11. CC Cère et Rance en Châtaigneraie (15) et CPIE de Haute Auvergne
12. CC du Pays de Pouzauges (85) et CPIE Sèvre et Bocage
13. CC du plateau de Nozeroy (39) et CPIE du Haut-Doubs
14. CC du massif du Vercors (38) et CPIE Vercors
15. CA du bassin de Thau (34) et CPIE Bassin de Thau

GÉNÉRATION 3 (2012/2013)

16. CC du bassin de Marennes (17) et CPIE Marennes-Oléron
17. CC du canton de Villé (67) et CPIE du Ried et de l'Alsace centrale
18. CC du Pays de Revigny (55) et CPIE de Meuse
19. CC Cère et Goul en Carladès (15) et CPIE de Haute Auvergne
20. CC du Haut Ségala (46) et CPIE de Haute Auvergne
21. CC du canton de Cuiseaux (71) et CPIE Bresse du Jura
22. CC Cœur de Gascogne (32) et CPIE Pays Gersois
23. CC du Pays de Paulhaguet (43) et CPIE du Velay
24. CC du canton de Fresnes-en-Woëvre (55) et CPIE de Meuse

Remerciements

Cet ouvrage présente la DDmarche®⁽¹⁾, telle qu'elle a été conçue par Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts, et l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE).

Sa méthodologie a été mise au point, enrichie et rédigée par un comité de pilotage réunissant les équipes (successives) de Mairie-conseils et de l'Union nationale des CPIE.

Après une expérimentation de la DDmarche par neuf tandems intercommunalités / CPIE en 2009 et 2010, dans le cadre d'un dispositif national, de nouveaux territoires se sont engagés les années suivantes.

Mairie-conseils et l'Union nationale des CPIE expriment leur reconnaissance aux 24 intercommunalités investies dans la DDmarche et à leurs CPIE accompagnateurs (voir carte ci-contre), pour leur mobilisation et leurs précieuses contributions à la méthode dont ce guide est le recueil ; ces communautés font aujourd'hui partie d'un réseau national d'échange et de partage d'expériences, amené à s'enrichir chaque année par les nouvelles contributions des intercommunalités qui vont s'engager.

Rédaction :

Stéphanie Torrealba, Philippe Barret et Yves Paris, pour l'Union nationale des CPIE
Vincent Chassagne, Leslie Chaze, Yves Gorgeu et Catherine Korenbaum, pour Mairie-conseils

Crédits photographiques : intercommunalités (sauf précision)

Illustrations des pages 8, 9, 48, 49, 50, 51 : Bertrand Pelissier (Inner Media)

Conception et réalisation graphique : Edire / Studio graph

(1) DDmarche® : marque déposée par la Caisse des Dépôts et l'Union nationale des CPIE en juillet 2011.



Le développement durable interpelle les intercommunalités, dans leur fonctionnement interne comme dans leurs actions et dans leurs projets. Comment engager, en moins d'un an, un plan d'action intercommunal qui leur donne une impulsion et les engage dans une cohérence de développement durable ? Ce guide, conçu par Mairie-conseils Caisse des Dépôts et l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, avec 24 intercommunalités et les CPIE de leur territoire, apporte à cette question des réponses sous la forme d'une démarche de travail collaborative et progressive, mise en œuvre avec succès : la DDmarche.

La marque DDmarche® est déposée par la Caisse des Dépôts et l'Union nationale des CPIE.

Septembre 2014

ISBN : 978-2-916513-28-7

Commande

Référence : E149

Mairie-conseils diffusion
SDL329

16, rue Berthollet
94110 Arcueil

Tél : 01 58 50 17 00

Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net



**UNION NATIONALE
DES CENTRES PERMANENTS
D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT**

Union nationale des CPIE
26 rue Beaubourg 75003 Paris
Tél. 01 44 61 75 35
contact@uncpie.org
www.cpie.fr

Mairie-conseils
72 avenue Pierre-Mendès-France
75914 Paris cedex 13
www.mairieconseils.net

G R O U P E

